



caritas
international

**Noodhulp en heropbouw
Secourir et construire**

Dossier Technique et Financier

FONDS BELGE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

**PROJET D'AMELIORATION DURABLE DE LA DISPONIBILITE ALIMENTAIRE
DANS 3 COMMUNES DE LA REGION DU MOSO**

PADDAM en sigle

**Dans le cadre du Programme Multi-Acteurs d'amélioration de la Sécurité
Alimentaire dans les communes Cendajuru en province Cankuzo,
Kinyinya et Gisuru en province Ruyigi.**

**BURUNDI
2013 – 2017**

CONTRIBUTION DETAILLEE DE CARITAS INTERNATIONAL ET DE SES PARTENAIRES
SOPRAD & CED-CARITAS BURUNDI
Mars 2013

MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS D'INFORMATION
Juin 2013



CED-CARITAS BURUNDI
Avenue du Grand Séminaire
BP 2110 Bujumbura
Tél: 22 22 32 62/21 50 78
E-mail: cedcarit@caritas-burundi.org

SOMMAIRE

1. PARTIE I : SYNTHÈSE	6
1.1 Présentation de Caritas International	7
1.2 Présentation du projet.....	8
1.2.1 Fiche descriptive du projet	8
1.2.2 Partenaires locaux.....	9
1.2.3 Thèmes transversaux.....	11
1.2.4 Cadre logique du projet	11
1.2.5 Budget général du projet.....	22
1.2.6 Budget des coûts de gestion.....	30
1.2.7 Aperçu des coopérants	32
1.2.8 Note budgétaire explicative.....	33
1.2.9 Chronogramme de mise en œuvre.....	35
2. PARTIE II : DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER DU PROJET	37
2.1 Résumé exécutif.....	38
2.2 Historique / formulation du projet.....	39
2.3 Analyse des problèmes	41
2.3.1 Problématique spécifique	41
2.3.1.1 Climat.....	42
2.3.1.2 Accès à la terre.....	43
2.3.1.3 Elevage.....	45
2.3.1.4 Genre : relation entre les femmes et les hommes	46
2.3.2 Arbre à problème.....	47
2.3.3 Groupe cible du projet.....	49
2.4 Stratégies sectorielles	49
2.4.1 Vision Burundi 2025.....	49
2.4.2 Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté – CSLP II.....	50
2.4.3 Stratégie Agricole Nationale 2008 – 2015	51
2.4.4 Plan National d’Investissement Agricole 2012 – 2017 – PNIA	52
2.4.5 Présentation des priorités sectorielles au niveau local	53
2.4.6 Présentation du cadre institutionnel et organisationnel au niveau local	54
2.4.7 La stratégie sectorielle de la Coopération Belge	54
2.5 Logique d’intervention.....	56
2.5.1 Leçons apprises et recommandations d’autres projets de Caritas International	56
2.5.2 Conclusion et recommandations d’études préliminaires.....	61
2.5.3 Motivation du choix du groupe cible et de la zone d’intervention	61
2.5.4 Orientations stratégiques de l’intervention	63
2.5.5 Prise en compte des thèmes transversaux.....	64
2.5.5.1 La stratégie « genre » des partenaires d’exécution du projet ou la promotion de l’équilibre des relations entre les hommes et les femmes :.....	64
2.5.5.2 Les autres thématiques transversales clés :	66
2.5.6 Cohérence avec les politiques nationales.....	66
2.5.7 Synergie et collaborations possibles avec d’autres acteurs (hors acteurs du présent programme)	67
2.6 Analyse des risques.....	69
2.7 Stratégie opérationnelle et chronogramme.....	71

2.7.1	Logique d'intervention.....	71
2.7.2	Présentation détaillée des résultats et des actions.....	75
2.8	Choix et description des partenaires.....	88
2.8.1	Stratégie de partenariat.....	88
2.8.2	Présentation détaillée de Caritas International.....	88
2.8.2.1	Description de Caritas International.....	88
2.8.2.2	Activités de Caritas International.....	90
2.8.2.3	Structure interne de Caritas International.....	90
2.8.2.4	Réseau Caritas Internationalis.....	90
2.8.2.5	Gestion de la qualité.....	91
2.8.2.6	Activités du Département Coopération Internationale.....	91
2.8.2.7	Groupes cibles.....	92
2.8.2.8	Partenariat.....	93
2.8.2.9	Stratégie de sécurité alimentaire.....	95
2.8.2.10	Affiliations à d'autres organisations.....	97
2.8.3	Présentation détaillée de la SOPRAD.....	98
2.8.4	Présentation détaillée de CED-CARITAS BURUNDI.....	101
2.8.5	Rôle et responsabilité des partenaires.....	103
2.9	Méthodologie.....	105
2.9.1	Responsables du processus décisionnel.....	105
2.9.2	Canaux des opérations financières.....	105
2.9.3	Gestion quotidienne, bureaux de coordination, gestion des coopérants.....	106
2.9.4	Synergie et complémentarité.....	106
2.9.5	Procédures des marchés publics.....	107
2.9.6	Système de suivi et de gestion axée sur les résultats.....	107
2.9.7	Procédures de rapportage administratif et comptable.....	108
2.9.8	Ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet.....	108
2.9.8.1	Ressources Humaines directement affectées à l'action.....	109
2.9.8.2	Ressources Humaines institutionnelles de suivi et d'appui.....	110
2.9.9	Organigramme.....	111

Annexes :

- Annexe 1 : Guide du Technicien PIADSA – Développement d'une EFI
- Annexe 2 : Projet de convention de partenariat tripartite CI.be / SOPRAD / CED-CARITAS BURUNDI
- Annexe 3 : Projet de manuel des procédures internes au projet entre partenaires

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADISCO :	Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines (Asbl)
AGR :	Activité génératrice de revenus
AR :	Arrêté Royal
AREF :	Appui à l'Autonomisation et à la Rentabilisation des EFI (projet CI.be)
ASBL :	Association sans but lucratif
ASZ :	Agro-sylvo-zootéchnique
AT :	Assistant Technique
CAPAD :	Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement
CED :	Centre d'Entraide et de Développement (CED-CARITAS BURUNDI)
CI.be :	Caritas International Belgique
CN :	Courbes de Niveau
CRB :	Croix Rouge du Burundi – Croix Rouge de Belgique
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTB :	Coopération Technique Belge
DGD :	Direction Générale de la Coopération au Développement (Coopération Belge)
DPAE :	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
DTF :	Document Technique et Financier
EFI :	Exploitation Familiale Intégrée
FAO :	Food and Agriculture Organization
FARN :	Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle
FBSA :	Fonds Belge de Sécurité Alimentaire
GIFS :	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
HCR :	Haut Commissariat pour les Réfugiés
IASZ :	Intégration Agro-Sylvo-Zootéchnique
IMF :	Institution de Micro-Finance
IOV :	Indicateur Objectivement Vérifiable
IPC :	Integrated Phase of Classification
ISABU :	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISTEBU :	Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
LCD :	Louvain Coopération au Développement
LRRD :	Linking Relief Rehabilitation and Development
MA :	Moniteurs Agricoles (aussi abrégé par Monagri)
MINAGRIE :	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
OP :	Organisation de Producteurs
PAIOSA :	Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole (CTB)
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PCDC :	Plan Communal de Développement Communautaire
PIADSA :	Projet Intégré d'Amélioration Durable de la Sécurité Alimentaire via l'autopromotion des populations de Mwakiro et Buhinyuza
PIC :	Programme Indicatif de Coopération (Coopération bilatérale Belgo-Burundaise)
PNIA :	Plan National d'Investissement Agricole

PNSA :	Plan Nationale de Sécurité Alimentaire
PNUD :	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPCDR :	Projet Post Conflit Développement Rural
PR :	Paysans Relais
PRODEMA :	Projet de productivité et de développement des marchés agricoles
RAF :	Responsable Administratif et Financier
RGPH :	Recensement général de la population et de l'habitat 2008
SAN :	Stratégie Agricole Nationale
SCA :	Score de Consommation Alimentaire
SOPRAD :	Solidarité pour la Promotion de l'Assistance et du Développement
UNICEF :	United Nations of International Children's Emergency Fund
WFP/PAM :	World Food Program / Programme Alimentaire Mondial

1. PARTIE I : SYNTHÈSE

1.1 Présentation de Caritas International

L'organisation requérante est Caritas International qui est la responsable finale en regard du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA).

Nom – Abréviation :	CARITAS INTERNATIONAL CI.be	Statut juridique :	ASBL	Activité centrale (spécificité) :	Aide Humanitaire Aide au Développement Aide aux migrants
Adresse du siège social:	Rue de la Charité, 43 1210 Bruxelles	Date d'agrément de l'ONG requérante :	AR du 13 novembre 1997 tacitement reconduit en 2008 (lettre datée du 10 janvier 2008)	N° de compte général de l'ONG	Fortis banque 210-0471475-10
Adresse du secrétariat :	Rue de la Charité, 43 1210 Bruxelles	Date d'agrément- programme de l'ONG requérante :	14 avril 2007		
Téléphone :	+32 2 2293611 Fax +32 2 2293636	Courriel :	info@caritasint.be	Site internet :	www.caritas-int.be
Responsable ONG + Titre :	Mr Gonzalo Dopchie, Directeur	Téléphone :	+32 2 229 36 31	Courriel :	g.dopchie@caritasint.be
Personne de contact :	Mr Grégory Claus, Responsable Burundi	Téléphone :	+32 2 229 36 53	Courriel :	g.claus@caritasint.be
Organisations avec lesquelles un cadre partenarial conjoint a été conclu :	Memoremum of understanding signé avec CED-CARITAS BURUNDI en 2006 (révision programmée)				

1.2 Présentation du projet

1.2.1 Fiche descriptive du projet

Titre	Projet d'Amélioration Durable de la Disponibilité Alimentaire dans 3 communes de la région du Moso Contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les communes de Kinyinya, Gisuru et Cendajuru				
Milieu	<input type="checkbox"/> urbain	<input type="checkbox"/> semi-urbain	<input checked="" type="checkbox"/> rural	Thème central	Sécurité alimentaire
Secteur d'activité principal*	311	Sous-secteur 1*	31120	Sous-secteur 2*	31163
Pays	BURUNDI	Etat fédéré / Province	RUYIGI / CANKUZO	Lieu	KINYINYA / GISURU / CENDAJURU
Durée d'exécution du projet en mois	60 mois	N° de compte du projet	Non encore disponible		
Groupe cible	6.000 Exploitations agricoles familiales	Nombre de bénéficiaires finaux	30.000 personnes si l'on considère la moyenne nationale de 5 membres par famille		
Le projet a-t-il un lien avec un programme ou un projet précédent cofinancé par le FBSA ?	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui			
		Si oui, références :			
		Montant des dépenses antérieures :			
		Existence d'un rapport d'exécution :			

*Codes-objet de l'OCDE pour la classification sectorielle

1.2.2 Partenaires locaux

Fiche signalétique de l'Organisation Diocésaine SOPRAD

Nom - Abréviation	Solidarité pour la Promotion de l'Assistance et du Développement (SOPRAD en sigle)		Statut juridique	ASBL		Activité centrale (spécificité)	Aide au développement et accompagnement social	
			Date de création	1/08/2003				
Adresse du secrétariat	Diocèse de RUYIGI		Méthode comptable	<input type="checkbox"/> livre de caisse	<input checked="" type="checkbox"/> en partie double	<input type="checkbox"/> double analytique		
Téléphone	(257) 22 406159	Fax	(257) 22406171	Courriel	sopradruyigi@yahoo.fr		Site internet	http : //www.sopradruyigi.bi
Responsable organisation	Monseigneur Blaise NZEYIMANA Evêque du Diocèse de RUYIGI, Représentant Légal de la SOPRAD			Téléphone	(257) 77 760 765 (257) 22 40 61 40	Courriel	blaisenzeyimana@yahoo.fr	
Personne de contact	Abbé Thaddée NYABUHORO Secrétaire Exécutif			Téléphone :	(257) 22 40 61 59	Courriel	abbethaddee@yahoo.fr	
Budget annuel	1.216.208.380 BIF(2011) ; 995.329.776 BIF(2010)			Date de 1^{er} contact avec l'ONG	1973			
Principaux bailleurs de fonds sur les trois dernières années	MISEREOR, Caritas International Belgique, CORDAID, Secours Catholique France, HIB, FAO, CRS, Manos Unidas, CTB, CNDRR							

Fiche signalétique du Centre d'Entraide et de Développement – CARITAS BURUNDI

Nom - Abréviation	CED-CARITAS BURUNDI (Centre d'Entraide et de Développement Caritas Burundi)		Statut juridique	ASBL		Activité centrale (spécificité)	Aide au développement et accompagnement social	
			Date de création	1962				
Adresse du secrétariat	Avenue du Grand Séminaire BP 2110 – Bujumbura		Méthode comptable	<input type="checkbox"/> livre de caisse		<input checked="" type="checkbox"/> en partie double	<input type="checkbox"/> double analytique	
Téléphone	(257)22 22 32 62	Fax	(257)22 22 40 55	Courriel	cedcarit@yahoo.com		Site internet	www.caritas-burundi.org
Responsable organisation	Monseigneur Joachim NTAHONDEREYE Evêque de Muyinga, Président de CED-CARITAS BURUNDI		Téléphone	(257) 22 22 32 62	Courriel	cedcarit@caritas-burundi.org		
Personne de contact	Abbé Jean-Bosco NINTUNZE Secrétaire Général		Téléphone	(257) 77 744 495	Courriel	Jean.bosco.nintunze@caritas-burundi.org		
Budget annuel	2010 : 6 milliards de BIF (environ 3,75 millions d'euros)		Date de 1^{er} contact avec l'ONG	1994				
Principaux bailleurs de fonds sur les trois dernières années	Banque Mondiale, USAID, UE, PAM, CIBe, CRS, TROCAIRE, CORDAID, MISEREOR, CARITAS COREA, CARITAS ITALIANA, Ambassade de France, CARITAS JAPON, Secours Catholique France, GLOBAL FOUND, UNICEF, PRIDE, GAVI ALLIANCE, IFDC, UNIFEM							

1.2.3 Thèmes transversaux

Le projet prend en compte les thèmes transversaux de la manière suivante :

CAD mainstreaming	
Genre	1
Environnement	2
Bonne Gouvernance	0
Trade développement	0
Marqueurs RIO	0
Désertification	1
Biodiversité	1
Changement climat	1
Economie sociale	2
Milieu urbain	0
Droit des enfants	0

Sachant que :

0 : l'intervention ne s'intéresse pas à cet objectif

1 : Il s'agit d'un élément important pour l'intervention (objectif secondaire)

2 : Il s'agit de la raison principale de l'intervention (objectif principal)

1.2.4 Cadre logique du projet

Logique d'intervention	IOV (SMART)	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<p>Objectif global (Impact) Améliorer l'offre alimentaire, les revenus et l'accès aux marchés pour les petits producteurs et groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre moyen de repas journaliers des ménages ▪ Nombre de ménage dont la consommation alimentaire est inadéquate ▪ Nombre de ménage dont la consommation alimentaire est acceptable <p>Les IOV proposés ici concernent l'offre alimentaire. Les autres dimensions de l'objectif global seront mesurées suivant des IOV proposés par les autres acteurs et au niveau programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes ménages désagrégées par genre du chef de ménage 	<p>L'augmentation durable de la production des cultures des bénéficiaires est associée à l'augmentation des marchés d'écoulement de leur production et permet de promouvoir leur développement économique.</p> <p>L'égalité hommes - femmes quant à l'accès aux ressources du ménage permet le développement homogène de ce dernier.</p>
<p>Objectif spécifique (outcome) Les capacités de production et de stockage des petits producteurs et groupes vulnérables sont renforcées durablement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendements moyens des principales cultures : banane, haricot, arachide, maïs, manioc ▪ % des ménages paysans pratiquant au moins 4 types de cultures sur leur exploitation ▪ % de ménages bénéficiaires qui répondent aux critères suivants (définissant une EFI) : protection antiérosive complète de l'exploitation, adoption d'une culture noyau, usage d'un fertilisant organique. ▪ % de ménages disposant d'un cheptel ▪ % de ménages dont le chef est une femme disposant d'un cheptel ▪ Nombre moyens de têtes de bétail pour les ménages qui en ont ▪ % des ménages qui dégagent un revenu de l'élevage ▪ % de ménages au sein desquels la femme déclare avoir activement participé aux prises de décisions quant à l'exploitation ▪ % de participation des femmes aux formations et autres activités proposées par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de terrain, fiches de suivi ▪ Enquêtes ménages désagrégées par genre du chef de ménage ▪ Fiches de distribution ▪ Fiches de présences 	<p>Les calamités climatiques, cryptogamiques, sanitaires et sécuritaires ne se développent pas davantage qu'actuellement et restent contrôlables.</p> <p>Les conditions sécuritaires et les politiques nationales favorisent l'investissement.</p>

Logique d'intervention	IOV (SMART)	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Résultat intermédiaire 1 (output)			
Les ménages bénéficiaires appliquent les méthodes agricoles adaptées de production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % de ménages bénéficiaires qui pratiquent la stabulation permanente ou semi-permanente ▪ Nombre de ménages bénéficiaires capables d'élaborer un compte d'exploitation simplifié ▪ Nombre de femmes capables d'élaborer un compte d'exploitation simplifié ▪ % de ménages bénéficiaires qui appliquent les techniques culturales adéquates sur au moins 3 cultures ▪ % de ménages bénéficiaires qui achètent et utilisent au moins 2 type de semences certifiées ▪ % de ménages au sein desquels la femme déclare que la répartition des tâches entre elle et son mari (conjoint) a évolué positivement en sa faveur ▪ % de ménages bénéficiaires qui participent à la mise en œuvre d'un mécanisme solidaire de prévention / réaction aux calamités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de terrain, fiches de suivi ▪ Enquêtes ménages désagrégées par genre du chef de ménage ▪ Fiches de distribution ▪ Fiches de présences 	L'amélioration des techniques agricoles ainsi que l'accès à des services techniques adaptés et aux intrants de qualité conduisent à une augmentation conséquente de la production et de la productivité.
Résultat intermédiaire 2 (output)			
Les ménages bénéficiaires appliquent les méthodes adéquates de gestion de la fertilité des sols et de conservation des eaux et des énergies	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de ménages utilisant le paillage ▪ Nombre de ménages disposant de courbes de niveau stabilisées sur au moins 80 % de leur exploitation ▪ Nombre de ménages disposant et utilisant des fosses à compost ▪ Nombre de ménages disposant de foyers améliorés ▪ % de diminution de la consommation de bois de chauffage permettant un allègement du travail domestique des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de terrain, fiches de suivi ▪ Enquêtes ménages désagrégées par genre du chef de ménage ▪ Fiches de distribution ▪ Fiches de présences 	La protection des sols et de l'environnement permettent d'assurer la durabilité des exploitations.
Activités			
Activités liées au Résultat 1 :			
Augmentation des productions de l'agriculture			
A1.1 : Promouvoir le concept d'Exploitation Familiales Intégrées par l'Intégration Agro-Sylvi-Zootecnique			
A1.2 : Promouvoir l'utilisation des semences de qualité et des intrants (notamment diffusés par UCODE)			
A1.3 : Promouvoir les techniques agricoles adaptées			
A1.4 : Organiser des échanges entre EFI et des visites sur d'autres projets			
A1.5 : Former les ménages sur l'utilisation de comptes d'exploitation simplifiés			
A1.6 : Promouvoir la mise en place de mécanismes solidaires de prévention et de réaction aux catastrophes			
Augmentation des productions animales			
A1.7 : Promouvoir le petit élevage et notamment les techniques d'élevage améliorées (alimentation, santé, reproduction, stabulation ou semi-stabulation...)			
A1.8 : Promouvoir l'utilisation de produits et de services vétérinaires de qualité			
A1.9 : Repeupler le cheptel caprin (et/ou autres petits bétails)			
A1.10 : Valoriser les produits et sous produits d'élevage			
A1.11 : Promouvoir les chaînes de solidarité collinaires			

Logique d'intervention	IOV (SMART)	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<p>Activités liées au Résultat 2 :</p> <p>Conservation des eaux et des sols et économie d'énergie</p> <p>A2.1 : Renforcer les capacités des EFI en matière de lutte antiérosive</p> <p>A2.2 : Promouvoir les pratiques agricoles permettant d'assurer la gestion conservatoire de l'eau</p> <p>A2.3 : Promouvoir l'utilisation de fosses à compost</p> <p>A2.4 : Promouvoir le concept de GIFS</p> <p>A2.5 : Promouvoir la fabrication et l'utilisation de foyers améliorés</p> <p>A2.6 : Mettre en place des pépinières et/ou acheter des plants d'agro forestiers, forestiers et fruitiers, puis les implanter de manière adéquate au sein des EFI</p>			
Inputs :	<p>Moyens</p> <p>1. Investissement 1 véhicule, 16 motos, 120 vélos pour les Moniteurs Agricoles, 3 groupes électrogènes, matériel et mobilier de bureau, 3030 chèvres, 300 boucs améliorés, 3000 poules pondeuses, 300 coqs, semences améliorées de maïs, de manioc, d'arachide et de haricot, herbes fixatrice, plants agro-forestiers et fruitiers.</p> <p>2. Fonctionnement Fonctionnement des véhicules et motos, bureau, frais de mission, frais de réunion et de formation, reproduction des fiches techniques, moyens de visibilité, incitation à l'égalité des genres, primes d'encouragement des Moniteurs Agricoles et des Paysans Relais</p> <p>3. Personnel 1 Coordinateur, 1 Assistant Technique, 1 Comptable, 3 responsables communaux, 6 techniciens agronomes, 3 techniciens vétérinaires, 1 socio-économiste, 1 chauffeur, 6 gardiens</p>	Budget de l'intervention 1.764.706 €	
			<p>Conditions préalables</p> <p>Les conditions socio-économiques ne se dégradent pas trop</p> <p>La situation politique ne se dégrade pas</p>

Cadre de mesure du rendement

Logique d'intervention	I.O.V.	Données de base	Cibles	Sources de données	Méthode pour recueillir les données	Fréquence	Responsable de la collecte des données
Impact : Améliorer l'offre alimentaire, les revenus et l'accès aux marchés pour les petits producteurs et groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre moyen de repas journaliers des ménages ▪ Nombre de ménage dont la consommation alimentaire est inadéquate ▪ Nombre de ménage dont la consommation alimentaire est acceptable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1,56 Pas de données fiables à propos de la consommation alimentaire des ménages (voir explication dans le tableau de suivi et de gestion ci-après)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adultes : 2 ▪ Enfants : 2,5 ▪ < 10% ▪ > 60% 	Rapports d'enquêtes réalisées auprès des ménages	Enquête (désagrégée par genre) réalisée auprès d'un échantillon représentatif des ménages bénéficiaires du projet + un échantillon témoin non bénéficiaire - Interview (QCM) individuelle + focus groups	3 fois au cours du projet : En année 1, en année 3 et en année 5	Coordinateur du projet
Outcome : Les capacités de production et de stockage ¹ des petits producteurs et groupes vulnérables sont renforcées durablement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendements moyens des principales cultures : banane, haricot, arachide, maïs, manioc ▪ % des ménages bénéficiaires pratiquant au moins 4 types de cultures, sur leur exploitation ▪ % de ménages bénéficiaires répondant aux critères suivants (définissant une EFI) : protection antiérosive complète de l'exploitation, adoption d'une culture noyau, usage d'un fertilisant organique ▪ % de ménages disposant d'un cheptel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Banane : 40 T/ha – Haricot : 0,6 T/ha – Arachide : 0,7 T/ha – Maïs : 0,9 T/ha – Manioc : 1,5 T/ha ▪ ND ▪ ND ▪ Caprins : 62% Volailles : 52% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Banane : 80 T/ha – Haricot : 1,5 T/ha – Arachide : 1,2 T/ha – Maïs : 1,5 T/ha – Manioc : 25 T/ha ▪ 90% ▪ 75% ▪ Caprins : 70% Volailles : 70% 	Rapports de terrain Fiches de suivi	Visite des EFI bénéficiaires et échantillonnage	Collecte mensuelle mais partielle avec compilation progressive des données (rapport semestriel)	Socio-économiste et agronomes de terrain (sous la supervision du coordinateur)

¹ Le présent projet PADDAM n'intervient pas directement sur les capacités de stockage (voir projet des autres acteurs) mais seulement sur celles de production

Logique d'intervention	I.O.V.	Données de base	Cibles	Sources de données	Méthode pour recueillir les données	Fréquence	Responsable de la collecte des données
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % de ménages dont le chef est une femme disposant d'un cheptel ▪ Nombre moyens de têtes de bétail pour les ménages qui en ont ▪ % des ménages qui dégagent un revenu de l'élevage ▪ % de ménages au sein desquels la femme déclare avoir activement participé aux prises de décisions quant à l'exploitation ▪ % de participation des femmes aux formations et autres activités proposées par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ND ▪ Caprins : 1,9 Volailles : 4,4 ▪ ND ▪ ND ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caprins : 70% Volailles : 70% ▪ Caprins : 5 Volailles : 8 ▪ 30% ▪ 60% ▪ 50% 	Rapports de terrain Fiches de suivi	Visite des EFI bénéficiaires et échantillonnage	Collecte mensuelle mais partielle avec compilation progressive des données (rapport semestriel)	Socio-économiste et agronomes de terrain (sous la supervision du coordinateur)
Output 1 : Les ménages bénéficiaires appliquent les méthodes agricoles adaptées de production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % de ménages qui pratiquent la stabulation permanente ou semi-permanente ▪ Nombre de ménages capables d'élaborer un compte d'exploitation simplifié ▪ Nombre de femmes capables d'élaborer un compte d'exploitation simplifié ▪ % de ménages bénéficiaires qui appliquent les techniques culturales adéquates sur au moins 3 cultures ▪ % de ménages bénéficiaires qui achètent et utilisent au moins 2 types de semences certifiées ▪ % de ménages au sein desquels la femme déclare que la répartition des tâches entre elle et son mari (conjoint) a évolué 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ND ▪ 0 ▪ 0 ▪ ND ▪ ND ▪ ND 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 60 % ▪ 1000 ▪ 200 ▪ 75% ▪ 50% ▪ 50% 	Rapports de terrain Fiches de suivi Rapports d'enquêtes réalisées auprès des ménages	Visite des EFI bénéficiaires et échantillonnage Enquête ménages (désagrégée par genre)	Collecte mensuelle mais partielle avec compilation progressive des données (rapport semestriel) 3 fois au cours du projet : En année 1, en année 3 et en année 5	Socio-économiste et agronomes de terrain (sous la supervision du coordinateur) Coordinateur

Logique d'intervention	I.O.V.	Données de base	Cibles	Sources de données	Méthode pour recueillir les données	Fréquence	Responsable de la collecte des données
	<ul style="list-style-type: none"> positivement en sa faveur % de ménages bénéficiaires qui participent à la mise en œuvre d'un mécanisme solidaire de prévention / réaction aux calamités 	<ul style="list-style-type: none"> ND 	<ul style="list-style-type: none"> 50% 				
Output 2 : Les ménages bénéficiaires appliquent les méthodes adéquates de gestion de la fertilité des sols et de conservation des eaux et des énergies	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages utilisant le paillage Nombre de ménages disposant de courbes de niveau stabilisées sur au moins 80 % de leur exploitation Nombre de ménages disposant et utilisant des fosses à compost Nombre de ménages disposant de foyers améliorés % de diminution de la consommation de bois de chauffage permettant un allègement du travail domestique des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ND ND ND ND 0 	<ul style="list-style-type: none"> 4000 4500 4000 3000 25% 	Rapports de terrain Fiches de suivi Rapports d'enquêtes réalisées auprès des ménages	Visite des EFI bénéficiaires et échantillonnage Enquête ménages (désagrégée par genre)	Collecte mensuelle mais partielle avec compilation progressive des données (rapport semestriel) 3 fois au cours du projet : En année 1, en année 3 et en année 5	Socio-économistes et agronomes de terrain (sous la supervision du coordinateur) Coordinateur
Activités : Pour consulter le détail des actions proposées, voir le chapitre 2.7.2	Les actions qui sont présentées ci-dessous le sont par type d'activité. Ainsi, par exemple, les activités de type formation donneront lieu à toute une gamme d'activités d'apprentissage, agissant non seulement sur les connaissances mais aussi sur le comportement et le savoir-faire des bénéficiaires. Concrètement, chacune de ces séances de formation sera conçue au fur et à mesure de l'avancement du projet en fonction des besoins spécifiques des apprenants et de l'évolution de leurs acquis. Cette nécessaire flexibilité et cette capacité d'adaptation au niveau des activités sont l'une des forces principales de ce projet pour lequel les partenaires de mise en œuvre sont engagés sur les résultats. Activités liées au Résultat 1 : Augmentation des productions de l'agriculture A1.1 : Promouvoir le concept d'Exploitation Familiales Intégrées par l'Intégration Agro-Sylvi-Zootéchnique A1.2 : Promouvoir l'utilisation des semences de qualité et des intrants (notamment diffusés par UCODE) A1.3 : Promouvoir les techniques agricoles adaptées A1.4 : Organiser des échanges entre EFI et des visites sur d'autres projets A1.5 : Former les ménages sur l'utilisation de comptes d'exploitation simplifiés A1.6 : Promouvoir la mise en place de mécanismes solidaires de prévention et de réaction aux catastrophes						

Logique d'intervention	I.O.V.	Données de base	Cibles	Sources de données	Méthode pour recueillir les données	Fréquence	Responsable de la collecte des données
	<p>Augmentation des productions animales A1.7 : Promouvoir le petit élevage et notamment les techniques d'élevage améliorées (alimentation, santé, reproduction, stabulation ou semi-stabulation...) A1.8 : Promouvoir l'utilisation de produits et de services vétérinaires de qualité A1.9 : Repeupler le cheptel caprin (et/ou autres petits bétails) A1.10 : Valoriser les produits et sous produits d'élevage A1.11 : Promouvoir les chaînes de solidarité collinaires</p> <p>Activités liées au Résultat 2 : Conservation des eaux et des sols et économie d'énergie A2.1 : Renforcer les capacités des EFI en matière de lutte antiérosive A2.2 : Promouvoir les pratiques agricoles permettant d'assurer la gestion conservatoire de l'eau A2.3 : Promouvoir l'utilisation de fosses à compost A2.4 : Promouvoir le concept de GIFS A2.5 : Promouvoir la fabrication et l'utilisation de foyers améliorés A2.6 : Mettre en place des pépinières et/ou acheter des plants d'agro forestiers, forestiers et fruitiers, puis les planter de manière adéquate au sein des EFI</p>						

ND : Il s'agit de données de base (baseline) **Non Déterminées** au moment de l'élaboration de ce DTF. Elles seront mesurées au moment de l'enquête ménage prévue dès la première année du projet.

A noter que les valeurs cibles des IOV ayant des valeurs de base **Non Déterminées** ont été fixées en fonction de celles obtenues (ou en cours d'obtention) dans le cadre du projet PIADSA, un autre projet de CI.be financé par le FBSA en province Muyinga. Il s'agit donc à ce stade de valeurs cibles estimatives, données à titre indicatif et qui devront être redéfinies plus précisément suite à l'étude de référence et au contexte spécifique du Moso.

A noter aussi que conformément à la stratégie « genre » des partenaires d'exécution de ce projet (voir au chapitre 2.5.5.1), chaque indicateur, au moment de la collecte de sa valeur, sera désagrégé en fonction du sexe du chef de ménage, sachant que le critère « femme seule avec enfants mineurs » sera l'un des critères prioritaires pour la sélection des bénéficiaires directs du présent projet (critère associé à d'autres facteurs d'insécurité alimentaire bien sûr).

Par exemple, lorsque sera mesuré le % des ménages bénéficiaires qui participent à la mise en œuvre d'un mécanisme solidaire de prévention / réaction aux calamités, les partenaires de mise en œuvre du projet compareront la valeur atteinte de cet IOV en fonction du sexe du chef de ménage. Idem pour les autres indicateurs, dès que possible.

Tableau de suivi et de gestion

I.O.V.		Source de vérification	Valeur initiale	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Objectif Global : Améliorer l'offre alimentaire, les revenus et l'accès aux marchés pour les petits producteurs et groupes vulnérables			<i>IOV à compléter par ceux des autres acteurs qui contribuent à cet objectif global</i>						
Nombre moyen de repas journaliers des ménages		Enquêtes ménages (par échantillonnage d'environ 5% de la population totale des trois communes concernées)	1,56 ²			Adultes : 1,8 Enfants : 2		Adultes : 2 Enfants : 2,5	
S.C.A. ³	Nombre de ménages dont la consommation alimentaire est inadéquate (ménages en état d'insécurité alimentaire) SCA ≤ 21		7% ⁴ (12,5)			12%		< 10%	
	Nombre de ménages dont la consommation alimentaire est acceptable (ménages en état de sécurité alimentaire) 35 < SCA		66% ³ (51,5)			52%		> 60%	
<p>Remarque : Les Scores de Consommation Alimentaire indiqués en valeur initiale sont issus, comme indiqué, des enquêtes ménages réalisées en 2011 dans le cadre du projet APV Ruyigi. Ces chiffres sont néanmoins étonnants puisqu'ils indiquent que les populations de la zone d'action ont un SCA supérieur à celui des populations du reste du pays (voir les chiffres indiqués entre parenthèse et qui correspondent aux résultats obtenus dans 2 autres projets de Cl.be au Burundi - dont le projet PIADSA après 6 années de mise en œuvre), alors même que la zone d'action a été sélectionnée eu égard à un niveau d'insécurité alimentaire parmi les plus élevés du pays. Ceci peut être dû à la période où ont été réalisées les enquêtes (période de récolte par exemple vs période de soudure – les enquêtes menées par Cl.be étant généralement conduites aux périodes les plus défavorables). Quoiqu'il en soit, ces chiffres devront être revus et corrigés suite à la première enquête ménages prévue dès la première année du projet – deux autres enquêtes étant programmées en années 3 et 5.</p>									
Objectif Spécifique : Les capacités de production et de stockage des petits producteurs et groupes vulnérables sont renforcées durablement			<i>IOV à compléter par ceux des autres acteurs qui contribuent à cet objectif spécifique</i>						
Productions de l'agriculture	Rendement moyen des principales cultures (chez les bénéficiaires du projet)	Banane	Rapports de terrain, fiches de suivi Enquêtes ménages évaluation finale	40 T/ha ⁵	40 T/ha	50 T/ha	60 T/ha	70 T/ha	80 T/ha
		Haricot		0,6 T/ha ³	0,8 T/ha	0,8 T/ha	1 T/ha	1,2 T/ha	1,5 T/ha
		Arachide		0,7 T/ha ³	0,8 T/ha	0,9 T/ha	1 T/ha	1,1 T/ha	1,2 T/ha
		Maïs		0,9 T/ha ³	1 T/ha	1 T/ha	1,2 T/ha	1,3 T/ha	1,5 T/ha
		Manioc		1,5 T/ha ³	1,5 T/ha	5 T/ha	10 T/ha	20 T/ha	25 T/ha
	% de ménages bénéficiaires appuyés par le projet qui pratiquent au moins 4 types de culture sur l'ensemble de leur exploitation (pas en association)			ND	50%	60%	70%	80%	90%

² Valeur issue des enquêtes ménage de l'étude SHER – Juin 2012

³ SCA : Score de Consommation Alimentaire – Cf. explications et détails juste après ce présent tableau de suivi et de gestion

⁴ Valeur issue des enquêtes ménage du projet APV Ruyigi – 2011

⁵ Valeur issue de l'enquête agricole 2012 réalisée par AEDES - PAIOSA

I.O.V.			Source de vérification	Valeur initiale	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Productions animales	% de ménages disposant d'un cheptel	Caprins	Rapport de terrain, fiches de suivi, enquêtes ménages, évaluation finale	62% ³	64%	65%	66%	68%	70%
		Volailles		52% ³	54%	58%	60%	65%	70%
	Nombre moyens de têtes de bétail pour les ménages qui en possèdent	Caprins		1,9 ³	2	2,5	3	4	5
		Volailles		4,4 ³	4,8	5	6	7	8
	% de ménages bénéficiaires qui dégagent un revenu de l'élevage			ND	10%	15%	20%	25%	30%
Axes transversaux	<i>Genre</i> % de ménages au sein desquels la femme déclare avoir activement participé aux prises de décision quant à l'exploitation (aménagements, choix des cultures etc.)		Rapports de terrain, enquêtes ménages, évaluation finale	ND	20%	30%	50%	60%	60%
	<i>Genre</i> % de femmes qui participent aux formations et autres activités du projet		Liste des participants	0	50%	50%	50%	50%	50%
	<i>Genre</i> % de ménages dont le chef est une femme disposant d'un cheptel	Caprins	Rapport de terrain, fiches de suivi, enquêtes ménages, évaluation finale	62% ³	64%	65%	66%	68%	70%
		Volailles		52% ³	54%	58%	60%	65%	70%
<i>Environnement</i> % de ménages bénéficiaires répondant aux critères suivants (parmi ceux définissant une EFI) : protection antiérosive complète de l'exploitation, adoption d'une culture noyau, usage d'un fertilisant organique		ND		0%	20%	40%	60%	75%	
Résultat 1 : Les ménages bénéficiaires appliquent les méthodes agricoles adaptées de production				<i>Résultat et IOV spécifiques à CI.be / SOPRAD / CED-CARITAS BURUNDI</i>					
Pratiques et techniques agricoles	% de ménages bénéficiaires qui appliquent les techniques culturales adéquates sur au moins 3 cultures		Rapport de terrain, fiches de suivi, enquêtes ménages, évaluation finale	ND	0%	20%	40%	60%	75%
	% de ménages bénéficiaires qui achètent et utilisent au moins 2 types de semences certifiées			ND	0%	10%	20%	30%	50%
	% de ménages bénéficiaires qui pratiquent la stabulation permanente ou semi-permanente			ND	10%	30%	40%	50%	60%

I.O.V.		Source de vérification	Valeur initiale	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Gestion de l'exploitation	Nombre de ménages bénéficiaires capables d'élaborer un compte d'exploitation simplifié	Rapport de terrain, fiches de suivi, enquêtes ménages, évaluation finale	ND	0	250	500	750	1000
	% de ménages bénéficiaires qui participent à la mise en œuvre d'un mécanisme solidaire de prévention / réaction aux calamités		ND	0%	10%	20%	30%	50%
Axes transversaux	<i>Genre</i> % de ménages au sein desquels la femme déclare que la répartition des tâches (travaux domestiques, champêtres etc.) entre elle et son mari (conjoint) a évolué positivement en sa faveur	Rapport de terrain, fiches de suivi, enquêtes ménages, évaluation finale	ND	À déterminer				50%
	<i>Genre</i> Nombre de femmes capables d'élaborer un compte d'exploitation simplifié		ND	0	50	100	150	200
Résultat 2 : Les ménages bénéficiaires appliquent les méthodes adéquates de gestion de la fertilité des sols et de conservation des eaux et des énergies		<i>Résultat et IOV spécifiques à CI.be / SOPRAD / CED-CARITAS BURUNDI</i>						
Axes transversaux : Protection de l'environnement	Nombre de ménages appuyés par le projet pratiquant le paillage	Rapport de terrain, fiches de suivi, enquêtes ménages, évaluation finale	ND	200	1000	2000	3000	4000
	Nombre de ménages appuyés par le projet qui disposent de courbes de niveaux stabilisées sur au moins 80% de leur exploitation		ND	500	1000	2000	3500	4500
	Nombre de ménages appuyés par le projet qui disposent et utilisent un système de compostage		ND	500	1000	2000	3000	4000
	Nombre de ménages appuyés par le projet qui disposent de foyers améliorés		ND	200	500	1500	2000	3000
	% de diminution de la consommation de bois de chauffage chez les bénéficiaires permettant un allègement du travail domestique des femmes		0%	8%	10%	12%	18%	25%

S.C.A. : Score de Consommation Alimentaire

Le Score de Consommation alimentaire (SCA) des ménages est calculé en utilisant la formule suivante :

$$SCA = a_{\text{cereale}} \times x_{\text{cereale}} + a_{\text{legse}} \times x_{\text{legse}} + a_{\text{leg}} \times x_{\text{leg}} + a_{\text{fruit}} \times x_{\text{fruit}} + a_{\text{animal}} \times x_{\text{animal}} + a_{\text{sucres}} \times x_{\text{sucres}} + a_{\text{lait}} \times x_{\text{lait}} + a_{\text{huile}} \times x_{\text{huile}}$$

Avec a_i = poids attribué au groupe d'aliments

x_i = Nombre de jours de consommation relatifs à chaque groupe d'aliments (≤ 7)

Tableau 1: Groupes d'aliments et leurs poids

N°	Types d'aliments	Groupes	Poids
1	Mais, mil, Sorgho, Riz, éleusine, pain, beignets, pâtes alimentaires Manioc, Patate douce, pomme de terre, bananes, autres tubercules	Céréales et tubercules (aliments principaux)	2
2	Arachides, légumineuses (haricot, niébé, petit pois, lentilles,...),	Légumineuse	3
3	Fruits (mangues, oranges, bananes,...)	Fruits	1
4	Légumes (+ feuilles)	Légumes	1
5	Viandes, œufs, poissons, escargots,...	Protéines animales	4
6	Lait et produits laitiers	Produits laitiers	4
7	Sucres, miels et autres sucreries	Sucres	0.5
8	Huiles et graisses	Huiles	0.5

Source : PAM, Analyse de la sécurité alimentaire, 2008

Le tableau suivant illustre les seuils de Score de Consommation Alimentaire.

Seuils des scores Alimentaires	Interprétation	
SCA \leq 21	Consommation inadéquate	Ménage en situation d'insécurité alimentaire
21 < SCA \leq 35	Consommation alimentaire limite	Ménage vulnérable à l'insécurité alimentaire
35 < SCA	Consommation alimentaire acceptable	Ménage en situation de sécurité alimentaire

« Le SCA est une variable continue difficile à interpréter. Deux seuils sont utilisés pour distinguer le niveau de consommation : un SCA de 21 et un SCA de 35. Le seuil de 21 correspond à une consommation moyenne journalière de denrée alimentaire principale (7jours *poids 2 =14) et légumes(7jours*poids 1= 7.,14+7=21) Le seuil de 35 indique une consommation journalière de denrées principales et des légumes ainsi que une consommation fréquente (au moins 4 fois par semaine) d'huile et de légumineuses (7* 2+7*1+4*0,5+4*3) Ces seuils définissent trois groupes : Consommation pauvre (≤ 21), Consommation limite (>21 et ≤ 35), et Consommation acceptable (>35).

Les quantités consommées [ne sont pas] prises en compte dans le calcul du SCA. Seuls les aliments consommés comme des repas substantiels pendant la période de sept jours [sont] enregistrés. Toutefois, il est possible que certains aliments consommés en petite quantité, surtout la viande et le poisson, [soient] enregistrés. Ceci peut conduire à une exagération du SCA. »

Extrait du rapport d'Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (AGSAV)
Burundi, Décembre 2008
Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Budget du projet FBSA Moso - Cl.be / SOPRAD		2013 - 2018			
		unité	quantité	coût unitaire	Budget Total
1.2.2.7	Fournitures de bureau	par mois	60	100	6.000
	Frais bancaires (com. transfert, frais tenue compte... hors intérêts				
1.2.2.8	débiteurs)	par mois	60	50	3.000
1.2.2.9	Autres frais (taxes diverses, expéditions pièces comptables, etc..	par mois	60	50	3.000
1.2.3	Etude de priorisation des bassins versants à aménager				12.000
1.2.3.1	Frais d'étude externe	par étude	1	12.000	12.000
1.2.4	Renforcement des capacités des producteurs				61.420
1.2.4.1	Frais de formation (restauration, déplacement, ...)	par an	5	3.000	15.000
1.2.4.2	Frais de facilitation de la participation des femmes	par an	5	500	2.500
1.2.4.3	Visites d'échange d'expérience	par visite	20	600	12.000
1.2.4.4	Prime paysans relais	Par paysan et par trim.	3.640	6	21.840
1.2.4.5	Prime MONAGRI	Par Monagri et par trim.	1.120	9	10.080
1.2.5	Frais de mission, de réunion et de visibilité				61.600
1.2.5.1	Frais de mission du personnel hors zone	Par jour de mission	700	20	14.000
1.2.5.2	Frais de renforcement des capacités du staff projet	forfait	1	5.000	5.000
1.2.5.3	Enquêtes ménages	par enquête	3	5.000	15.000
1.2.5.4	Frais de visibilité	forfait	1	6.000	6.000
1.2.5.5	Frais de mission SOPRAD	Par jour de mission	720	20	14.400
1.2.5.6	Frais de mission CED-CARITAS BURUNDI	Par jour de mission	180	20	3.600
1.2.5.7	Frais de mission Cl.be	Par jour de mission	180	20	3.600
<i>S/total fonctionnement</i>			17,85%		315.020
1.3. Personnel					
1.3.1 Personnel Local					
1.3.1.1 Personnel directement affecté à l'action					
1.3.1.1.1	1 coordinateur	Par mois	60	900	54.000
1.3.1.1.2	1 comptable / caissier	Par mois	60	550	33.000
1.3.1.1.3	3 Resp. Communaux	Par mois	171	500	85.500
1.3.1.1.4	6 techniciens agronomes	Par mois	324	370	119.880
1.3.1.1.5	3 vétérinaires	Par mois	153	370	56.610
1.3.1.1.6	1 socio-économiste	Par mois	48	500	24.000
1.3.1.1.7	1 chauffeur	Par mois	60	250	15.000
1.3.1.1.8	6 sentinelles	Par mois	342	100	34.200
1.3.1.2 Personnel d'appui					
1.3.1.2.1	1 responsable des programmes CED-CARITAS BDI (1/12)	Par mois	5	700	3.500
1.3.1.2.2	1 responsable suivi éval CED-CARITAS BDI (1/12)	Par mois	5	600	3.000
1.3.1.2.3	1 responsable des programmes SOPRAD (1/4)	Par mois	15	800	12.000
1.3.1.2.4	1 RAF SOPRAD (1/4)	Par mois	15	800	12.000
1.3.1.2.5	1 comptable Cl.be (1/4)	Par mois	15	700	10.500
1.3.1.2.6	1 RdP Cl.be (2/12)	Par mois	10	1.300	13.000
<i>S/total personnel local</i>					476.190
1.3.2 Expatriés					
1.3.2.1	Assistant Technique - Salaire + avantages obligatoires et non obligatoires	H.mois	60	5.500	330.000
<i>S/total Expatriés</i>					330.000
<i>Nbr de coopérants/mois</i>					1,00 p./mois
1.3.3 Personnel total					
<i>S/total Personnel</i>			45,68%		806.191
1.4. Coûts opérationnels totaux					
<i>Total</i>			86,00%		1.517.648

Budget du projet FBSA Moso - CI.be / SOPRAD		2013 - 2018		
		unité	quantité	coût unitaire
2. Coûts de gestion				
2.1. Investissements				
2.1.1 Immobilier				
2.1.2 Mobilier				
2.1.3 Fonds de crédit				
<i>S/total investissements</i>				0
2.2. Fonctionnement				
2.2.1 Frais de déplacement mission de suivi évaluation				
2.2.1.1 Frais de mission Suivi-évaluation Cibe - Bruxelles				
2.2.2 Evaluation externe				
2.2.2.1 Participation aux frais d'évaluation mi-parcours externe				
2.2.2.2 Participation à l'étude de référence externe				
<i>S/total fonctionnement</i>				31.177
2.3. Personnel				
2.3.1 Personnel du siège				
2.3.1.1 Responsable Burundi au siège (1/12)				
<i>S/total personnel local</i>				27.500
2.3.2 Personnel Local				
<i>S/total personnel local</i>				0
2.3.3 Coopérants				
2.3.3.1 Chef de mission (1/12)				
2.3.3.2 Responsable Adm/Fin Bujumbura (2/12)				
<i>S/total Coopérants</i>				82.500
<i>Nbr de coopérants/mois</i>				0,25
<i>S/total Personnel</i>				110.000
2.4. Coûts de Gestion totaux				
<i>Total</i>				141.177
3. Coûts totaux (coûts directs)				
4. Frais de structure (6%)(Coûts indirects) - III				
5. Budget Total				
4. Subsidés sollicités à la DGD				
5. Apports propres à CI.be				

Données nécessaires à la détermination des frais de structures

Chiffres d'affaires total de l'ONG pour l'année N-2	Montant :	27.285.938,00
Explications : Chiffres d'affaires (rubrique 70/74) de l'année 2010		
Sources de financement		
Union Européenne - Echo		
Union Européenne - EuropAid		
Gouvernement Belge - Aide d'urgence (D2)		
Gouvernement Belge - Programme (D3.1)		
Fonds belge pour la sécurité alimentaire (D3.2)		
Wallonie-Bruxelles International		
Vlaamse Gemeenschap		
Corporate Funding Program		
Région Auvergne		
Provinces		
Communes		

Budget par année

		2013 - 2018					
Budget du projet FBSA Moso - CI.be / SOPRAD		Budget Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1. Coûts opérationnels							
1.1. investissements							
1.1.1	Immobilier						
1.1.2	Mobilier	109.750	107.250	2.500	0	0	0
1.1.2.1	Matériel roulant	88.000	88.000	0	0	0	0
1.1.2.1.1	Véhicule Type Pick up 4 X4	23.000	23.000	0	0	0	0
1.1.2.1.2	Groupe électrogène coordo	3.000	3.000	0	0	0	0
1.1.2.1.3	Groupe électrogène communes	2.000	2.000	0	0	0	0
1.1.2.1.4	Motos	48.000	48.000	0	0	0	0
1.1.2.1.5	Vélos Monagris	12.000	12.000	0	0	0	0
1.1.2.2	Matériel Bureau	11.750	11.750	0	0	0	0
1.1.2.2.1	Ordinateurs + accessoires	9.600	9.600	0	0	0	0
1.1.2.2.2	Imprimantes	1.200	1.200	0	0	0	0
1.1.2.2.3	Photocopieur	500	500	0	0	0	0
1.1.2.2.4	Appareil photo+ accessoires	450	450	0	0	0	0
1.1.2.3	Mobilier de bureau	5.000	5.000	0	0	0	0
1.1.2.3.1	Tables de bureau, chaises, étagères etc.	5.000	5.000	0	0	0	0
1.1.2.4	Autres équipements	9.000	2.500	4.500	2.000	0	0
1.1.2.4.1	Triangles à pente et autres petits équipements	5.000	2.500	2.500			
1.1.2.4.2	Petit équipement de collecte des eaux pluviales (expérimentation)	4.000	0	2.000	2.000	0	0
1.1.2.5	Matériel d'élevage	179.100	135.900	20.100	20.100	3.000	0
1.1.2.5.1	Boucs améliorés	45.000	45.000	0	0	0	0
1.1.2.5.2	Chèvres	90.900	90.900	0	0	0	0
1.1.2.5.3	Poules pondeuses (ou autres petits animaux d'élevage)	18.000	0	9.000	9.000	0	0
1.1.2.5.4	Coqs améliorés	3.000	0	1.500	1.500	0	0
1.1.2.5.5	Matériel vétérinaire	9.000	0	3.000	3.000	3.000	0
1.1.2.5.6	Aliment pour les poules (démarrage)	13.200	0	6.600	6.600	0	0
1.1.2.6	Matériel d'agriculture	103.588	25.897	69.791	3.950	3.950	0
1.1.2.6.1	Semences sélectionnées Maïs (1500 EFI x 5 kg)	4.200	1.050	3.150	0	0	0
1.1.2.6.2	Semences sélectionnées Manioc (6000 EFI x 300 boutures)	10.000	2.500	7.500	0	0	0
1.1.2.6.3	Semences sélectionnées Arachide (1500 EFI x 5 kg)	10.000	2.500	7.500	0	0	0
1.1.2.6.4	Semences sélectionnées Haricot (3000 EFI x 10 Kg)	25.000	6.250	18.750	0	0	0
1.1.2.6.5	Rejets de bananiers améliorés (6000 EFI x 10 rejets)	35.000	8.750	26.250	0	0	0
1.1.2.6.6	Autres intrants	3.587	897	2.691	0	0	0
1.1.2.6.7	Herbes Fixatrices	5.800	1.450	1.450	1.450	1.450	0
1.1.2.6.8	Plants agro-forestiers et fruitiers	10.000	2.500	2.500	2.500	2.500	0
<i>S/total investissements</i>		<i>396.438</i>	<i>269.047</i>	<i>94.391</i>	<i>26.050</i>	<i>6.950</i>	<i>0</i>
1.2. Fonctionnement							
1.2.1	Immatriation, assurances, carburant et maintenance des véhicules	96.000	19.200	19.200	19.200	19.200	19.200
1.2.1.1	Assurance, immatriculation véhicule et motos	6.000	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
1.2.1.2	Carburant véhicules, motos et groupe électrogène	60.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
1.2.1.3	Entretien et location véhicules, motos et groupe électrogène	30.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
1.2.2	Frais de fonctionnement du bureau	84.000	16.800	16.800	16.800	16.800	16.800
1.2.2.1	Location et Entretien des bureaux	30.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
1.2.2.2	Location logement personnel et entretien	18.000	3.600	3.600	3.600	3.600	3.600
1.2.2.3	Eau et électricité du bureau	9.000	1.800	1.800	1.800	1.800	1.800

		2013 - 2018					
Budget du projet FBSA Moso - Cl.be / SOPRAD		Budget Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1.2.2.4	Communication téléphone (fixe et mobile) et internet	9.000	1.800	1.800	1.800	1.800	1.800
1.2.2.5	Frais de communication SOPRAD	4.800	960	960	960	960	960
1.2.2.6	Frais de communication CED-CARITAS BURUNDI	1.200	240	240	240	240	240
1.2.2.7	Fournitures de bureau	6.000	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
1.2.2.8	Frais bancaires (com. transfert, frais tenue compte... hors intérêts débiteurs)	3.000	600	600	600	600	600
1.2.2.9	Autres frais (taxes diverses, expéditions pièces comptables, etc..)	3.000	600	600	600	600	600
1.2.3	Etude de priorisation des bassins versants à aménager	12.000	12.000	0	0	0	0
1.2.3.1	Frais d'étude externe	12.000	12.000	0	0	0	0
1.2.4	Renforcement des capacités des producteurs	61.420	12.284	12.284	12.284	12.284	12.284
1.2.4.1	Frais de formation (restauration, déplacement, ...)	15.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
1.2.4.2	Frais de facilitation de la participation des femmes	2.500	500	500	500	500	500
1.2.4.3	Visites d'échange d'expérience	12.000	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
1.2.4.4	Prime paysans relais	21.840	4.368	4.368	4.368	4.368	4.368
1.2.4.5	Prime MONAGRI	10.080	2.016	2.016	2.016	2.016	2.016
1.2.5	Frais de mission, de réunion et de visibilité	61.600	14.620	9.620	15.120	7.120	15.120
1.2.5.1	Frais de mission du personnel hors zone	14.000	2.800	2.800	2.800	2.800	2.800
1.2.5.2	Frais de renforcement des capacités du staff projet	5.000	2.500	2.500	0	0	0
1.2.5.3	Enquêtes ménages	15.000	5.000		5.000		5.000
1.2.5.4	Frais de visibilité	6.000			3.000		3.000
1.2.5.5	Frais de mission SOPRAD	14.400	2.880	2.880	2.880	2.880	2.880
1.2.5.6	Frais de mission CED-CARITAS BURUNDI	3.600	720	720	720	720	720
1.2.5.7	Frais de mission Cl.be	3.600	720	720	720	720	720
<i>S/total fonctionnement</i>		<i>315.020</i>	<i>74.904</i>	<i>57.904</i>	<i>63.404</i>	<i>55.404</i>	<i>63.404</i>
1.3. Personnel							
1.3.1 Personnel Local							
1.3.1.1 Personnel directement affecté à l'action							
1.3.1.1.1	1 coordinateur	54.000	10.800	10.800	10.800	10.800	10.800
1.3.1.1.2	1 comptable / caissier	33.000	6.600	6.600	6.600	6.600	6.600
1.3.1.1.3	3 Resp. Communaux	85.500	17.100	17.100	17.100	17.100	17.100
1.3.1.1.4	6 techniciens agronomes	119.880	23.976	23.976	23.976	23.976	23.976
1.3.1.1.5	3 vétérinaires	56.610	11.322	11.322	11.322	11.322	11.322
1.3.1.1.6	1 socio-économiste	24.000	4.800	4.800	4.800	4.800	4.800
1.3.1.1.7	1 chauffeur	15.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
1.3.1.1.8	6 sentinelles	34.200	6.840	6.840	6.840	6.840	6.840
1.3.1.2 Personnel d'appui							
1 responsable des programmes CED-CARITAS BDI (1/12)		3.500	700	700	700	700	700
1.3.1.2.1		3.500	700	700	700	700	700
1.3.1.2.2	1 responsable suivi éval CED-CARITAS BDI (1/12)	3.000	600	600	600	600	600
1.3.1.2.3	1 responsable des programmes SOPRAD (1/4)	12.000	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
1.3.1.2.4	1 RAF SOPRAD (1/4)	12.000	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
1.3.1.2.5	1 comptable Cl.be (1/4)	10.500	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
1.3.1.2.6	1 RdP Cl.be (2/12)	13.000	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
<i>S/total personnel local</i>		<i>476.190</i>	<i>95.238</i>	<i>95.238</i>	<i>95.238</i>	<i>95.238</i>	<i>95.238</i>
1.3.2 Expatriés							
Assistant Technique - Salaire + avantages obligatoires et non obligatoires		330.000	66.000	66.000	66.000	66.000	66.000
1.3.2.1		330.000	66.000	66.000	66.000	66.000	66.000
<i>S/total Expatriés</i>		<i>330.000</i>	<i>66.000</i>	<i>66.000</i>	<i>66.000</i>	<i>66.000</i>	<i>66.000</i>
<i>Nbr de coopérants/mois</i>		<i>1,00 p./mois</i>					
1.3.3 Personnel total							
<i>S/total Personnel</i>		<i>806.191</i>	<i>161.238</i>	<i>161.238</i>	<i>161.238</i>	<i>161.238</i>	<i>161.238</i>

		2013 - 2018					
Budget du projet FBSA Moso - CI.be / SOPRAD		Budget Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1.4. Coûts opérationnels totaux							
	<i>Total</i>	1.517.648	505.189	313.533	250.692	223.592	224.642
2. Coûts de gestion							
2.1. Investissements							
2.1.1 Immobilier							
2.1.2 Mobilier							
2.1.3 Fonds de crédit							
	<i>S/total investissements</i>	0	0	0	0	0	0
2.2. Fonctionnement							
2.2.1 Frais de déplacement mission de suivi évaluation							
2.2.1.1 Frais de mission Suivi-évaluation Cibe - Bruxelles		11.177	2.235	2.235	2.235	2.235	2.235
2.2.2 Evaluation externe							
Participation aux frais d'évaluation mi-parcours							
2.2.2.1 externe		12.000			12.000		
2.2.2.2 Participation à l'étude de référence externe		8.000	8.000				
	<i>S/total fonctionnement</i>	31.177	10.235	2.235	14.235	2.235	2.235
2.3. Personnel							
2.3.1 Personnel du siège							
2.3.1.1 Responsable Burundi au siège (1/12)		27.500	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500
	<i>S/total personnel local</i>	27.500	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500
2.3.2 Personnel Local							
	<i>S/total personnel local</i>	0	0	0	0	0	0
2.3.3 Coopérants							
2.3.3.1 Chef de mission (1/12)		27.500	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500
2.3.3.2 Responsable Adm/Fin Bujumbura (2/12)		55.000	11.000	11.000	11.000	11.000	11.000
	<i>S/total Coopérants</i>	82.500	16.500	16.500	16.500	16.500	16.500
	<i>Nbr de coopérants/mois</i>	0,25 p./mois					
	<i>S/total Personnel</i>	110.000	22.000	22.000	22.000	22.000	22.000
2.4. Coûts de Gestion totaux							
	<i>Total</i>	141.177	32.235	24.235	36.235	24.235	24.235
3. Coûts totaux (coûts directs)		1.658.824	537.424	337.768	286.927	247.827	248.877
4. Frais de structure (6%)(Coûts indirects) - III		105.882	35.068	21.950	18.472	16.135	14.257
5. Budget Total		1.764.706	572.492	359.718	305.399	263.962	263.134
4. Subsidés sollicités à la DGD		1.500.000	486.618	305.760	259.589	224.368	223.664
5. Apports propres à CI.be		264.706	85.874	53.958	45.810	39.594	39.470

Budget par résultat

		2013 - 2018		
Budget du projet FBSA Moso - CI.be / SOPRAD		Budget Total	Résultat 1	Résultat 2
1. Coûts opérationnels				
1.1. investissements				
1.1.1 Immobilier				
1.1.2 Mobilier		109.750	52.375	57.375
1.1.2.1 Matériel roulant		88.000	44.000	44.000
1.1.2.1.1 Véhicule Type Pick up 4 X4		23.000	11.500	11.500
1.1.2.1.2 Groupe électrogène coordo		3.000	1.500	1.500
1.1.2.1.3 Groupe électrogène communes		2.000	1.000	1.000
1.1.2.1.4 Motos		48.000	24.000	24.000
1.1.2.1.5 Vélos Monagris		12.000	6.000	6.000
1.1.2.2 Matériel Bureautique		11.750	5.875	5.875
1.1.2.2.1 Ordinateurs + accessoires		9.600	4.800	4.800
1.1.2.2.2 Imprimantes		1.200	600	600
1.1.2.2.3 Photocopieur		500	250	250
1.1.2.2.4 Appareil photo+ accessoires		450	225	225
1.1.2.3 Mobilier de bureau		5.000	2.500	2.500
1.1.2.3.1 Tables de bureau, chaises, étagères etc.		5.000	2.500	2.500
1.1.2.4 Autres équipements		9.000	0	9.000
1.1.2.4.1 Triangles à pente et autres petits équipements		5.000		5.000
1.1.2.4.2 Petit équipement de collecte des eaux pluviales (expérimentation)		4.000		4.000
1.1.2.5 Matériel d'élevage		179.100	179.100	0
1.1.2.5.1 Boucs améliorés		45.000	45.000	
1.1.2.5.2 Chèvres		90.900	90.900	
1.1.2.5.3 Poules pondeuses (ou autres petits animaux d'élevage)		18.000	18.000	
1.1.2.5.4 Coqs améliorés		3.000	3.000	
1.1.2.5.5 Matériel vétérinaire		9.000	9.000	
1.1.2.5.6 Aliment pour les poules (démarrage)		13.200	13.200	
1.1.2.6 Matériel d'agriculture		103.588	87.787	15.800
1.1.2.6.1 Semences sélectionnées Maïs (1500 EFI x 5 kg)		4.200	4.200	
1.1.2.6.2 Semences sélectionnées Manioc (6000 EFI x 300 boutures)		10.000	10.000	
1.1.2.6.3 Semences sélectionnées Arachide (1500 EFI x 5 kg)		10.000	10.000	
1.1.2.6.4 Semences sélectionnées Haricot (3000 EFI x 10 Kg)		25.000	25.000	
1.1.2.6.5 Rejets de bananiers améliorés (6000 EFI x 10 rejets)		35.000	35.000	
1.1.2.6.6 Autres intrants		3.587	3.587	
1.1.2.6.7 Herbes Fixatrices		5.800		5.800
1.1.2.6.8 Plants agro-forestiers et fruitiers		10.000		10.000
<i>S/total investissements</i>		396.438	319.263	77.175
1.2. Fonctionnement				
1.2.1 Immatriculation, assurances, carburant et maintenance des véhicules		96.000	48.000	48.000
1.2.1.1 Assurance, immatriculation véhicule et motos		6.000	3.000	3.000
1.2.1.2 Carburant véhicules, motos et groupe électrogène		60.000	30.000	30.000
1.2.1.3 Entretien et location véhicules, motos et groupe électrogène		30.000	15.000	15.000
1.2.2 Frais de fonctionnement du bureau		84.000	42.000	42.000
1.2.2.1 Location et Entretien des bureau		30.000	15.000	15.000
1.2.2.2 Location logement personnel et entretien		18.000	9.000	9.000
1.2.2.3 Eau et électricité du bureau		9.000	4.500	4.500
1.2.2.4 Communication téléphone (fixe et mobile) et internet		9.000	4.500	4.500
1.2.2.5 Frais de communication SOPRAD		4.800	2.400	2.400
1.2.2.6 Frais de communication CED-CARITAS BURUNDI		1.200	600	600

		2013 - 2018		
Budget du projet FBSA Moso - CI.be / SOPRAD		Budget Total	Résultat 1	Résultat 2
1.2.2.7	Fournitures de bureau	6.000	3.000	3.000
1.2.2.8	Frais bancaires (com. transfert, frais tenue compte... hors intérêts débiteurs)	3.000	1.500	1.500
1.2.2.9	Autres frais (taxes diverses, expéditions pièces comptables, etc..)	3.000	1.500	1.500
1.2.3	Etude de priorisation des bassins versants à aménager	12.000	0	12.000
1.2.3.1	Frais d'étude externe	12.000		12.000
1.2.4	Renforcement des capacités des producteurs	61.420	30.710	30.710
1.2.4.1	Frais de formation (restauration, déplacement, ...)	15.000	7.500	7.500
1.2.4.2	Frais de facilitation de la participation des femmes	2.500	1.250	1.250
1.2.4.3	Visites d'échange d'expérience	12.000	6.000	6.000
1.2.4.4	Prime paysans relais	21.840	10.920	10.920
1.2.4.5	Prime MONAGRI	10.080	5.040	5.040
1.2.5	Frais de mission, de réunion et de visibilité	61.600	30.800	30.800
1.2.5.1	Frais de mission du personnel hors zone	14.000	7.000	7.000
1.2.5.2	Frais de renforcement des capacités du staff projet	5.000	2.500	2.500
1.2.5.3	Enquêtes ménages	15.000	7.500	7.500
1.2.5.4	Frais de visibilité	6.000	3.000	3.000
1.2.5.5	Frais de mission SOPRAD	14.400	7.200	7.200
1.2.5.6	Frais de mission CED-CARITAS BURUNDI	3.600	1.800	1.800
1.2.5.7	Frais de mission CI.be	3.600	1.800	1.800
<i>S/total fonctionnement</i>		315.020	151.510	163.510
1.3. Personnel				
1.3.1 Personnel Local				
1.3.1.1 Personnel directement affecté à l'action				
1.3.1.1.1	1 coordinateur	54.000	27.000	27.000
1.3.1.1.2	1 comptable / caissier	33.000	16.500	16.500
1.3.1.1.3	3 Resp. Communaux	85.500	42.750	42.750
1.3.1.1.4	6 techniciens agronomes	119.880	59.940	59.940
1.3.1.1.5	3 vétérinaires	56.610	56.610	
1.3.1.1.6	1 socio-économiste	24.000	24.000	
1.3.1.1.7	1 chauffeur	15.000	7.500	7.500
1.3.1.1.8	6 sentinelles	34.200	17.100	17.100
1.3.1.2 Personnel d'appui				
1.3.1.2.1	1 responsable des programmes CED-CARITAS BDI (1/12)	3.500	1.750	1.750
1.3.1.2.2	1 responsable suivi éval CED-CARITAS BDI (1/12)	3.000	1.500	1.500
1.3.1.2.3	1 responsable des programmes SOPRAD (1/4)	12.000	6.000	6.000
1.3.1.2.4	1 RAF SOPRAD (1/4)	12.000	6.000	6.000
1.3.1.2.5	1 comptable CI.be (1/4)	10.500	5.250	5.250
1.3.1.2.6	1 RdP CI.be (2/12)	13.000	6.500	6.500
<i>S/total personnel local</i>		476.190	278.400	197.790
1.3.2 Expatriés				
1.3.2.1	Assistant Technique - Salaire + avantages obligatoires et non obligatoires	330.000	165.000	165.000
<i>S/total Expatriés</i>		330.000	165.000	165.000
<i>Nbr de coopérants/mois</i>		1,00 p./mois		
1.3.3 Personnel total				
<i>S/total Personnel</i>		806.191	443.400	362.790
1.4. Coûts opérationnels totaux				
<i>Total</i>		1.517.648	914.173	603.475
2. Coûts de gestion				
2.1. Investissements				
2.1.1 Immobilier				
2.1.2 Mobilier				
2.1.3 Fonds de crédit				

		2013 - 2018		
Budget du projet FBSA Moso - CI.be / SOPRAD		Budget Total	Résultat 1	Résultat 2
	<i>S/total investissements</i>	0	0	0
2.2. Fonctionnement				
2.2.1 Frais de déplacement mission de suivi évaluation				
2.2.1.1 Frais de mission Suivi-évaluation Cibe - Bruxelles		11.177	5.588	5.588
2.2.2 Evaluation externe				
2.2.2.1 Participation aux frais d'évaluation mi-parcours externe		12.000	6.000	6.000
2.2.2.2 Participation à l'étude de référence externe		8.000	4.000	4.000
	<i>S/total fonctionnement</i>	31.177	15.588	15.588
2.3. Personnel				
2.3.1 Personnel du siège				
2.3.1.1 Responsable Burundi au siège (1/12)		27.500	13.750	13.750
	<i>S/total personnel local</i>	27.500	13.750	13.750
2.3.2 Personnel Local				
	<i>S/total personnel local</i>	0	0	0
2.3.3 Coopérants				
2.3.3.1 Chef de mission (1/12)		27.500	13.750	13.750
2.3.3.2 Responsable Adm/Fin Bujumbura (2/12)		55.000	27.500	27.500
	<i>S/total Coopérants</i>	82.500	41.250	41.250
	<i>Nbr de coopérants/mois</i>	0,25 p./mois		
	<i>S/total Personnel</i>	110.000	55.000	55.000
2.4. Coûts de Gestion totaux				
	<i>Total</i>	141.177	70.588	70.588
3. Coûts totaux (coûts directs)		1.658.824	984.761	674.063
4. Frais de structure (6%)(Coûts indirects) - III		105.882	62.853	43.029
5. Budget Total		1.764.706	1.047.614	717.092
4. Subsidés sollicités à la DGD		1.500.000	890.472	609.528
5. Apports propres à CI.be		264.706	157.142	107.564

1.2.6 Budget des coûts de gestion

Budget des coûts de gestion	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
1. Investissements						
1.1 Immobilier						
1.2 Mobilier						
1.3 Fonds de crédit						
	<i>S/total investissements</i>	0	0	0	0	0
2. Fonctionnement						
Frais de déplacement mission de suivi évaluation						
2.1.1 Mission de Suivi-évaluation sur le projet	2.235	2.235	2.235	2.235	2.235	11.177
2.2 Evaluation externe						
2.2.1 Frais d'évaluation mi-parcours externe	0	0	12.000	0	0	12.000
2.2.2 Participation à l'étude de référence externe	8.000	0	0	0	0	8.000
	<i>S/total fonctionnement</i>	10.235	2.235	14.235	2.235	31.177
3. Personnel						
3.1 Personnel du siège						
3.1.1 Responsable Burundi au siège (1/12)	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500	27.500
	<i>S/total personnel local</i>	5.500	5.500	5.500	5.500	27.500
3.2 Personnel Local						
	<i>S/total personnel local</i>	0	0	0	0	0
3.4 Coopérants						

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Budget des coûts de gestion	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
3.4.1 Chef de mission (1/12)	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500	27.500
3.4.2 RAF Cl.be Burundi (2/12)	11.000	11.000	11.000	11.000	11.000	55.000
<i>S/total Coopérants (art5§2)</i>	16.500	16.500	16.500	16.500	16.500	82.500
<i>Nbr de coopérants/mois</i>	0	0	0	0	0	0
<i>S/total Personnel</i>	22.000	22.000	22.000	22.000	22.000	110.000
TOTAL	32.235	24.235	36.235	24.235	24.235	141.177

	Belgique					
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	TOTAL
Budget des coûts de gestion	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
1. Investissements						
1.1 Immobilier						
1.2 Mobilier						
1.3 Fonds de crédit						
<i>S/total investissements</i>	0	0	0	0	0	0
2. Fonctionnement						
Frais de déplacement mission de suivi						
2.1 évaluation						
2.1.1 Mission de Suivi-évaluation sur le projet	2.235	2.235	2.235	2.235	2.235	11.177
2.2 Evaluation externe						
2.2.1 Frais d'évaluation mi-parcours externe	0	0	0	0	0	0
2.2.2 Participation à l'étude de référence externe	0	0	0	0	0	0
<i>S/total fonctionnement</i>	2.235	2.235	2.235	2.235	2.235	11.177
3. Personnel						
3.1 Personnel du siège						
3.1.1 Responsable Burundi au siège (1/12)	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500	27.500
<i>S/total personnel local</i>	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500	27.500
3.2 Personnel Local						
<i>S/total personnel local</i>	0	0	0	0	0	0
3.4 Coopérants						
3.4.1 Chef de mission (1/12)	0	0	0	0	0	0
3.4.2 RAF Cl.be Burundi (2/12)	0	0	0	0	0	0
<i>S/total Coopérants (art5§2)</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Nbr de coopérants/mois</i>						
<i>S/total Personnel</i>	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500	27.500
TOTAL	7.735	7.735	7.735	7.735	7.735	38.677

	Bureau de coordination à Bujumbura					
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	TOTAL
Budget des coûts de gestion	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
1. Investissements						
1.1 Immobilier						
1.2 Mobilier						
1.3 Fonds de crédit						
<i>S/total investissements</i>	0	0	0	0	0	0
2. Fonctionnement						
Frais de déplacement mission de suivi						
2.1 évaluation						
2.1.1 Mission de Suivi-évaluation sur le projet	0	0	0	0	0	0
2.2 Evaluation externe						
2.2.1 Frais d'évaluation mi-parcours externe	0	0	12.000	0	0	12.000
2.2.2 Participation à l'étude de référence externe	8.000	0	0	0	0	8.000
<i>S/total fonctionnement</i>	8.000	0	12.000	0	0	20.000

Budget des coûts de gestion	Bureau de coordination à Bujumbura					TOTAL
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
3. Personnel						
3.1 Personnel du siège						
3.1.1 Responsable Burundi au siège (1/12)	0	0	0	0	0	0
<i>S/total personnel local</i>	0	0	0	0	0	0
3.2 Personnel Local						
<i>S/total personnel local</i>	0	0	0	0	0	0
3.4 Coopérants						
3.4.1 Chef de mission (1/12)	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500	27.500
3.4.2 RAF Cl.be Burundi (2/12)	11.000	11.000	11.000	11.000	11.000	55.000
<i>S/total Coopérants (art5§2)</i>	16.500	16.500	16.500	16.500	16.500	82.500
<i>Nbr de coopérants/mois</i>	0	0	0	0	0	0
<i>S/total Personnel</i>	16.500	16.500	16.500	16.500	16.500	82.500
TOTAL	24.500	16.500	28.500	16.500	16.500	102.500

Description synthétique des moyens

En Belgique

- Investissement : néant
- Fonctionnement :

Frais de déplacement mission de suivi évaluation : Le responsable géographique Burundi mènera des missions de suivi évaluation auprès des partenaires de mise en œuvre du projet. De plus, des missions de suivi-évaluation d'ordre administratif et financier sont également envisagées au cours du projet.

- Personnel :

Personnel au siège : Le responsable géographique est rémunéré en fonction du temps estimé de sa prestation pour la bonne exécution du projet.

Bureau de coordination à Bujumbura

- Investissement : néant
- Fonctionnement :

Participation à l'évaluation externe : Une évaluation externe mi-parcours est prévue en année 3. Son coût sera partagé entre tous les acteurs.

Participation à l'étude de référence externe : Une étude externe de référence est prévue dès le démarrage du projet. Son coût sera partagé entre tous les acteurs.

- Personnel :

Personnel Coopérants (Art5§2) : Le Chef de Mission assure la coordination avec les autres acteurs, le RAF assure le suivi administratif et financier du projet.

1.2.7 Aperçu des coopérants

Pays	Membres du personnel (fonction)	Coopérants	% Coûts opérationnels	% Coûts de gestion
Burundi	Assistant technique	Art5§2	21,74%	0%
Burundi	Chef de Mission	Art5§2	0%	19,48%
Burundi	Responsable Administratif et financier	Art5§2	0%	38,96%

1.2.8 Note budgétaire explicative

Explication de quelques lignes et aspects budgétaires suite aux remarques formulées par le comité d'appréciation de la DGD / FBSA :

Question FBSA : Le projet a prévu des frais de formulation / de préparation ? Le budget n'est pas suffisamment clair sur ce point. Veuillez les inclure dans les frais opérationnels.

Le projet n'a pas prévu de frais de formulation. En effet, l'étude initiale a été réalisée par le bureau SHER sur financement du FBSA. Les informations complémentaires ont été recueillies par la SOPRAD, le partenaire de Cl.be, qui est déjà présent de façon permanente sur la zone d'action.

Question FBSA : Le budget ne fait pas référence à l'étude de référence qui sera faite au début du programme pour établir une baseline et déterminer les indicateurs du programme et des projets. Veuillez inclure ces frais dans les coûts de gestion.

Suite à la réunion consécutive aux appréciations du FBSA, tenue en date du mercredi 29 mai 2013 dans les enceintes de la FAO à Bujumbura, il a été convenu que chaque acteur devait inclure une participation de 8.000 € à cette étude de référence. C'est donc ce qu'a appliqué Cl.be en ajoutant la ligne « 2.2.2.2. Participation à l'étude de référence externe » dans les coûts de gestion, ligne qui n'existait pas dans la première version de ce DTF déposé en mars.

Question FBSA : 20.000 € sont prévus pour une étude externe. S'agit-il de l'étude de référence ? Veuillez clarifier.

Il ne s'agit pas de l'étude de référence. Il s'agit plutôt d'une étude géographique qui doit permettre d'identifier non seulement les marais (aménagés ou non) mais surtout de délimiter précisément leurs bassins-versants, la superficie de ses derniers etc., en apportant aussi d'autres types d'informations relatives au nombre de ménages qui y vivent, à la présence ou non de hangars de stockage, à leur enclavement etc.

Cette étude, décidée ensemble avec tous les acteurs du pôle agricole, permettra donc d'affiner le ciblage géographique de l'intervention du programme, pour son volet agricole du moins. Plusieurs critères ont déjà été discutés et sont décrits au chapitre 2.5.3 relatif à la motivation du choix du groupe cible et de la zone d'intervention. A noter tout de même qu'en raison de la diminution globale du budget du projet (entre autres du fait de l'intégration des 6% des frais de structure dans le montant total, contrairement à la proposition faite en mars par Cl.be), le budget alloué à cette étude a été revu à la baisse et se trouve être maintenant de 12.000 €.

Avec 889.321 € de coûts pour le personnel, le poids de ces coûts est trop élevé comparé au budget total du projet (50% du budget). Les coûts de personnel doivent diminuer pour atteindre environ 30% du budget global.

Au cours de la 1^{ière} réunion des acteurs, consécutives aux appréciations du FBSA de leurs DTF respectifs, Cl.be a expliqué qu'elle avait effectivement pu respecter ce principe lors de la première phase de son projet PIADSA, lui-aussi financé par le FBSA. La différence étant que Cl.be et ses partenaires sont les seuls acteurs de ce projet ; ils en gèrent donc aussi bien les aspects liés au renforcement des capacités des petits producteurs (actions gourmandes en ressources humaines) que les investissements (aménagement de marais, construction de hangar de stockage, infrastructures routières etc.). Or, dans le cadre du présent programme, seuls les aspects de renforcement des capacités ont été confiés à Cl.be ; les investissements étant alloués à d'autres acteurs. En conclusion, à montage équivalent, il est normal que le % du budget alloué au personnel dans le projet de Cl.be dépasse les 30% du budget global. Il a donc été demandé au FBSA de considérer ce principe au niveau du Programme et non au niveau des DTF des projets. Ce qui a été accepté par le FBSA.

Néanmoins, Cl.be et SOPRAD ont tout de même cherché à diminuer le coût du personnel aligné sur son projet et la nouvelle version du budget indique un coût pour le personnel de 806.191 €, soit une diminution

de la part du budget alloué au Ressources Humaines de 9,35% par rapport à la version déposée en mars, tout en gardant le même nombre de bénéficiaires ainsi que les mêmes niveaux de résultats attendus.

Le budget ne mentionne pas de frais de structure. Ces frais de structure doivent être inclus dans le budget global du projet et ne peuvent dépasser 6% du budget global du projet. Veuillez inclure les frais de structure correctement.

Les frais de mission du siège Cl.be pour S&E doivent être repris dans les frais de gestion. Les coûts de gestion ne peuvent pas dépasser 8% du budget global du projet.

Les frais de S&E du siège de Cl.be sont effectivement inclus dans les frais de gestion : voir la ligne 2.2.1.1. Les frais de structure ont été inclus dans le budget global : voir la ligne 4.

Les % maximum des frais de structure (6%) et des coûts de gestion (8%) ont été respectés.

1.2.9 Chronogramme de mise en œuvre

CARITAS INTERNATIONAL - FBSA Moso 2013-2018												
Année	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
Semestre	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10		
Objectif spécifique : Les capacités de production et de stockage des petits producteurs et groupes de vulnérables sont renforcées durablement												
Résultat 1 : Les ménages bénéficiaires appliquent les méthodes agricoles adaptées de production												
Augmentation des productions de l'agriculture												
A1.1	Promouvoir le concept d'EFI par l'IASZ											
A1.2	Promouvoir l'utilisation de semences de qualité et des intrants											
A1.3	Promouvoir les techniques agricoles adaptées											
A1.4	Organiser des échanges entre EFI et des visites sur d'autres projets											
A1.5	Former les ménages sur l'utilisation de comptes d'exploitation simplifiés											
A1.6	Promouvoir la mise en place de mécanismes solidaires de prévention et de réaction aux catastrophes											
Augmentation des productions animales												
A1.7	Promouvoir le petit élevage et notamment les techniques d'élevage améliorées											
A1.8	Promouvoir l'utilisation de produits et de services vétérinaires de qualité											
A1.9	Repeupler le cheptel caprin (et/ou autres petits bétails)											
A1.10	Valoriser les produits et sous produits d'élevage											
A1.11	Promouvoir les chaînes de solidarité collinaires											

CARITAS INTERNATIONAL - FBSA Moso 2013-2018

Année		2013		2014		2015		2016		2017		2018
Semestre		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	
Résultat 2 : Les ménages bénéficiaires appliquent les méthodes adéquates de gestion de la fertilité des sols et de conservation des eaux et des énergies												
Conservation des eaux, des sols et économie d'énergie												
A2.1	Renforcer les capacités des EFI en matière de lutte antiérosive											
A2.2	Promouvoir les pratiques agricoles permettant d'assurer la gestion conservatoire de l'eau											
A2.3	Promouvoir l'utilisation de fosses à compost											
A2.4	Promouvoir le concept de GIFS											
A2.5	Promouvoir la fabrication et l'utilisation de foyers améliorés											
A2.6	Mettre en place des pépinières et/ou acheter des plants d'agroforestiers, forestiers et fruitiers											

2. PARTIE II : DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER DU PROJET

2.1 Résumé exécutif

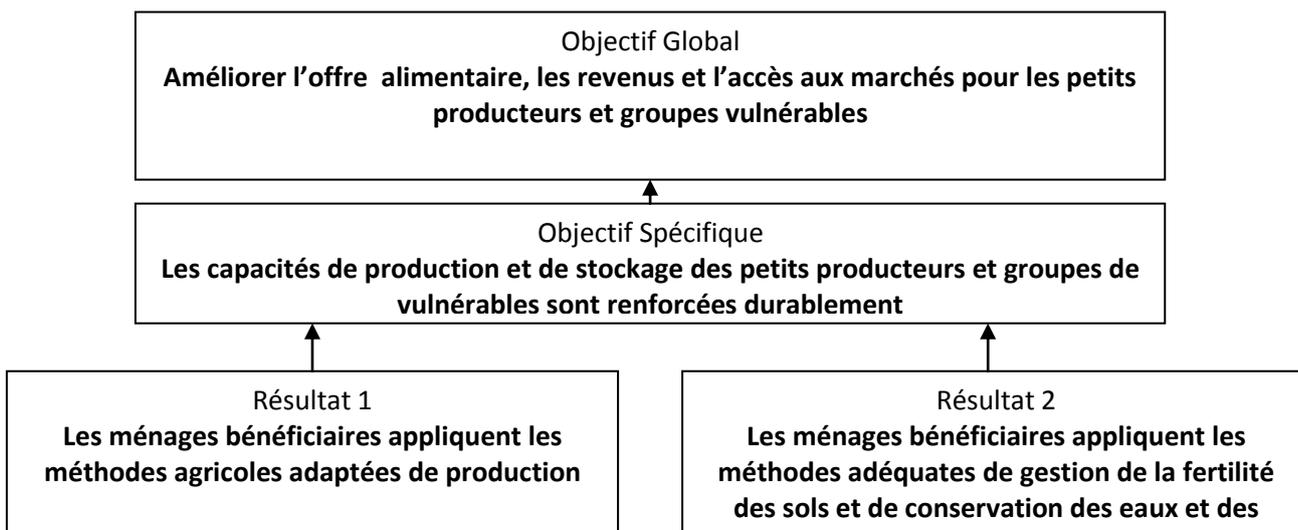
Sur base des résultats de plusieurs années d'IPC (Analyse intégrée des phases de la Sécurité Alimentaire), le Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire a retenu la région du Moso, où les populations apparaissent comme particulièrement vulnérables et de façon récurrente à l'insécurité alimentaire, comme zone géographique prioritaire d'intervention. C'est pourquoi, le FBSA a commandité une étude, réalisée en 2012 par le bureau d'étude SHER, afin d'identifier les déterminants spécifiques de l'insécurité alimentaire dans cette région naturelle de l'Est du Burundi. Les conclusions de cette étude ont conduit à retenir 3 communes pour la mise en œuvre d'un programme multi-acteurs : Cendajuru en province Cankuzo, Gisuru et Kinyinya en province Ruyigi.

Ainsi, pour des raisons d'efficacité et d'efficacités et de façon à apporter une réponse holistique à cette problématique, ce programme, dont le présent DTF n'est qu'une partie, se propose d'intervenir sur l'ensemble des 4 piliers de la sécurité alimentaire, les 3 premiers correspondant aux 3 objectifs spécifiques du programme, à savoir : la disponibilité alimentaire dans la zone, l'accessibilité des ménages à ces aliments et l'utilisation qu'ils en font ; le 4^{ème} pilier, c'est-à-dire la stabilité des 3 autres, étant considéré comme transversal à l'ensemble des interventions dont les résultats, au-delà d'être atteints, doivent être pérennisés.

Dans cet ensemble d'approches coordonnées, CI.be et ses partenaires locaux SOPRAD et CED-CARITAS BURUNDI interviendront, avec d'autres acteurs, dans un domaine où ils ont développé leur expertise et compétences, à savoir l'amélioration de la disponibilité alimentaire dans la zone d'action – ce qui est l'objectif global du projet spécifique présenté ici – via son développement agricole. L'objectif spécifique du présent projet est donc d'augmenter et de diversifier durablement les productions agricoles.

Dans ce secteur agricole, l'étude de SHER a montré que les 3 communes considérées sont caractérisées par une décapitalisation des facteurs de production, la problématique la plus importante étant celle de la fertilité des sols et ceci du fait de plusieurs raisons aussi bien liées à des pratiques culturelles obsolètes (pas d'utilisation d'engrais, pas de lutte antiérosive, pas de rotation des cultures etc.) qu'aux moyens très faibles des ménages (pas d'accès aux intrants de qualité, y compris aux semences).

C'est pourquoi, de façon à contribuer efficacement à la réponse à apporter à cette problématique, CI.be, SOPRAD et CED-CARITAS BURUNDI ont développé la logique d'intervention résumée ci-dessous :



De plus, c'est en fonction des moyens financiers disponibles sur les 5 années prévues pour ce programme, et suivant la répartition proposée par SHER (soit pour cette partie du programme prise en charge par CI.be et ses partenaires : 1,5 millions d'Euros sur le montant alloué par le FBSA + l'apport propre de CI.be pour un

budget total du présent projet de 1.764.706 €) que les partenaires d'exécution, forts de leurs expériences sur d'autres projets, ont pu définir le nombre total de bénéficiaires directs ainsi que l'ampleur des actions à mener.

Ainsi, afin aussi de ne pas diluer les efforts et de garantir des résultats effectifs pour les familles qui seront ciblées, CI.be, SOPRAD et CED-CARITAS BURUNDI se proposent de travailler directement avec 6.000 ménages, soit un peu plus de 22% des exploitations agricoles du groupe cible défini par SHER, sachant que d'autres seront ciblés par les autres intervenants du programme.

Pour l'ensemble de ces 6.000 familles de petits exploitants agricoles, 3 groupes d'actions et d'activités seront mis en œuvre et viseront à :

- **Augmenter les productions de l'agriculture** grâce à la promotion :
 - Du concept d'Exploitation Familiale Intégrée (EFI) via l'Intégration Agro-Sylvo-Zootechnique,
 - Des techniques agricoles adaptées (et plus particulièrement sur les cultures ciblées spécifiquement par le projet en concertation avec les autres acteurs : bananes, haricot, maïs, arachide et manioc),
 - De l'utilisation de semences et intrants de qualité,
 - De l'utilisation de comptes d'exploitation simplifiés,
 - De la mise en place de mécanismes solidaires de prévention et de réaction aux catastrophes.
- **Augmenter les productions de l'élevage** grâce au repeuplement du cheptel caprin (et dans une moindre mesure celui des poules) via entre autres la promotion :
 - Des techniques d'élevage améliorées,
 - De l'utilisation de produits et de services vétérinaires de qualité,
 - De la valorisation des produits et sous-produits de l'élevage,
 - Et enfin, des chaînes de solidarité collinaires.
- **Conserver les eaux et les sols et faire des économies d'énergie** grâce :
 - Au renforcement des capacités des bénéficiaires en matière de lutte antiérosive,
 - A la promotion de techniques agricoles adaptées à la gestion conservatoire des eaux,
 - A l'utilisation de fosses à compost,
 - A la promotion du concept de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols,
 - A la promotion de l'utilisation de foyers améliorés,
 - A la mise en place de micro-boisements.

2.2 Historique / formulation du projet

La formulation de ce projet s'est déroulée en plusieurs étapes dont les principales sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Etape	Activité	Objectif(s)	Date / Echéance
1	Préparation de la rencontre avec le FBSA lors du Forum des Acteurs Indirects, et rédaction d'un courrier au nom des ONGs suivantes : Broederlijk Delen, Caritas International, WSM, Protos, Louvain Coopération au Développement, Croix-Rouge de Belgique, Aquadev, Vétérinaires sans Frontières, Entre-Aide et Fraternité, 11.11.11	Faire connaître les attentes des ONGs dans le cadre de la formulation de ce programme et donner diverses recommandations	23 septembre 2011

2	Participation au Forum des Acteurs Indirects organisé par l'Ambassade de Belgique à Bujumbura en présence d'un représentant du FBSA (M. Theofiel Baert)	Connaître la stratégie du FBSA pour le Burundi	5 octobre 2011
3	Réunion d'échanges et de proposition de définition de la zone d'intervention du programme (Ambassade de Belgique FAO, Minagrie, PAM, ONGs, ISTEBU, UE, USAID, CRS,)	Participer à la définition de la zone d'intervention du programme	16 novembre 2011
4	Suivi de tout le processus de recrutement du cabinet devant réaliser l'étude sur les déterminants de l'insécurité alimentaire	Recruter un/des consultant(s) pour réaliser l'étude	Mars 2012
5	Participation à un atelier de travail dans le cadre de l'étude sur les déterminants de l'insécurité menée par SHER	Partager les connaissances du réseau Caritas au Burundi avec SHER	10 et 11 mai 2012
6	Participation à une réunion de validation du choix des communes d'intervention sur base de critères définis par l'étude SHER	Réduire la zone d'intervention	14 mai 2012
7	Organisation de réunions de concertation entre ONGs ayant l'intention de participer au programme du FBSA : Croix Rouge de Belgique, WSM, Entraide et Fraternité, Louvain Coopération, Caritas International	Se connaître entre ONG Se mettre d'accord sur les thématiques prioritaires par ONG	Juin 2012
8	Rédaction d'une note d'intention à remettre au FBSA	Présenter les forces et les compétences de Caritas International	22 Juin 2012
9	Participation au processus de recrutement d'un consultant international chargé de la formulation du programme (TDR, lancement de l'appel à candidatures, analyse des offres, choix du candidat)	Recruter un consultant chargé de la formulation du programme et de l'animation d'ateliers participatifs globaux sur zone d'intervention	Septembre 2012
10	Participation à la décision de confier la coordination de la formulation du programme à la FAO, faute d'accord entre les différents partenaires du programme pour le financement de la consultance	Permettre au processus de formulation de se poursuivre	Septembre 2012
11	Recherche, Synthèse et Analyse des documents suivants : ⇒ Littérature FBSA ; ⇒ PNSA, SAN etc. - <i>politiques nationales</i> ; ⇒ Etude sur les déterminants de l'insécurité alimentaire de SHER ⇒ Sécurité alimentaire dans la zone d'action (doc. FAO, PAM etc.)	Prise en compte du contexte et préparation de la formulation de la logique d'intervention	Septembre 2012

	⇒ Résultats enquêtes ménages APV Ruyigi 2006 et 2011; ⇒ PCDC ;		
12	Réunion de travail pour la formulation de la logique d'intervention du projet avec SOPRAD et CED-CARITAS BURUNDI	Actualiser l'arbre à problème sur l'insécurité alimentaire dans la zone d'intervention Définir les axes d'intervention et des résultats à atteindre	25 septembre 2012
13	Participation à un atelier de formulation du cadre logique avec les 2 autres ONG du pôle agricole (CSA/CAPAD ; Louvain Coopération/UCODE)	S'assurer d'une cohérence entre partenaires du programme sur la thématique agricole	4 octobre 2012
14	Préparation de la première version du budget et partage avec la coordination du programme (FAO)	Elaborer le draft de Budget	12 Octobre 2012
15	Rencontre avec les partenaires SOPRAD et CED-CARITAS BURUNDI sur les activités et sur le cadre de collaboration (partenariat, organisation des RH, budget global)	Finaliser les parties du DTF sur les RH et le partenariat	17 Octobre 2012
16	Rédaction du DTF, partage entre partenaires et avec le siège de Caritas en Belgique	Finaliser le DTF	Novembre – Décembre 2012
17	Envoi du premier draft avant arbitrage aux autres acteurs du programme	Partager le DTF	28 Décembre 2012
18	Réunion inter-ONG à la Croix Rouge pour développer une logique d'intervention commune et mettre en avant les synergies	Développement d'une vision commune	22 janvier 2013
19	Finalisation avec la FAO de l'intégration des logiques projets et de la logique programme	Intégration et synergies	28 janvier 2013
20	Finalisation du DTF projet CI.be / SOPRAD et CED-CARITAS BURUNDI – Relecture et approbation du siège de CI.be à Bruxelles	Amélioration qualitative du DTF	Février 2013
21	Transmission du DTF final à la FAO		7 mars 2013
22	Communication de la FAO à CI.be à propos d'un changement de logique d'intervention !	?	7 mars 2013
23	Re-transmission du DTF final à la FAO, intégrant les changements de dernières minutes	Harmonisation des DTF	11 mars 2013
24	Réunion inter-acteurs consécutive aux appréciations du FBSA	Partager les remarques et commentaires	22 mai 2013
25	Réunion de finalisation du CL révisé et de prise de décisions sur certains points des budgets (comme la participation de tous à l'étude de référence)	Finaliser les DTF	29 mai 2013
26	Transmission du DTF révisé de CI.be / SOPRAD au FBSA		12 juin 2013

2.3 Analyse des problèmes

2.3.1 Problématique spécifique

La problématique spécifique décrite ci-dessous est principalement reprise de l'étude SHER (Déterminants de l'Insécurité Alimentaire dans huit communes de la région naturelle du Moso – mai 2012) dont les parties qui en sont issues, réduites aux trois communes concernées par ce programme, sont indiquées en *italique*.

Concernant le volet d'intervention de Caritas International, les aspects relatifs aux facteurs de production et ceux relatifs au foncier sont ceux sur lesquels les activités du projet auront un impact déterminant.

2.3.1.1 Climat

- **Pluviométrie**

Il s'agit actuellement du facteur conjoncturel le plus important en termes de disponibilité alimentaire. Cependant, à partir des analyses effectuées par l'IPC on constate au cours des dernières saisons des déficits hydriques pour toute la zone d'intervention. Ces déficits sont essentiellement caractérisés par une mauvaise répartition des pluies plutôt que par un déficit total, une installation tardive des pluies, des épisodes pluvieux violents, des arrêts des pluies à des stades végétatifs létaux.

A titre d'exemple, selon le dernier rapport de l'IPC, la répartition par décade entre septembre et décembre 2011 sur la station de Cankuzo indique des écarts en %, par rapport à la normale saisonnière, très importants.

Déficit pluviométrique en 2011

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3
6 %	147 %	13%	20%	79%	43%	-100%	-100%	0%	3%	-58%	2%

La faible densité du réseau de relevé (1 station de référence par zone naturelle) ne permet pas d'obtenir une cartographie fine de la situation pluviométrique et il convient de souligner que la répartition spatiale, compte tenu du relief est aussi très mauvaise (les collines classées comme les plus vulnérables dans les fiches descriptives sont en général les plus touchées par la « sécheresse »).

- **Adaptation aux changements climatiques**

Sans pour autant pouvoir confirmer que la zone s'inscrit désormais dans une véritable cycle de sécheresse, il n'en reste pas moins que ces évolutions « climatiques » vont nécessiter de véritables changements de comportements et de pratiques pour permettre aux paysans de s'adapter à ce nouveau contexte. Ainsi, une meilleure gestion de l'eau pluviale, l'introduction de plants plus résistants aux déficits hydriques ainsi que la promotion de pratiques agricoles adaptées aux « nouvelles » saisons des pluies seront à promouvoir.

Le PANA (Plan d'Action National d'Adaptions aux changements climatiques) adopté en janvier 2007 indique que « Les résultats de simulation des changements climatiques aux horizons temporels 2000-2050 donnent, dans le cas de la sensibilité haute correspondant au plus haut niveau d'émission des GES, les projections suivantes:

- ✓ *une hausse globale de la pluviométrie variant de 3 à 10 %, avec toutefois une diminution de 4 à 15 % pour les mois de mai (fin de la saison de pluies) et d'octobre (début de la saison des pluies). Le caractère cyclique de la pluviométrie, avec alternance de périodes de précipitations déficitaires et celles de périodes de sécheresse devrait se poursuivre.*
- ✓ *une hausse des températures moyennes de 0,4°C tous les 10 ans, soit un accroissement de 1,9°C en l'an 2050.*

Il faut cependant souligner que la maîtrise de l'eau n'est pas ressentie comme une problématique importante qu'il s'agisse des classements des contraintes effectués par les paysans ou par les responsables locaux ou provinciaux. Ainsi, la gestion de l'eau n'est vue qu'à travers l'aménagement des marais qui ne constitue qu'une toute petite partie de la solution.

2.3.1.2 Accès à la terre

- **Démographie et superficies cultivées**

L'ensemble des 3 communes présente des taux d'accroissement de population très forts, ce qui fait, en moyenne, un doublement de la population dans les 20 ans à venir induisant donc des efforts considérables en matière d'infrastructures et d'accès aux services (doublement du nombre d'écoles, de dispensaires etc.).

Cependant en matière de superficies cultivables ou cultivées on ne peut raisonner sur des bases d'accroissement linéaire, mais normalement en partant de la valeur ajoutée par unité de production (actif ou hectare). Or, en l'état actuel les ménages sont constitués de moins de 2 actifs/ménage voire parfois encore moins pour les ménages les plus pauvres (jeunes foyers, femmes seules) dans ces conditions et si l'on considère la complexité des modes d'emblavement (cultures associées, multiplication des cycles sur les deux saisons, voir 3 si des parcelles en marais existent), l'extrême « pauvreté » du matériel agricole, la quasi absence de moyens de transport en dehors du vélo ou du panier. Il est à peu près évident que des superficies comprises entre 0,5 ha et 1 ha constituent un optimum vis-à-vis de la force de travail (sur les pentes du Moso, une étude remontant à 1993 avait estimé à 25m²/jour la superficie labourée ou sarclée, soit 20 jours de travail pour 0,5ha de cultures).

Les problèmes de main d'œuvre ne sont en général pas retenus comme facteurs de contraintes vis-à-vis de la production, probablement parce qu'il existe une saison sèche « oisive » mais le véritable goulot d'étranglement de la productivité se situe lors des pointes d'utilisation de la main d'œuvre (en agriculture aucune opération n'est différé sans impact important sur la production). Même si cela va a contrario de certaines idées reçues, la surcharge de travail en période de pointe peut constituer un des facteurs de la faible productivité (travail fait à la va vite, ou négligé), ce qui explique aussi le recours par les plus aisés à la main d'œuvre agricole qui accentue donc le phénomène chez les plus pauvres⁶. C'est à ce niveau que l'imprécision des données sur les superficies emblavées et cultivées forme un écran à la compréhension de la rentabilité des exploitations : dans le Moso les superficies cultivées sont, pour l'instant encore, supérieures à celles des autres régions mais il n'est pas sûr que cela ne soit pas au détriment de la productivité (pratiques culturales plus extensives) le phénomène étant amplifié par les besoins en ressources monétaires⁷. En d'autres termes, on ne sait pas où se situe le seuil de rentabilité d'une exploitation : 0,5, 0,6...1 hectare avec combien d'animaux parfois ce seuil se joue à pas grand-chose.

Cette question pose aussi des questions en matière d'intervention des programmes, notamment sur tout ce qui concerne les travaux dits « communautaires » en matière de lutte anti érosive, les recours aux HIMO pour l'entretien des marais ou des pistes, la multiplication des « organes » de gestion sociale (OP, associations d'usagers, etc) qui nécessitent donc du temps supplémentaire. Cela suppose que ce temps utilisé soit particulièrement bien choisi car sinon cette utilisation se fait au détriment de la production ou ne bénéficie qu'à ceux qui peuvent externaliser la production (les ménages les plus aisés).

- **La pression agricole et l'accès physique**

Un des premiers déterminants de l'insécurité alimentaire évoqués concerne l'accès à la terre, à défaut de statistiques précises notamment sur la SAU et les superficies cultivées, on peut toutefois effectuer des analyses prospectives.

Estimation de l'accès au marais à l'horizon 2016

	Ménage 2012	Ménage 2016	Nombre de nouveaux ménages	Superficie disponible en marais	Nombre exploitant pouvant accéder au marais	Nombre de ménages sans accès marais	% de la population sans accès marais	Ménage les plus pauvres (5%)	Ménages pauvres (20%)
Cendajuru	7726	8935	1209	1530	6 120	2 815	32%	386	1545

⁶ Mais aussi par exemple les faibles taux d'achèvement du cycle primaire.

⁷ Les périodes d'émigration temporaires correspondent aux saisons agricoles, même si elles concernent en priorité les jeunes hommes, c'est une force de travail qui manque.

	Ménage 2012	Ménage 2016	Nombre de nouveaux ménages	Superficie disponible en marais	Nombre exploitant pouvant accéder au marais	Nombre de ménages sans accès marais	% de la population sans accès marais	Ménage les plus pauvres (5%)	Ménages pauvres (20%)
Gisuru	24047	28131	4085	3213	12 852	15 279	54%	1202	4809
Kinyinya	13174	15352	2178	2999,7	11 999	3 353	22%	659	2635

Le tableau ci-dessus simule la situation de l'accès si tous les marais étaient aménagés sur les bases suivantes :

- ✓ 97% de ménages sont des ménages agricoles,
- ✓ 90% du potentiel d'aménagement est utilisé (ce qui est réellement optimiste), et chaque ménage dispose d'une superficie de 0,25 ha.

On voit immédiatement que pour certaines communes le % de population qui de toute façon n'aura pas accès est très important.

Le tableau suivant décrit les besoins en terre hors marais et peut donc servir de base aux calculs d'efforts à fournir en termes d'input de production (aménagement BV, intrants, ...). La dernière colonne du tableau rapporte le besoin en terres à la superficie de la commune (en prenant comme base 50% de terres à sols à vocation agricole et une superficie moyenne de 0,5ha/exploitation), on voit tout de suite que l'hypothèse moyenne 1ha/ménage conduirait à une occupation totale des sols à vocation agricole.

Estimation des besoins en terre à l'horizon 2016

Varie entre 0,5 et 1,5ha/ménage limite
avec 2 actifs/ménage

	Ménage 2012	Ménage 2016	Besoins en terre (min)	Besoins en terre (mid)	Besoins en terre (max)	Min hors marais	Superficie cultivée vivrier*	Superficie totale commune	% occupation min
Cendajuru	7 726	8 935	4 468	8 935	13 403	2 938	8 460	18 600	24,0%
Gisuru	24 047	28 131	14 066	28 131	42 197	10 853	26 000	52 500	26,8%
Kinyinya	13 174	15 352	7 676	15 352	23 028	4 676	4 069	26 730	28,7%

*Source DGMAVA 2010

Besoin en terres mini : à 0,5ha/exploitant

Besoins en terre mid : à 1ha /exploitant

Besoins en terre max : à 1,5ha/exploitant

Superficie cultivée vivrier : superficie rapportée par le DGMAVA en 2010

Ce que l'on peut conclure est que l'aménagement des marais, s'il est nécessaire, ne conduit qu'à résoudre une petite partie des problèmes surtout dans certaines communes. Ainsi à Gisuru, malgré une superficie de marais de plus de 3000 ha, 55% de la population en 2016 ne pourra accéder au marais dans de bonnes conditions.

Sachant que les ménages qui n'ont pas accès aux marais sont et seront donc les populations les plus vulnérables pour de multiples raisons, notamment l'éloignement de ces zones liés à des très faibles capacités de transport et à de l'enclavement interne important.

En conclusion, ce qu'il faut retenir, est :

- ✓ Qu'il existe encore des réserves de terre ; à l'horizon 2016 on peut raisonnablement atteindre une moyenne de 1ha/exploitation ;

- ✓ *Qu'il existe une réelle course au marais (surtout de la part de nouveaux arrivants) car il s'agit de terres facilement irrigables, mais qu'ils ne peuvent satisfaire les besoins en terre de toute la population ;*

En conséquence, il faut une réglementation de l'accès au marais si possible équitable et surtout il faut aussi « travailler » sur les terres hors marais qui de toute façon devront nourrir une grande partie de la population.

• **Le foncier et l'accès à la terre**

En matière d'accès à la terre les modes de faire valoir sont les suivants : héritage pour plus de la moitié des ménages, l'achat (1 ménage sur 5), fermage (un peu moins de 10%), usufruit et métayage pour quelques % des ménages.

Sur l'échantillon, en termes de sécurisation, on trouve des différences selon les communes :

Type de sécurisation foncière sur les ménages de l'enquête			
	Kinyinya	Cendajuru	Gisuru
Aucun	48%	43%	53 %
Enregistrement	33%	48%	31 %
Bornage	15%	9%	6 %

L'enregistrement correspond à la légalisation d'une transaction, selon toute vraisemblance cela ne confère pas un statut de pleine propriété car cet enregistrement n'est pas opposable au tiers, ceci rejoint certaines observations faites sur le programme APV : « Elle (étude diagnostic foncier) mentionne qu'à cet endroit « entre 30.3% et 46.2% des achats ont été sanctionnés par un écrit (acte sous seing privé) et qu'il y a des acheteurs qui disposent en même temps du petit papier et de la quittance : 15.4%. Ces petits papiers montrent des nombreuses imperfections : pas d'empreintes digitales, pas de superficies, pas de témoins ni même de membres de famille, conservation fragile, délimitations pas claires (25% des limites sont confuses). »

En matière de conflit foncier entre 20 et 30% des ménages échantillons déclarent avoir été confrontés une fois dans leur vie à un conflit, ce qui est très important et correspond aux déclarations des agents communaux qui considèrent qu'il s'agit d'une très grosse part du « travail de la commune ».

En matière d'accès à la terre, il convient d'évoquer très rapidement un indicateur repris dans de nombreuses études qui est celui de « ménage sans terre » tel que défini par le RGPH 2008, car au vu de ces chiffres, entre 7 et 16% des ménages agricoles des 3 communes ne possèdent pas de terre (et n'en ont aucune forme d'usufruit).

La question est donc de savoir si quelqu'un qui n'a ni terre, ni bétail peut in fine être classé comme ayant l'activité de paysan (même s'il s'est déclaré comme tel). Lorsqu'on rapporte le pourcentage de ménages sans terre au statut d'indépendant qui correspond grossièrement au monde agricole, on trouve environ 90 à 92 %, soit plus ou moins la différence entre le statut d'indépendant et le reste de la population : ménage sans terre n'est pas synonyme de « paysan sans terre ».

2.3.1.3 Elevage

La situation de l'élevage est relativement semblable d'une commune à l'autre. Près d'un ménage sur 2 ne pratique pas l'élevage et lorsque c'est le cas, les effectifs sont faibles. Globalement, il n'existe pas de différences significatives tant sur l'effectif que sur l'entretien du troupeau.

Cela étant dit, la contribution de l'élevage à l'accroissement de la valeur ajoutée agricole doit être considérée essentiellement comme avant tout un accroissement du capital productivité des terres, mais il n'existe pas de modèle permettant de calibrer l'apport organique nécessaire (c'est-à-dire un nombre de tête) par superficie cultivée. Dans ses conditions, le problème réside dans l'orientation donnée au troupeau car la plupart des

plans actuels misent sur le développement de filières (notamment lait) ce qui suppose races améliorées, infrastructures, organisations de la collecte de lait, soins apporté aux animaux. Ainsi, si le troupeau est destiné avant tout à fournir des « déjections » et à constituer une petite épargne, il n'est pas nécessaire de prévoir une intensification importante, en dehors de quelques exploitations qui peuvent se spécialiser.

2.3.1.4 Genre : relation entre les femmes et les hommes

Les violences basées sur le genre restent largement répandues au Burundi en général et constituent un problème social majeur. Dans la seule province de Muyinga par exemple, 5 femmes sont mortes entre janvier et mars 2013 à causes de violences conjugales, ce qui laisse préjuger de l'ampleur de ce phénomène et du nombre de femmes qui en souffrent au quotidien.

Et alors que le Gouvernement est fort engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre le viol, les violences conjugales sont quant-à-elle un sujet plus sensible, presque tabou. Ces violences subies par les femmes burundaises au sein de leur propre ménage peuvent être regroupées en quatre catégories :

- Les violences physiques ;
- Les violences psychologiques ;
- Les violences liées aux pratiques traditionnelles ;
- Les violences sexuelles.

Parmi les violences physiques, on retrouve bien évidemment les sévices corporels mais aussi la surcharge en travaux domestiques dont toutes les tâches incombent aux femmes alors même qu'elles se chargent déjà très souvent de la plupart des travaux champêtres, à l'exception peut-être des cultures de rente ou de l'élevage. Les violences psychologiques sont liées à la privation arbitraire de certains droits comme celui de la succession par exemple (les femmes n'y ayant pas droit au Burundi) ou encore à la pratique encore existante dans la région du Moso, et pas seulement, de la polygamie. La privation de l'accès aux moyens financiers ainsi que le contrôle systématique des dépenses font aussi partie des violences très répandues faites aux femmes au Burundi.

Certaines pratiques traditionnelles, elles-aussi, portent profondément atteinte à la dignité des femmes. C'est le cas par exemple des mariages forcés – et il n'est pas rare, sous prétexte de règlement 'à l'amiable' entre familles, de voir une jeune fille victime de viol contrainte d'épouser son bourreau – ou encore de la dot qui a aujourd'hui beaucoup perdu de sa valeur culturelle symbolique pour devenir un « prix discutable » reléguant ainsi les femmes à une valeur matérielle, presque à un bien de consommation finalement. A noter aussi que certains tabous alimentaires (comme un accès très inéquitable aux protéines animales) ou encore certains traitements très rudes des femmes enceintes en milieu rural persistent (bien que la gratuité des soins pour les femmes enceintes, mesure prise par le gouvernement en 2006, ait largement fait reculer le recours aux accoucheuses traditionnelles).

Enfin, la notion de viol au sein d'un couple marié est un concept non seulement totalement étranger mais qui semble aussi souvent totalement incompréhensible pour la grande majorité des Burundais.

Globalement, ces violences sont tellement courantes et entrées dans les mœurs de la société burundaise qu'une majorité de la population, y compris les femmes, les accepte voire les justifie.

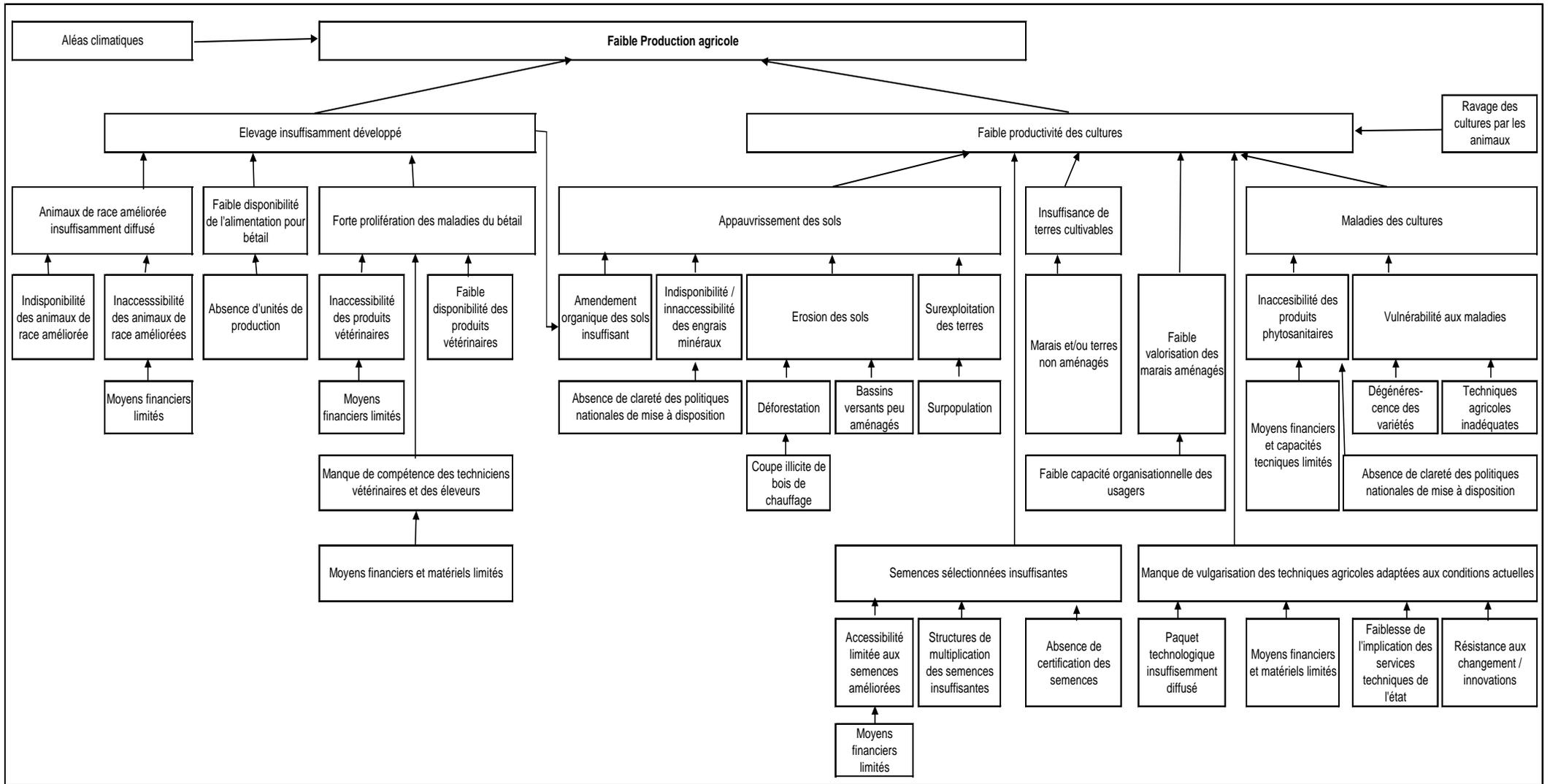
Bien évidemment, les conséquences de cette situation sont lourdes, non seulement pour les victimes de ces violences en tout genre, qui souffrent de divers troubles psychosomatiques et, au minimum d'une très faible estime de soi, mais aussi pour toute la société burundaise, qui se prive de la contribution de plus de la moitié de ses membres pour son développement, et qui plus est, de la moitié la plus productive. Sans changement sociétal profond à cet égard, la réussite du programme sera donc menacée ; certains spécialistes estiment même que tant que ces inégalités et injustices persisteront, le développement durable ne sera qu'une utopie.

Globalement, les 3 communes considérées sont donc caractérisées par une décapitalisation des facteurs de production, avec des pratiques plus extensives qu'ailleurs dans le pays du fait de terres encore disponibles,

bien que parfois peu propices à l'agriculture. En premier lieu, et en ce qui concerne la composante « production agricole » sur laquelle CI.be et SOPRAD interviendront, la problématique la plus importante est celle de la fertilité des sols et ceci du fait de plusieurs raisons aussi bien liées à des pratiques culturales obsolètes (pas d'utilisation d'engrais, pas de lutte antiérosive, pas de rotation des cultures etc.) qu'aux moyens très faibles des ménages (pas d'accès aux intrants de qualité, y compris aux semences). De plus, le déséquilibre non seulement des relations et des pouvoirs mais aussi de la répartition des tâches entre les hommes et les femmes sont un frein important au développement des ménages et à leur sortie 'par le haut' de leur situation actuelle d'insécurité alimentaire.

2.3.2 Arbre à problème

Comme décrits précédemment, les déterminants de l'insécurité alimentaire dans la zone d'intervention du projet ont été identifiés lors de l'étude menée par le cabinet SHER au cours des mois d'avril et mai 2012. A partir des données de cette étude et notamment des informations issues des ateliers participatifs avec les représentants des 8 communes du Moso initialement identifiées, un arbre à problème spécifique à la faiblesse de la production agricole a pu être élaboré.



2.3.3 Groupe cible du projet

Le groupe cible du projet est constitué d'environ 60% des ménages des trois communes concernées par l'action, soit environ 27.000 familles d'exploitants agricoles. Ce sont des familles aujourd'hui vulnérables face à l'insécurité alimentaire mais susceptibles d'assurer leur sécurité alimentaire à condition d'intervenir dans leurs processus de production agricole. L'étude réalisée par SHER indique que pour environ 1/3 d'entre eux, le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) sera nécessaire afin d'assurer un complément de ressources financières en plus des produits de l'agriculture.

Néanmoins, en fonction des moyens financiers disponibles pour ce projet ; afin aussi de ne pas diluer les efforts et de garantir des résultats effectifs pour les familles qui seront ciblées, CI.be et SOPRAD se proposent de travailler directement avec 6.000 ménages, soit un peu plus de 22% des exploitations agricoles du groupe cible, sachant que d'autres seront ciblés par les autres intervenants du programme (voir le chapitre 2.5.3 sur la présentation spécifique du groupe cible).

2.4 Stratégies sectorielles

2.4.1 Vision Burundi 2025

La Vision « Burundi 2025 » est un instrument de planification du développement à long terme, publié en juin 2011, qui doit guider les politiques et stratégies en matière de développement durable. Elle intervient dans un contexte de changement politique important marqué par la restauration de la paix et de la sécurité et d'une perspective socio-économique plus favorable.

Les six défis majeurs identifiés qui devront être pris en compte dans la formulation des politiques et des stratégies sont :

- reconstruire l'unité nationale et rétablir une nation sécurisée
- maîtriser la croissance démographique et assurer la sécurité alimentaire
- résoudre le problème crucial du chômage et accroître les revenus des ménages
- diversifier et promouvoir une croissance économique compétitive et saine
- mettre en place des infrastructures d'appui à la production
- relever le niveau d'alphabétisation et former des cadres compétents et compétitifs

L'objectif de la Vision est de mettre le Burundi sur la voie du développement durable d'ici 2025 et d'infléchir les tendances négatives du PIB par tête d'habitant que le pays a connue pendant plus d'une décennie après la crise de 1993.

La Vision repose sur huit piliers :

- Pilier 1 : la bonne gouvernance et le renforcement des capacités de l'Etat via la promotion d'un leadership fort à tous les niveaux de l'appareil de l'Etat.
- Pilier 2 : le capital humain via l'amélioration de la qualité de vie, de la santé et de l'éducation de la population.
- Pilier 3 : la croissance économique et la lutte contre la pauvreté via la promotion d'une croissance économique accélérée.
- Pilier 4 : l'intégration régionale pour permettre d'accroître et de diversifier l'économie burundaise.
- Pilier 5 : la démographie via la mise en place d'une politique démographique agressive pour limiter le taux de croissance à 2% d'ici 2025.

- Pilier 6 : la cohésion sociale via la mise à l'honneur des valeurs culturelles fondamentales qui caractérisent la société burundaise.
- Pilier 7 : l'aménagement du territoire et l'urbanisation via la mise en place d'une politique volontariste de villagisation et d'urbanisation permettant d'accroître le taux d'urbanisation à 40%.
- Pilier 8 : le partenariat via la création de synergie entre les différents acteurs du développement et la promotion d'un cadre propice au dialogue et à la concertation.

Le secteur de l'agriculture est traité dans le Pilier 3 de la Vision 2025, « La croissance économique et la lutte contre la pauvreté ». La Vision 2025 envisage de porter le taux de croissance à 10 % à l'horizon 2025. Pour atteindre cet objectif, le Burundi compte élargir et diversifier la base productive en augmentant notamment les capacités contributrices des secteurs porteurs de la croissance et la participation du secteur privé et la diversification des opportunités d'emploi et de revenus. La politique de croissance prendra appui sur les secteurs clés porteurs de croissance tels que l'agriculture, le secteur minier et le secteur des services.

La Vision 2025 se propose de faire de la modernisation et de la diversification de l'agriculture et de l'élevage une des priorités de la croissance économique. De nouvelles cultures de rente seront identifiées, introduites et vulgarisées en vue d'accroître l'offre pour la consommation nationale et l'exportation. Il s'agit notamment des fruits et légumes, des huiles essentielles, de l'huile de palme, du Mulinga et du macadamia.

Pour ce qui concerne les cultures de rentes actuelles (thé, café, coton), une transformation locale sera menée afin de retenir à la source une partie de leur valeur ajoutée.

L'accent sera également mis sur le développement de l'élevage et de la pisciculture à grande échelle. Il aura pour objectif d'étendre la gamme des sources de revenus aux producteurs et d'assurer une alimentation équilibrée en protéines animales en quantité suffisante. L'élevage est aussi une épargne sur pied qui contribue à la lutte contre la pauvreté. Il est en outre prévu de reconstituer le cheptel et de moderniser le secteur, via la création d'une filière « lait et viande ». La relance de la pêche prévoit d'apporter des solutions aux problèmes de la filière afin qu'elle puisse s'exercer dans des conditions viables.

2.4.2 Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté – CSLP II

Le CSLP II cherche à prendre en compte les progrès et les problèmes constatés par les revues successives du premier CSLP (approuvé en 2006). Les priorités du CSLP II visent à résorber le déficit énergétique, à accroître la productivité du secteur agricole, à consolider les programmes déjà initiés en matière de développement humain et à apporter un appui soutenu au secteur privé.

Les principaux axes du CSLP II sont les suivants :

- Renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre :
 - Renforcement de la justice et de l'état de droit
 - Consolidation de la bonne gouvernance et performance des institutions
 - Réforme de la gestion des finances publiques
 - Promotion de l'égalité du genre
- Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue créatrice d'emploi
 - Relèvement de la productivité des secteurs porteurs de croissance :
 - ✓ Amélioration des productions agricoles, animales et halieutiques
 - ✓ Exploitation rationnelle des mines et des carrières
 - ✓ Promotion de l'industrie et de l'artisanat
 - ✓ Promotion de la culture et développement du tourisme
 - ✓ Promotion du commerce
 - Promotion du secteur privé et création d'emplois

- Amélioration du taux d'accès et de la qualité des infrastructures économiques
- Intégration régionale
- Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de base et renforcement de la solidarité nationale
 - Accroissement des capacités d'accueil et de la qualité du système éducatif
 - Renforcement des capacités et des performances du système sanitaire
 - Maîtrise de la question démographique et réduction de la fécondité
 - Intensification de la lutte contre le VIH SIDA
 - Promotion de l'accès à l'eau potable
 - Renforcement du socle de la protection sociale
- Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable
 - Aménagement rationnel et équilibré du territoire
 - Protection de l'environnement et gestion durable des ressources
 - Gestion rationnelle des ressources en eau
 - Promotion d'une gestion coordonnée et/ou intégration de l'environnement dans les programmes sectoriels

2.4.3 Stratégie Agricole Nationale 2008 – 2015

Dans le souci de contribuer aux efforts du gouvernement et de ses partenaires en matière de lutte contre la pauvreté, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage s'est doté en 2008 d'une Stratégie Nationale Agricole. L'objectif de cette stratégie consiste, d'une part à réhabiliter l'outil de production et à redynamiser l'activité agricole et de relancer la production agro-sylvo-zootechnique et, d'autre part, à moderniser à moyen et à long terme le secteur agricole de manière à transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché.

Les objectifs spécifiques de cette stratégie sont :

- accroître la productivité et la production agricole et développement des systèmes de production durables et de manière à rétablir, à court et moyen terme, l'autosuffisance alimentaire d'avant 1993 et à long terme obtenir une croissance annuelle de l'offre alimentaire supérieure à celle de la population (3%),
- promouvoir les filières et l'agribusiness dans une perspective de développer et diversifier les sources de croissance dont les produits d'exportation et ceux de l'import-substitution afin de contribuer à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et améliorer les ressources financières de l'Etat,
- professionnaliser les producteurs et développer les initiatives privées afin de les aider à défendre leurs intérêts et être maîtres de leur propre développement tout en appuyant les privés à s'impliquer dans l'encadrement agricole, le développement et la diversification des filières rentables
- renforcer les capacités de gestion et du développement durable du secteur agricole.

Les actions prioritaires relatives aux différents objectifs sont :

- Productivité et production agricole
 - Amélioration de l'offre et de la qualité des denrées alimentaires et mise en place des mécanismes de suivi, de prévention et de gestion des risques et de la vulnérabilité nutritionnels : amélioration de l'encadrement et des capacités productives des exploitations agricoles (accès aux intrants, formation), réhabilitation et développement des infrastructures et des équipements de stockage et de transport des produits, diversification des cultures (légumineuses riches en protéines, oléagineux, fruits, légumes, céréales), repeuplement du cheptel, conversion du système d'élevage extensif en un élevage intensif adapté (races améliorées, accès aux intrants et aux soins vétérinaires, stabulation permanente, ...), développement de l'élevage d'animaux à cycle court de reproduction (petits ruminants, porcins, volaille, lapins, ...), relance et promotion de la pêche et de la pisciculture,

- suivi régulier et prévention des crises alimentaires d'origines diverses (mise en place d'un système national d'alerte rapide).
- Réhabilitation et valorisation des ressources naturelles et de l'outil de production : restauration et gestion rationnelle de la fertilité des terres (pratiques agricoles non dégradantes, bio-fertilisants, amendements calco-magnésiens), replantation des ressources forestières et agro-forestières, remise en état et la diversification des unités de transformation, conditionnement et stockage des produits, promotion du stockage communautaire, amélioration des infrastructures routières, réinstallation et réinsertion socio-économique des sinistrés
- Filière et agribusiness
 - Relance et consolidation des filières traditionnelles d'exportation : relance de la filière café, relance de la filière théicole, relance de la filière coton, relance de la filière quinquina
 - Diversification des filières d'exportation : production horto-fruiticoles (fleurs, banane, fruit de la passion, ananas victoria, mangue kent, piment, asperge verte, amarante, ...), plantes à noix (macadamia), huiles essentielles (vétiver)
 - Relance et diversification des filières d'import –substitution : relance et diversification des filières oléagineuses (huiles végétales et tourteaux ; palmier à huile, soja, tournesol, arachide), augmentation des capacités d'usinage et des superficies emblavées de la SOSUMO (canne à sucre), promotion de la filière blé panifiable et de l'orge (farine à pain et malt).
- Professionnalisation des producteurs : structuration des producteurs autour des filières de production rémunératrices et développer des activités génératrices de revenus non consommatrices en terre.
- Capacités de gestion :
 - Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production tant publiques que privées
 - Mise en place de mécanismes de financement durable du secteur en valorisant les potentialités locales
 - Mise en œuvre du processus de réforme foncière
 - Mise en place de mécanismes de suivi-évaluation du secteur agricole

2.4.4 Plan National d'Investissement Agricole 2012 – 2017 – PNIA

Le Plan National d'Investissement Agricole, élaboré en juin 2011, est un cadre de cohérence et de coordination des investissements dans le secteur agricole. Ses objectifs sont : assurer la sécurité alimentaire pour tous, augmenter les revenus des ménages, procurer des devises, fournir la matière pour le secteur industriel et créer des emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture. Le PNIA vise à opérationnaliser le CSLP et la SNA. Le gouvernement compte transformer la menace actuelle d'insécurité alimentaire en opportunité pour la conversion en profondeur de l'agriculture burundaise qui devra satisfaire les besoins nationaux et devenir exportatrice nette de denrées alimentaires.

Dans la mise en œuvre du PNIA, le gouvernement compte adopter les principes suivants :

- Rationnaliser les fonctions essentielles du Ministère et notamment celles de la planification et de la mise en œuvre.
- Harmoniser les instruments de planification nationale avec ceux de la planification agricole pour crédibiliser les résultats du processus de planification auprès des partenaires.
- Impliquer tous les acteurs, tant publics que privés, les institutions financières nationales et internationales. La collaboration étroite et les synergies avec les autres ministères (comme ceux chargés de l'énergie, des finances, du commerce, de l'environnement et des transports), les partenaires au développement et le secteur privé contribueront à la concrétisation de la vision pour l'agriculture nationale.

- Les activités de renforcement des capacités de tous les acteurs seront une préoccupation transversale et à cet effet tout programme/projet comportera une composante spécifique à ce sujet.
- L'approche participative, la responsabilisation des communautés et la maîtrise d'ouvrage par les Comités de Développement Collinaires et les organisations paysannes sera la règle d'intervention.
- La prise en compte des intérêts et des groupes vulnérables en coordination avec les ministères chargés de la femme, de la santé, des rapatriés et des déplacés sera un trait commun aux actions.

Le Gouvernement consacrera pour la mise en œuvre du PNIA une part de plus en plus importante de son budget annuel pour atteindre dans les meilleurs délais possibles le niveau de 10 %.

Quatre programmes sont définis dans le PNIA :

- L'accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire : protection du capital productif, aménagement et réhabilitation de périmètres irrigués, intensification des productions agricoles, développement de la pêche et de la pisciculture, sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité.
- La professionnalisation des producteurs et la promotion de l'innovation : organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités, développement des services de proximité et de l'innovation, financement rural, recherche/développement.
- Le développement des filières et de l'agro-business : filières d'exportation, filières vivrières et animales, infrastructures rurales.
- Le renforcement des institutions publiques réforme du MINAGRIE, amélioration du cadre des conditions de travail, appui à la mise en œuvre du PNIA.

Le total du financement nécessaire pour la mise en œuvre du PNIA s'établit à 806 millions d'euros Les ressources disponibles pour la période 2012-2017 sont estimées à 326 millions d'euros alors que les besoins additionnels de financement sont estimés à 480 millions d'euros, soit 60 % des besoins totaux, dont 27,3 millions d'euros sont attendus du secteur privé.

2.4.5 Présentation des priorités sectorielles au niveau local

Les deux provinces : Ruyigi et Cankuzo, dans lesquelles se trouvent les communes où le projet sera exécuté, sont dotées des outils de planification suivant :

- La vision 2020 et le schéma provincial d'aménagement pour la province de Cankuzo,
- La stratégie provinciale de Ruyigi pour la province de Ruyigi.

De plus, au niveau des trois communes concernées par la présente proposition d'action, nous retrouvons les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC) avec une échéance quinquennale.

Dans chacun de ces outils de planification disponibles, des chapitres ou points sont développés par rapport aux prévisions relatives au développement des secteurs agronomiques, d'élevage et de l'environnement. De manière générale, les problèmes et besoins recensés quant à ces secteurs sont les suivants :

- Le besoin en semences de qualité en quantité suffisante se pose avec acuité et la nécessité de structurer une production locale se fait sentir ;
- Les outils de production ne sont pas disponibles, d'où l'intérêt de mettre en place des magasins d'intrants ;
- Le besoin de développer l'élevage des petits ruminants pour leur cycle cours de reproduction mais aussi pour la facilité de s'en servir (vente) en cas de besoin, ce qui ne serait pas possible avec le gros bétail ;
- Le besoin d'introduire des géniteurs améliorés en vue de transformer petit à petit mais sûrement la race locale de chèvres ;

- Le besoin de protéger les bassins versants par des fosses antiérosives fixées par des herbes appropriées, de protéger les boisements existants (installation des coupes feux, dégagement autour des plants, etc.), et par la mise en place de nouveaux boisements ;
- Le besoin de renforcement des capacités des techniciens de la DPAE (de la commune à la base (technicien communaux, assistant et aides infirmiers de zones et moniteurs agricoles)
- Les mauvaises pratiques agricoles sans amendements ni fertilisants concourent à la dégradation des sols et donc à la dégénérescence de la production.

Par ailleurs, la stratégie provinciale de Ruyigi met expressément en avant que la commune Kinyinya est la plus nécessiteuse en termes de repeuplement du cheptel.

Les actions développées dans la présente proposition constituent une contribution dans la réponse à ces défis. L'action vient alors répondre à ces défis dans les communes concernées en ce sens que bien des activités sont prévues dans le cadre de la conservation des eaux et des sols et économie d'énergie, de l'amélioration des productions agricoles via la promotion du concept « Exploitation Familiale Intégrée » et l'amélioration des productions animales par la modernisation de l'élevage. Par ailleurs, les communes promettent de créer un environnement favorable à tout projet qui aimerait démarrer ses activités dans la zone (disponibilité de salle de formation, disponibilité des administratifs à la base pour la diffusion des invitations, etc.).

2.4.6 Présentation du cadre institutionnel et organisationnel au niveau local

Au niveau central, de nombreux ministères sont concernés par ce programme, y compris le Ministère de la Santé et celui du Développement Communal. Néanmoins, sur la composante ici développée, ce sont trois ministères qui seront impliqués, du moins via leurs structures décentralisées : il s'agit du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage bien sûr, qui non seulement aura un rôle déterminant au niveau de la coordination du programme avec la FAO, et aussi dont les DPAE (Ruyigi et Cankuzo) seront directement sollicitées (le projet prévoyant entre autres de travailler avec les Moniteurs Agricoles – Monagris – agents des DPAE). Le deuxième ministère impliqué est celui de l'intérieur puisque le projet collaborera avec les provinces et plus étroitement encore avec les communes (dont dépendent les Agronomes Communaux par exemple). Enfin, le département Génie Rural du ministère de l'environnement pourra lui aussi être sollicité pour tout ce qui concerne les aménagements ruraux, entre autres en ce qui concerne la lutte antiérosive.

2.4.7 La stratégie sectorielle de la Coopération Belge

La Belgique inscrit sa coopération agricole en soutien à l'agriculture familiale en vue de contribuer à la sécurité alimentaire des populations et à une croissance économique durable et créatrice d'emplois décents. Cette coopération vise à accompagner le processus de transition d'une agriculture d'autosubsistance vers une agriculture familiale, humaine, professionnelle et économiquement rentable.

Afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de ses interventions dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, la coopération belge a décidé d'inscrire sa coopération agricole dans le cadre des approches suivantes :

- l'approche de développement économique local qui vise à valoriser le potentiel agricole d'un territoire donné afin de permettre un développement socio-économique durable et de contribuer à la sécurité alimentaire. Cette approche se base sur un partenariat et une concertation entre différents acteurs locaux.
- l'approche filière qui repose sur une logique de marché, qu'il soit local, national, régional ou international.

- l'approche sécurité alimentaire et assistance alimentaire qui se base sur une approche multidisciplinaire cherchant à renforcer les quatre piliers de la sécurité alimentaire.

Quatre axes d'intervention privilégiés ont été retenus pour la coopération agricole :

- La production agricole : amélioration et sécurisation de la production et de la productivité agricole dans une perspective de développement durable.
Dans ce cadre, sont soutenus : les services de recherche et de vulgarisation agricoles, les services vétérinaires, les marchés d'intrants et du secteur semencier, les services financiers, la gestion du sol et de l'eau, la petite irrigation, la sécurisation de l'accès aux ressources.
Le rôle des organisations paysannes est primordial dans ce domaine.
- La commercialisation de la production : amélioration de la valorisation agricole et l'accès aux marchés.
L'accès aux marchés nécessite
 - un désenclavement des zones productrices et une baisse des coûts de transaction. Ceci demande la mise en place d'infrastructures adaptées et l'amélioration des services de transport et des services d'information et de communication.
 - Un soutien aux entrepreneurs, associations ou organisations paysannes dans les domaines du stockage local, de la transformation alimentaire et de la commercialisation de la production.
- La gouvernance du secteur agricole : renforcement des capacités institutionnelles publiques en vue d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et soutien au développement des capacités des organisations paysannes.
- L'empowerment individuel et collectif des femmes rurales.

Le Programme Indicatif de la Coopération Belgo-Burundaise (PIC) :

Le 22 octobre 2009 s'est tenue la Commission Mixte Belgo-Burundaise qui a permis de définir le Programme Indicatif de coopération entre la Belgique et le Burundi pour la période 2010-2013. Les domaines d'intervention de la Belgique pour ce PIC sont : l'agriculture, la santé, l'éducation et la bonne gouvernance.

En ce qui concerne l'agriculture, la Belgique entend soutenir la « Stratégie Agricole Nationale – SAN 2008-2015 » du Ministère de l'Agriculture. L'objectif global de l'appui belge sera de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales au Burundi. L'objectif spécifique vise quant à lui à stimuler une croissance économique par une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage en promouvant un environnement institutionnel plus favorable pour le déploiement des activités agricoles durables dans les régions du Mosso, du Bugesera et de l'Imbo. Cet objectif spécifique se décline en deux composantes :

- L'augmentation et la valorisation des productions agricoles et d'élevage ;
- La promotion d'un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles durables.

Dans ce cadre, il est prévu d'investir dans les infrastructures agricoles de base et des aménagements publics (bassins versants, marais) et collectifs, qui seront ensuite transférés aux usagers.

Le PAIOSA :

Au cours des derniers mois, la CTB a mené un processus d'intégration de l'ensemble de ses projets du domaine de l'agriculture au sein du programme PAIOSA, et ceci afin non seulement d'amorcer une transition vers une « approche programme » avec un fort ancrage institutionnel de façon à s'aligner sur la SAN, à privilégier une maîtrise d'ouvrage par les acteurs nationaux et à combiner l'approche sectorielle et l'approche territoriale, mais aussi à rechercher l'opérationnalité pour un maximum d'impacts.

2.5 Logique d'intervention

2.5.1 Leçons apprises et recommandations issues d'autres projets de Caritas International

Les leçons apprises par CI.be et ses partenaires locaux du réseau Caritas au cours des dernières années de mise en œuvre, au Burundi, de projets et d'actions de lutte contre l'insécurité alimentaire, ainsi que les recommandations y relatives sont nombreuses. Elles couvrent des domaines variés qui peuvent être d'ordre administratif et financier (dispositions particulières pour la passation de marchés d'intrants agricoles ou d'élevage, gestion des Ressources Humaines etc.), d'ordre technique (méthodologie des transferts de compétences à destination de paysans peu instruits par exemple) ou encore d'ordre stratégique telle que l'approche EFI pour l'augmentation des productions et de la productivité agricoles, base de cette présente proposition.

Toutes ces leçons ne peuvent pas être reprises ici de façon exhaustives. Néanmoins, les principales d'entre elles sont décrites ci-dessous :

Approche EFI (voir aussi en annexe 1) : de l'individu au collectif, des paysans aux filières

L'approche EFI est basée sur le renforcement des capacités et sur la responsabilisation individuelle des paysans quant à leur propre développement. Les techniciens de projet (agronomes et socio-économistes) interviennent directement au sein des Exploitations agricoles Familiales où ils font la promotion de l'Intégration agro-sylvo-zootechique (aménagement de l'exploitation, gestion conservatoire des eaux et de la fertilité des sols, production de fumure organique, paillage etc.) et de techniques agricoles adaptées aux cultures pratiquées par les paysans (parcellisation de l'exploitation, plantation en ligne, utilisation de semences de qualité, association de cultures qui ne se concurrencent pas, choix d'une culture noyau et d'une autre de rente, à développer sans pour autant spécialiser l'exploitation etc.). Ils sensibilisent et forment également les paysans à la tenue d'une comptabilité simplifiée (calcul de rentabilité entre autres) leur permettant de prendre des décisions informées quant au développement et à la rentabilisation de leur exploitation.

L'expérience acquise par Caritas International au Burundi a démontré qu'une fois les premiers résultats atteints en termes d'amélioration de la productivité et de la production, les EFI passent progressivement d'une agriculture de subsistance à un esprit d'entreprenariat les incitant à s'intégrer au sein des filières les concernant (agriculture de marché). Ainsi, de nouveaux besoins naissent, ou du moins se font plus pressamment ressentir pour ces agriculteurs comme par exemples : l'accès durable aux intrants de qualité (semences, engrais, produits vétérinaires, petits outillages etc.), la sécurisation et la valorisation de leurs récoltes, l'aide à la commercialisation etc. Or ces besoins nécessitent des réponses non plus individuelles mais solidaires, amenant les paysans à se regrouper au sein d'Organisations de Producteurs (OP) qui défendent leurs intérêts communs et qui développent des services répondants à leurs besoins (magasins d'intrants, hangars de stockage, commercialisations groupées, aménagements hydro-agricoles et gestion de l'eau d'irrigation dans les marais etc.).

C'est donc une approche à contrario de celle pourtant plus couramment mise en œuvre et consistant à regrouper à priori les paysans en groupements, sur base d'un seul intérêt commun initial assez opportuniste, à savoir celui d'accéder aux services occasionnels d'un projet (d'où la précarité de ce type d'associations).

Bien que solide et durable, l'approche EFI rencontre elle-aussi et bien évidemment des contraintes. En effet, comparativement à l'approche par groupement, et à ressources humaines de projet équivalentes, elle ne permet que de toucher un nombre plus limité d'individus. Néanmoins, cet obstacle est en grande partie contourné grâce aux leçons apprises et décrites ci-dessous concernant l'appropriation locale, le changement de pratiques ainsi que l'intégration des plus vulnérables.

Déterminants de l'insécurité alimentaire : de la nécessité d'adopter une approche holistique pour une lutte efficace

L'une des leçons, sinon apprise du moins confortée suite aux enquêtes réalisées auprès de 1.091 ménages (bénéficiaires et non bénéficiaires) des communes Mwakiro et Buhinyuza dans le cadre du projet PIADSA⁸ dont la première phase a été mise en œuvre par CI.be sur financement du FBSA, est liée à la complexité des facteurs conduisant une famille à être en situation d'insécurité alimentaire. Ainsi, certains ménages que l'on aurait a priori pu croire à l'abri de situations d'insécurité alimentaire, du fait de certains signes extérieurs tels que la taille de l'exploitation, la propriété d'animaux d'élevage ou encore un habitat construit en matériaux durables etc., ne l'étaient pas forcément du fait de certaines de leurs habitudes de consommation ; sans parler des phénomènes, assez courants au Burundi, de traumatismes psycho-sociaux entre autres liés à la crise profonde que le pays a traversé au cours des dernières décennies et qui ne favorisent en rien le développement des capacités d'autopromotion des individus touchés. Les personnes les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire ne sont donc pas toujours celles à qui l'on pense a priori, à savoir les plus pauvres.

Néanmoins, étant donné que plus de 95% de la population du milieu rural burundais vit en premier lieu de l'agriculture et de l'élevage, l'un des déterminants les plus importants de l'insécurité alimentaire reste le manque d'accès aux facteurs de production, le premier d'entre eux étant l'accès à la terre. De fait, pour les ménages n'ayant pas accès à la terre, le développement agricole et l'augmentation des productions ne répondent qu'indirectement à leurs besoins en augmentant leurs opportunités d'emplois agricoles journaliers, en ouvrant des possibilités de développement d'Activités Génératrices de Revenus liées aux valorisations post-récoltes, ou encore en stabilisant les prix grâce à la meilleure disponibilité des denrées alimentaires.

D'où la nécessité d'adopter une approche plus holistique en intégrant des actions non agricoles visant par exemple l'amélioration des pratiques d'hygiène et de nutrition, le renforcement des capacités des 'paysans sans terre' à développer des AGR etc.

Le présent programme multi-acteurs du FBSA répond directement et en grande partie à cette préoccupation en associant les compétences et expertises des différents partenaires d'exécution de façon justement à apporter une réponse multidimensionnelle à la problématique de l'insécurité alimentaire dans la zone d'action. De plus, la problématique de l'accès à la terre semble moins importante dans la région naturelle du Moso, où des terres restent disponibles, contrairement au reste du pays.

L'enquête ménages du PIADSA⁷ :

Cette enquête, réalisée en mars 2011 en pleine période de soudure, a montré que 187 ménages (soit 17,14% de l'échantillon enquêtés) étaient en situation d'insécurité alimentaire.

Par contre, si l'on considère uniquement les ménages qui ne pratiquaient que 3 cultures ou moins sur leur exploitation, ils étaient cette fois 53,21% en situation d'insécurité alimentaire. De même, ce % continue à augmenter à chaque critère supplémentaire. Ainsi, dans ce même groupe (3 cultures pratiquées ou moins), si l'on ajoute les critères suivants : ceux qui avaient moins de 0,5 hectare à cultiver, qui n'avaient pas d'animaux d'élevage et dont le chef de famille avait moins de 26 ans ou plus de 65, ils étaient alors 69,23% à être en situation d'insécurité alimentaire.

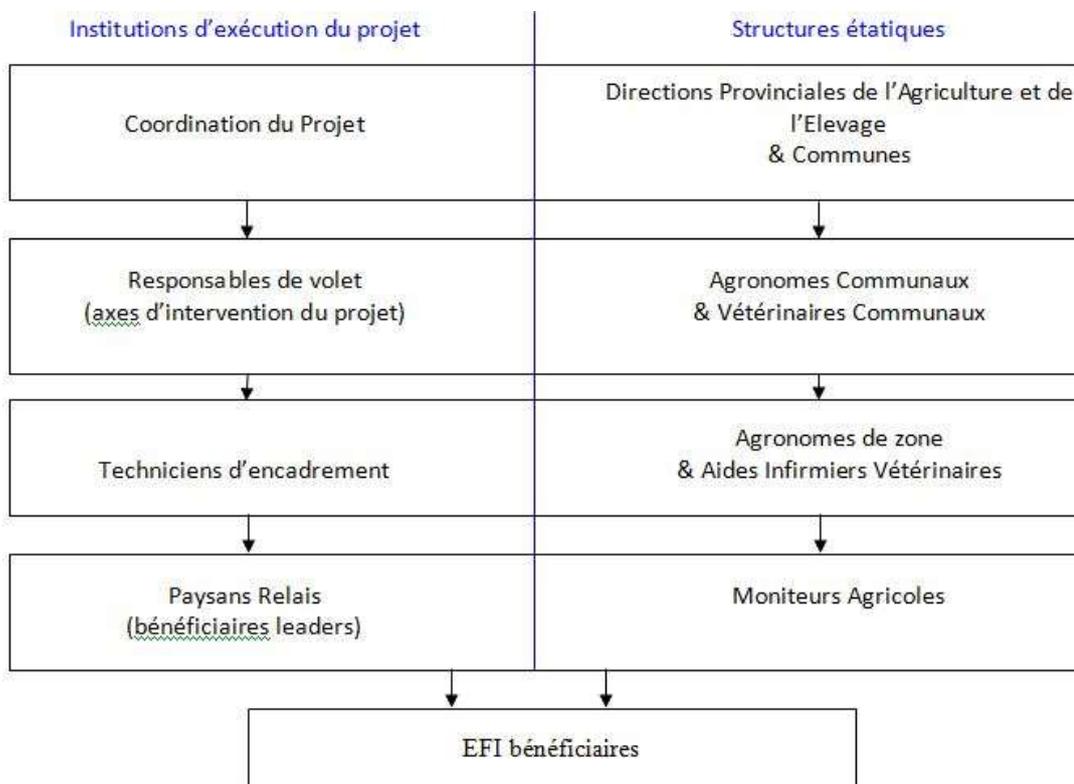
La combinaison d'autres critères donne les mêmes résultats, c'est-à-dire l'augmentation progressive du risque de vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire. Au final, on constate qu'aucun des facteurs étudiés ne détermine à lui seul le niveau de sécurité alimentaire d'un ménage et bien que certains soient plus déterminants que d'autres, c'est bien l'addition de plusieurs de ces facteurs qui conduit un ménage à se trouver en état de vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire.

⁸ PIADSA : Projet Intégré d'Amélioration Durable de la Sécurité Alimentaire via l'autopromotion des populations des communes Buhinyuza et Mwakiro ; projet dont la première phase a été exécutée de 2006 à 2012 et dont la deuxième est en cours de démarrage.

Appropriation locale : de l'importance de l'implication et de la responsabilisation des acteurs locaux

Depuis 2005 et la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, l'appropriation (ou la maîtrise des pays partenaires sur leurs politiques et stratégies de développement) est le premier des 5 engagements des pays signataires (avec l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle). Et comme dit en introduction : « les présents engagements de partenariat s'appuient sur les enseignements tirés de l'expérience ».

L'importance de l'appropriation n'est donc pas une leçon récemment apprise mais sa déclinaison au niveau local le plus décentralisé, c'est-à-dire au niveau des provinces, des communes, des zones et même des collines, a tout de même fait l'objet d'apprentissage par CI.be au Burundi au-delà de la seule intégration des projets dans les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC). Et c'est dans le cadre du PIADSA, grâce entre autres à la continuité depuis plus de 6 ans du partenariat entre le FBSA, CI.be et ses partenaires locaux du réseau Caritas au Burundi, qu'a pu se mettre en place de façon progressive le schéma suivant d'accompagnement des bénéficiaires dont l'objectif est précisément cette appropriation locale via l'implication et la responsabilisation des acteurs locaux, à tous les niveaux :



De plus, au niveau supérieur, c.-à-d. au niveau de la coordination du Programme, sont doré-et-déjà associés la FAO et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ce qui permet de promouvoir, au-delà de l'appropriation locale jusqu'au plus haut niveau de l'état, la durabilité des actions via le renforcement des capacités de ce Ministère (voir le DTF Programme).

Dans le cadre du présent programme, il sera donc nécessaire sinon de reproduire un schéma de suivi des bénéficiaires identique – à adapter au montage institutionnel du programme – du moins d'assurer l'implication, la responsabilisation et la participation effective aux prises de décisions des institutions techniques locales (participation à la sélection des bénéficiaires, aux comités de gestion des chaînes de solidarité collinaires, aux mécanismes de renforcement des capacités des agents du projet etc.). Il sera en outre particulièrement important d'éviter que chacun des partenaires d'exécution ne développe des mécanismes isolés, parallèles et non coordonnés, de collaboration avec ces institutions locales.

Changement de pratiques : de la place à accorder aux systèmes de formation par les pairs

Lors de précédents projets, et plus spécifiquement sur le projet AREF⁹ dont la durée limitée à trois ans

Les foyers améliorés du projet AREF⁸ :

Dans le cadre de la promotion de foyers améliorés moins gourmands en bois de chauffage (économie d'énergie et protection de l'environnement), le projet AREF a commencé à identifier les différents modèles existants accessibles aux bénéficiaires. Puis, lors d'un atelier sur ce thème organisé avec des représentants des bénéficiaires, certains d'entre eux, qui avaient été un temps réfugiés en Tanzanie, ont signalé qu'ils avaient appris à construire des foyers permettant une économie d'environ 50% de bois. Après test, la vulgarisation de ce foyer a été décidée de façon participative et les bénéficiaires qui en maîtrisaient la construction ont été encouragés à le faire. Et bien que la gratuité de ces foyers (puisque construits par les bénéficiaires eux-mêmes) ait été un critère qui en a facilité la propagation, force a été de constater que son adoption quasi-unanime par les bénéficiaires est liée au fait qu'ils ont été sensibilisés et formés par leurs pairs. L'évaluation finale du projet, réalisée en externe, confirme ce succès : alors que l'indicateur de résultat eu égard à cette vulgarisation visait 30% de ménages bénéficiaires (sur 5.000 ménages) qui adopteraient ce type de foyers, l'enquête révèle que c'est au final 77,7% des ménages bénéficiaires d'AREF, soit plus du double, qui se sont appropriés cette technique.

rendait difficile l'adoption de changements profonds de pratiques par les bénéficiaires, CI.be a pu remarquer que les résultats les plus durables étaient ceux pour lesquels les ménages avaient pu en constater les bénéfices de façon immédiate, c'est-à-dire dans la durée du projet. Dans ce domaine, prêcher n'est donc pas très utile, il faut démontrer. En effet et bien que cela puisse sembler paradoxal, les changements de pratiques et de comportement sont en fait consécutifs au constat des bénéfices directs qu'ils peuvent apporter (et non le contraire), d'où la nécessité de multiplier les échanges d'expériences entre paysans ; échanges au cours desquels les bénéficiaires visitent leurs pairs plus avancés qu'eux dans certains domaines et

constatent de visu les améliorations qu'un changement de pratiques a pu apporter à leurs conditions de vie. Au-delà de ces simples échanges et visites, l'expérience a montré que certains paysans développent des capacités pour transmettre leur savoir si on les y encourage. D'où l'importance des paysans relais qui, au-delà de l'exemple qu'ils donnent dans leurs propres exploitations, sont des pourvoyeurs de connaissances et de compétences au niveau le plus décentralisé.

Intégration des plus vulnérables dans l'approche EFI : du besoin de perspicacité

Outre le fait que les personnes les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire ne sont pas toujours les plus pauvres (voir la leçon apprise sur les déterminants de l'insécurité alimentaire), force est de constater qu'elles ne sont en général pas celles qui exercent un leadership suffisant, à même d'entraîner leur communauté sur le chemin du développement.

L'expérience de CI.be a montré que pour maximiser l'impact d'un projet en matière de développement agricole, grâce entre autres à l'effet « tâche d'huile », l'identification des premiers bénéficiaires est primordiale et doit cibler ceux qui, naturellement, seront suivis par leur voisinage (voir la leçon apprise quant à l'importance de la formation par les pairs en matière de changement de pratiques). Ce sont des individus (hommes et femmes) qui, vivant dans des conditions similaires à la moyenne de la population qui les entoure, sont particulièrement respectés par leur communauté pour leur honnêteté, leur capacité à prendre des décisions responsables, à s'adapter aux changements de situation et à bien communiquer dans la transparence. C'est pourquoi CI.be a développé une méthodologie participative et publique de sélection des bénéficiaires qui garantit, au-delà d'un bon maillage de la zone d'action, que les critères prédéfinis (qui peuvent être liés, outre les caractéristiques liées au leadership, à certains facteurs de production comme la taille de l'exploitation) soient non seulement respectés mais aussi compris et acceptés par tous.

⁹ AREF : Appui à l'Autonomisation et la Rentabilisation des Exploitations Familiales dans 5 communes des provinces de Kayanza et Muramvya

Parmi ces bénéficiaires de la première vague, les meilleurs, c'est-à-dire les réels leaders, deviendront les paysans relais dont on parle dans les leçons apprises décrites précédemment. Ils serviront d'appui de proximité au projet pour atteindre plus efficacement les vagues suivantes de bénéficiaires pour lesquels les critères de sélection auront été revus de façon entre autres à intégrer des ménages parmi les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire.

Dans l'approche développée au cours des dernières années par CI.be au Burundi, la perspicacité et la lucidité en matière d'intégration des plus vulnérables dans un processus de développement de leurs exploitations agricoles consiste donc à les exclure de la première vague de bénéficiaires de façon à mieux les intégrer aux suivantes, c'est-à-dire à mieux prendre en compte leurs préoccupations et besoins particuliers et spécifiques grâce à de solides relais de proximité.

Formation des personnels de projet : de la capitalisation des expériences au renforcement des capacités des employés

Que ce soit d'un point de vue technique (pratiques culturelles promues par le projet, gestion des chaînes de solidarité pour le repeuplement d'animaux d'élevage etc.) ou d'un point de vue plus stratégique (approche EFI, implication des acteurs locaux etc.), le renforcement des capacités des employés du projet est primordial, et ceci quelles que soient leurs compétences et expériences initiales, ne serait-ce que pour harmoniser les messages qu'ils véhiculent et vulgarisent. C'est pourquoi CI.be et plus largement les organisations du réseau Caritas au Burundi sont des organisations dites 'apprenantes' qui cherchent à développer leurs capacités de capitalisation de leur expérience et de valorisation de leur capital humain. La description ici présente de ces leçons apprises et recommandations / solutions y relatives en sont un bon exemple. De même, le projet PIADSA a progressivement cherché à capitaliser son expérience de terrain et a produit depuis 2010 un guide du technicien d'encadrement qui sera bien évidemment exploité puis enrichi dans le cadre de ce présent programme (voir en annexe 1).

De plus, CI.be prévoit d'aligner sur ce programme un Assistant Technique expatrié qui aura, entre autres responsabilités, celle de renforcer les capacités du personnel de projet. Outre les formations et échanges d'expérience entre techniciens qu'il organisera lui-même, il disposera d'un budget de façon à pouvoir avoir recours aux compétences extérieures nécessaires.

Approvisionnement en intrants agricoles et en animaux d'élevage

Si l'accès à la plupart des intrants agricoles de qualité et aux animaux d'élevage de race améliorée est à l'heure actuelle quasi-impossible pour les paysans burundais, il reste aussi très délicat pour des organisations pourtant bien structurées et expérimentées, y compris pour CI.be et ses partenaires. Les deux leçons décrites ci-dessous ont été apprises suite à des échecs et sont de ce fait peut-être encore plus importantes de façon à ne pas répéter nos propres erreurs :

- *Achat et distribution de chèvres et boucs*

Suite à un processus de sélection du fournisseur consécutif à un appel d'offre publique, CI.be et ses partenaires avaient pour procédures d'imposer au soumissionnaire gagnant de mettre ses animaux en quarantaine pour quelques jours lors de leur arrivée sur la zone d'intervention. Ceci permettait d'identifier les animaux malades et de les rejeter ou d'imposer leur traitement par le fournisseur avant acceptation. Néanmoins, suite à une distribution de boucs améliorés en 2011, et alors que tous les certificats vétérinaires officiels avaient été fournis, tous les animaux ont contracté une maladie contagieuse grave allant jusqu'à contaminer et causer le décès de quelques bêtes du cheptel initial des bénéficiaires. Après analyse, force a été de constater que la période de quarantaine, où tous les boucs étaient ensemble, avait favorisé la contamination de ces animaux alors même que la période d'incubation de la maladie dépassait la durée de la quarantaine, ce qui n'avait pas permis sa détection avant la distribution aux bénéficiaires.

Depuis lors, cette période de quarantaine est toujours observée mais chez les bénéficiaires eux-mêmes. Il leur est effectivement demandé (ce qui fait parti du contrat passé entre eux et le projet) d'isoler les animaux reçus pendant une période convenue avant de les intégrer au reste de leur cheptel ; le fournisseur restant le garant de la bonne santé des animaux pendant cette période.

- *Achat et distribution de rejets de bananiers*

Il est très délicat de déterminer la variété d'un rejet de bananier. Ainsi, en 2010, le projet AREF s'est fait rouler par un fournisseur dont la livraison comportait environ 20% de rejets ne correspondant pas à la variété commandée. Mais ce constat a pu être fait que longtemps après la distribution, rendant impossible toute réclamation. Depuis lors, après attribution du marché mais avant signature du bon de commande définitif envers le soumissionnaire gagnant, CI.be et ses partenaires exigent de visiter les bananeraies sur lesquelles les rejets seront prélevés. De plus, des techniciens expérimentés sont présents lors de leur prélèvement et du chargement du camion. Ils suivent donc les rejets jusqu'à leur distribution aux bénéficiaires.

Des procédures adaptées de même type ont du être mises en place pour toutes sortes d'intrants.

2.5.2 Conclusion et recommandations d'études préliminaires

Cette proposition de projet s'intègre dans le cadre du programme multi-acteurs développé par le FBSA pour la région du Moso. L'étude préliminaire dont les conclusions et recommandations ont été suivies pour le développement de ce projet est celle réalisée en mai 2012 par le bureau d'étude SHER, commanditée par le FBSA (voir le rapport « Déterminants de l'insécurité alimentaire dans huit communes de la région naturelle du Moso »).

2.5.3 Motivation du choix du groupe cible et de la zone d'intervention

Fort de l'expérience acquise sur d'autres projets, le projet cherchera à atteindre directement 6.000 ménages, soit environ 13% de la population totale des 3 communes (ou encore près d'1/4 du groupe cible déterminé suite à l'étude réalisée par SHER). En effet, les projections de la population totale des trois communes est estimée, en 2012, à :

- 37.394 personnes à Cendajuru, réparties en 7.681 ménages,
- 116.355 personnes à Gisuru, réparties en 24.790 ménages,
- 61.809 personnes à Kinyinya réparties en 13.071 ménages.

Soit un total de 215.558 personnes, réparties en 45.542 ménages

Dans un premier temps, les bénéficiaires ciblés seront des ménages ruraux des trois communes d'intervention, volontaires, capables et intéressés à recevoir l'appui technique du projet et à améliorer la gestion de la fertilité sur leur exploitation pour limiter le risque d'insécurité alimentaire. Nous considérons que les 1.500 premiers bénéficiaires relèveront de cette catégorie. Des critères de leadership seront aussi considérés pour sélectionner ces bénéficiaires de la première année de façon à maximiser le transfert de compétence entre eux et leur voisinage, y compris le deuxième groupe de bénéficiaire.

Dans un deuxième temps, c'est-à-dire dès la fin de la première année de mise en œuvre de l'action, un focus particulier sera mis sur les ménages les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire, sur lesquels plus d'efforts devront être concentrés. 4.500 nouveaux ménages seront ainsi sélectionnés. Les résultats atteints au sein des EFI du premier groupe de bénéficiaires, d'où seront issus les paysans relais, participeront à la promotion de cette approche au sein des ménages les plus vulnérables.

Ciblage géographique

Dans un souci d'efficacité et de visibilité, il a été retenu de concentrer les interventions du projet sur des zones géographiques suffisamment groupées. Pour ce faire, nous prévoyons de limiter les interventions à une zone de concentration par commune. Grâce à un bon maillage de ces zones d'action, tous les

bénéficiaires du deuxième groupe devraient être accompagnés par un paysan relais issu du premier groupe de bénéficiaires et vivant à proximité de chez eux.

Le nombre de bénéficiaires par commune ne sera pas forcément égal et la répartition des 6.000 bénéficiaires au total sera dépendante de la taille des zones d'action spécifiques sélectionnées pour chaque commune.

Evidemment, le choix des zones ne pourra se faire que localement, avec les autorités communales et les représentants des paysans et aussi avec l'ensemble des acteurs du programme. Une étude suffisamment approfondie devra être menée en préalable pour guider ce choix. Certains critères de sélection ont d'ores et déjà été identifiés et devront être pris en considération, à savoir :

- Bassins versants les plus érodés
- Collines assez peuplées
- Rendements agricoles plus bas qu'ailleurs dans la commune
- Pourcentage plus élevé de ménages vulnérables que sur les autres collines
- Marais déjà quelque peu aménagés, à protéger contre les eaux de pluies et l'érosion
- Collines avec très peu d'infrastructures (en termes de route permettant d'évacuer la production, de hangars de stockage, unités de transformation, ...)
- Présence limitée des autres intervenants (UE, PAIOSA, PPCDR...) (ou alors sur des thématiques très différentes)

A noter que l'étude qui permettra de déterminer précisément les zones d'intervention du programme pour chacune des trois communes, et bien que le budget y relatif soit prévu dans ce présent DTF de CI.be et ses partenaires, fera l'objet de Termes de Référence discutés et validés conjointement par l'ensemble des acteurs du programme.

Procédures de sélection des bénéficiaires :

Les procédures de sélection des bénéficiaires feront l'objet d'un travail approfondi avec les représentants des communes et des collines concernées, mais d'ores et déjà, les 1.500 premiers bénéficiaires devront au moins répondre aux critères suivants :

- Le bénéficiaire habite sur une des collines retenues et son exploitation y est bien implantée ;
- Le bénéficiaire est un agriculteur modeste, résidant en permanence au village et tirant l'essentiel des revenus de l'agriculture ;
- Il dispose d'une superficie de terre cultivable de plus de 0,5 Ha (si possible en un seul lot) ;
- Il est courageux, dynamique et disposé à développer son exploitation tant dans les domaines agricoles, fruitier, d'élevage,..... mais aussi de lutte contre l'érosion ;
- Audacieux et innovant, il est prêt à entreprendre un aménagement de son exploitation (par exemple : compostières, stabulation, cultures fruitières, fourragères, lutte anti érosive,...) ;
- Reconnu comme personne bienveillante par son entourage, il est disposé à recevoir la visite d'autres agriculteurs, à transmettre son savoir ; il est apprécié par son voisinage qui lui reconnaît des qualités de leadership ;

Genre et Paysans Relais :

Bien que les bénéficiaires directs ciblés par le PADDAM soient des ménages, les Paysans Relais qui en sont issus sont des individus. C'est pourquoi il est nécessaire de s'assurer, pour que tous leurs besoins soient pris en compte, que les femmes et les hommes affectés par leur vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire participent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions du projet. Etant donné l'importance des Paysans Relais dans le montage du projet, il est essentiel que la question du genre soit prise en compte dès leur sélection de façon à garantir non seulement que les obstacles à leur développement et les problématiques spécifiques des filles et des femmes puissent être correctement identifiés et pris en considération, mais aussi et peut-être surtout, que leurs capacités et connaissances particulières (étant donné qu'elles sont souvent chargées de la production agricole et de la préparation des repas) puissent être valorisées pour constituer le socle sur lequel construire le développement agricole de leur exploitation familiale.

- S'il est en possession d'un cheptel, il est disposé à le mettre en stabulation.

En ce qui concerne la deuxième vague de bénéficiaires (4.500 ménages), les critères de vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire, spécifiques à la zone d'action, seront mis en avant dans les processus d'identification et de sélection. Ceux-ci seront déterminés suite à la première enquête ménage prévue dès la première année du projet. A titre d'exemple, et en fonction de l'expérience des partenaires d'exécution de la zone d'action, ces critères pourront être liés, sans être exhaustifs, à la superficie des terres ou encore à la composition familiale ou à la force de travail du ménage (famille monoparentale ou dont l'un des membres est handicapé, malade etc.).

Caritas International et ses partenaires burundais, forts d'une grande expérience en matière d'identification de bénéficiaires, s'appuieront sur l'administration, les paroisses, ainsi que les représentants de la population pour intervenir dans les différentes étapes du processus de sélection, afin d'une part de répondre le mieux aux critères retenus de façon participative et d'autre part d'éviter les pressions et corruptions pouvant intervenir au cours du processus.

2.5.4 Orientations stratégiques de l'intervention

De même que sur l'ensemble des projets menés par Caritas International et ses partenaires, le pragmatisme et la modération guideront l'exécution de ce projet. En effet, mieux vaut chercher l'efficacité et l'efficience sur un nombre limité (et maîtrisé) d'actions, plutôt que de vouloir être sur trop de fronts à la fois.

Les *quelques principes* suivants, qui ont déjà fait la preuve de leur pertinence et de leur efficacité, guideront l'équipe du projet dans ses interventions :

- avancer au rythme des producteurs et dans le respect de leurs opinions et possibilités. Le succès durable d'un tel projet ne peut être obtenu que si les bénéficiaires, c'est-à-dire les producteurs, restent maîtres de leurs stratégies. Le projet ne doit être qu'un catalyseur des énergies. Il doit fournir des clés et des outils de progrès, mais ne pas réaliser à la place des acteurs, même s'il peut s'avérer parfois utile de « bousculer ».
- associer au maximum les bénéficiaires dans la mise en place et l'exécution des activités. Cela peut être fastidieux, surtout au début, mais garantit leur implication et leur appropriation des activités.
- apporter un soutien financier minimum. A l'exception du « coup de pouce » de démarrage donné aux EFI, le projet ne prévoit pas d'aide physique ou financière individuelle aux acteurs lors d'actions à caractère économique dont le coût doit pouvoir être récupéré sur les ventes des récoltes (achat d'intrants par exemple).
- ne pas faire supporter aux bénéficiaires les coûts d'actions expérimentales (techniques modernes sur exploitations modèles par exemple, ou encore expérimentation de nouveaux marchés en dehors de la zone d'action etc.).
- assurer un traitement égal à tous les acteurs. La clé du succès du projet sera sa capacité à éviter toute « ségrégation » dans ses relations avec les bénéficiaires. L'équipe du projet doit bannir tout discours négligeant un groupe.
- être créatifs, porteurs d'idées et d'innovations.
- prendre les mesures incitatives nécessaires à la promotion de l'égalité des genres et de la protection de l'environnement.
- partir du principe fondamental qu'en matière de développement agricole, il est préférable de « vendre avant de produire ».
- limiter au maximum les prestations externes non seulement dans un souci d'économie, mais surtout afin d'impliquer chaque membre de l'équipe dans les problématiques et les enjeux du projet, dans le

développement des relations avec les bénéficiaires et les partenaires. Les interventions externes ne seront donc sollicitées qu'en cas de nécessité de spécialités spécifiques.

2.5.5 Prise en compte des thèmes transversaux

Les thèmes suivants seront pris en considération tout au long de la mise en œuvre du projet :

2.5.5.1 La stratégie « genre » des partenaires d'exécution du projet ou la promotion de l'équilibre des relations entre les hommes et les femmes :

Eu égard au contexte spécifique lié au genre, décrit au chapitre 2.3.1.4, et plus spécifiquement aux inégalités et injustices persistantes de traitement des femmes comparativement aux hommes au sein de la société burundaise, les actions et stratégies que peuvent prendre les partenaires de l'action sont forcément de faible ampleur par rapport aux réponses qu'il serait nécessaire d'adopter pour espérer un changement sociétal profond, pourtant indispensable au développement recherché des populations de la zone d'action du Programme.

En effet, il serait nécessaire bien sûr de commencer par réaliser une étude approfondie afin de mesurer la proportion réelle et spécifique du phénomène dans la zone d'action, puis de mettre en place des structures d'écoute et d'assistance médicale et juridique pour les femmes victimes de violences conjugales, de développer des méthodologies participatives, impliquant les médecins, les magistrats, les policiers, la société civile, les églises etc. pour développer des stratégies efficaces visant au rééquilibrage des relations hommes – femmes. Mais ni le Programme, ni le présent projet PADDAM n'ont été conçu dans cet objectif spécifique.

Néanmoins, CI.be et ses partenaires développeront tout de même une stratégie volontariste de lutte pour la dignité des femmes et ceci à tous les niveaux et à toutes les étapes du projet :

- **Recrutement du personnel projet et renforcement de leurs capacités et de leur sensibilité eu égard au genre :**

Quelques soient les difficultés liées aux conditions de vie et de travail proposées aux employés du projet (maison partagée, déplacements en moto etc.), les partenaires chercheront à privilégier les femmes dans le recrutement du personnel ou des intervenants externes ponctuels. Néanmoins, de part l'expérience de CI.be et de ses partenaires sur d'autres projets, force est de constater que très peu de femmes se portent candidates à ce type de poste et, malheureusement, l'équilibre en genre du personnel de projet a peu de chance d'être atteint.

De plus, dans le cadre du renforcement des capacités du personnel de projet, dont le background technique est souvent peu sensible à cette problématique des relations hommes – femmes, un accent particulier sera mis pour renforcer leur sensibilité au genre et leur permettre de savoir analyser les conséquences des actions et stratégies du projet en chaussant des lunettes « genre ».

Enfin, les employés du projet auront aussi pour tâche d'identifier tous les intervenants ou personnes de référence dans leur zone d'action, et dont le mandat est la lutte contre les violences faites aux femmes, de façon à pouvoir leur référer si nécessaire des bénéficiaires du projet¹⁰.

¹⁰ A titre d'exemple, l'association burundaise ADDF (Association de Défense des Droits de la Femme) a formé au cours des 2 dernières années 15 points focaux par commune, qui ont pour mission d'apporter un soutien psychologique et médicales aux femmes victimes de violences. Via ce réseau national, ADDF apporte aussi un soutien juridique à ces victimes. Les agents du PADDAM devront donc identifier avec précisions les points focaux de l'ADDF de ses zones d'actions et les faire connaître aux bénéficiaires du projet.

- **Sélection des bénéficiaires, y compris les paysans relais :**

Il s'agit bien évidemment d'une étape cruciale à ne rater sous aucun prétexte pour promouvoir un meilleur équilibre dans les relations hommes-femmes. Ainsi, au sein des critères de sélection des bénéficiaires directs du projet, une préférence (ou préséance) sera accordée aux femmes seules chefs de ménage avec plusieurs enfants. Au-delà, parmi les paysans relais qui se trouvent au cœur de la stratégie d'intervention du projet, un minimum de 30% de femmes sera requis. Pour plus de précisions sur ces aspects, voir le chapitre 2.5.3 relatif au choix du groupe cible, et plus spécifiquement l'encart « Genre et Paysans Relais ».

- **Participation équilibrée en genre aux activités du projet :**

De manière générale, CI.be¹¹ souhaite que l'équipe du projet PADDAM, ainsi que les partenaires d'exécution, tiennent compte des questions de genre à travers toutes les actions du projet. Pour chaque activité, l'équipe devra se demander si les femmes peuvent participer d'une manière égale et si elles ne rencontrent pas de conséquences négatives à cette participation. Il est donc nécessaire de prendre en considération les relations de pouvoir hommes / femmes et de voir comment ces relations peuvent améliorer la situation des groupes cibles les plus marginaux. En effet, un impact durable sur la pauvreté (et sur la sécurité alimentaire) est possible seulement si les femmes ont accès à l'enseignement, à la santé, aux facteurs de production, aux nouvelles technologies ainsi qu'à la participation au processus décisionnel.

Ainsi, la promotion, par les actions du projet, de l'équilibre des pouvoirs entre hommes et femmes commencera entre autres au niveau de la participation des bénéficiaires directs aux activités proposées par le projet. Quelques activités d'échange d'expérience, seront, de façon délibérée, exclusivement réservées aux femmes afin de permettre l'émergence du leadership féminin naturel, en dehors de toute influence, voire emprise néfaste, masculine. En outre, un petit budget a été prévu pour faciliter cette participation des femmes. Cela pourrait permettre au projet, par exemple, de payer une nounou qui garderait les enfants en bas âge des bénéficiaires pour permettre aux femmes de participer pleinement aux activités du projet.

De même, une attention particulière sera apportée quant au pouvoir de gestion du budget familiale. Le projet cherchera ainsi à promouvoir une prise de décision partagée entre les hommes et les femmes à ce sujet, entre autres en réservant les formations y relative à ceux qui viendront y participer en couple (sauf pour les personnes vivant seules bien sûr).

- **Intégration de la sensibilité à la problématique du genre dans toutes les actions et stratégies du projet :**

Au-delà de la participation équilibrée aux activités du projet, CI.be et ses partenaires veilleront à ce que toutes les actions et stratégies du projet comprennent des éléments à même de promouvoir un meilleur partage des droits et devoirs entre hommes et femmes, non seulement au niveau des ménages mais aussi au sein de la société dans laquelle ils évoluent. Ainsi, par exemple, chaque module de formation, y compris les plus techniques, devront chercher à intégrer des aspects et analyses liés au genre.

- **Suivi spécifique de l'évolution des relations hommes – femmes au sein des ménages bénéficiaires :**

Comme indiqué dans le cadre logique de ce projet, plusieurs indicateurs de suivi (des produits d'activités, d'effet et d'impact) sont spécifiques à la promotion des droits de la femme (accès à l'information, à la formation, aux prises de décisions, à la gestion financière, à la possession d'animaux d'élevage etc.). D'autres, moins spécifiques, seront néanmoins désagrégés en fonction du genre. Pour ce faire, lors des enquêtes qui seront menées auprès des ménages, et contrairement à ce qui se pratique

¹¹ La doctrine sociale de l'Eglise Catholique se prononce pour « l'égalité fondamentale entre l'homme et la femme, qui résulte de la dignité des deux en tant que personne ». Ainsi, l'égalité entre l'homme et la femme ne signifie pas qu'ils soient identiques mais qu'ils doivent bénéficier des mêmes droits et opportunités. Le terme « égalité » s'utilise dans le sens de plus de justice, de respect et de dignité.

habituellement où seul le chef de ménage est questionné, les enquêteurs auront pour consigne de questionner le couple, voire spécifiquement la femme pour certaines questions relatives à sa propre perception quant à l'équilibre des relations au sein de sa famille. De plus, afin de faciliter et d'encourager une expression sincère et rassurée de la part des femmes interrogées, le projet veillera à ce que 50% des enquêteurs soient des enquêtrices.

- **Promotion d'évaluations du programme sensibles au genre :**

Lors de l'élaboration des Termes de Références pour les évaluations du Programme, que ce soit celle mi-parcours qui sera commanditée par la FAO ou celle d'impact de fin de projet commanditée par le FBSA, CI.be et ses partenaires seront particulièrement vigilants pour que cette question de l'évolution des relations hommes-femmes, ainsi que de l'influence du Programme sur cette évolution, soit pleinement prise en compte.

2.5.5.2 Les autres thématiques transversales clés :

- Le renforcement des capacités et transfert de compétences : il s'agit là d'une thématique au cœur même de ce projet et qui se décline aussi bien à un niveau individuel (augmentation des connaissances et des compétences des personnes composant les EFI, en termes de techniques agricoles, d'outils de gestion et de comptabilité simplifiée) qu'à un niveau institutionnel avec les institutions étatiques locales (administrations communales et DPAE). Cette méthode d'intervention permettra non seulement de faire la promotion de l'appropriation et de la durabilité des actions du projet mais, de plus, elle constitue l'essentiel de la stratégie de sortie du projet.
- La protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique : tout en respectant le premier principe d'intervention du projet, à savoir l'autodétermination des bénéficiaires, certaines activités du projet sont directement liées à cette thématique (la totalité des actions du résultat 2 par exemple) en incitant et en appuyant les producteurs pour la protection de leurs champs contre l'érosion : aide au traçage et piquetage des courbes de niveau et/ou fourniture d'herbes fixatrices par exemple. De plus, cette question sera adressée à chaque autre action du projet. Par exemple, il sera nécessaire de s'assurer que les intrants et les techniques promus et utilisés pour l'augmentation de la productivité agricole s'inscrivent, sinon dans une dynamique de protection de l'environnement, du moins dans une préoccupation de non dégradation. Enfin, au-delà d'une meilleure gestion conservatoire des eaux et des sols, le projet favorisera la multiplication et la diffusion de semences de variétés non seulement plus productives mais surtout plus résistantes au stress hydrique.
- La démocratie et les Droits de l'Homme ; bien que ce projet ne réponde pas directement aux problématiques liées à cette thématique particulière, des valeurs et principes démocratiques, respectueux des Droits de l'Homme et autres droits sociaux, seront promus. Ces principes, développés lors du renforcement des capacités des groupements collinaire ou des chaînes de solidarité, reprendront des notions telles que le leadership et l'intérêt collectif, la liberté d'expression et le respect d'autrui, les élections associatives et le pouvoir de l'Assemblée Générale, le respect des règles et des lois etc.

2.5.6 Cohérence avec les politiques nationales

Le présent projet, de par ses activités d'augmentation, de diversification et de valorisation des productions agro-sylvo-pastorales, s'intègre dans les politiques nationales générales (Vision 2025, CSLP II) et dans celles relatives au domaine agricole (SAN, PNIA). Il cadre également avec les politiques des bailleurs de fonds (Coopération belge, UE, FAO) dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

La **Vision Burundi 2025** prévoit dans son 3^{ème} Pilier de promouvoir une croissance économique accélérée via le développement de différents secteurs dont l'agriculture. La Vision 2025 propose dans ce domaine de moderniser et diversifier l'agriculture et l'élevage.

⇒ Le projet prévoit d'augmenter et de diversifier les productions agro-sylvo-zootechniques via, entre autre, le renforcement des capacités des EFI, la recapitalisation des cheptels caprins, le développement de l'élevage de volaille de basse-cour.

Le **CSLP II** prévoit le relèvement du secteur agricole via l'amélioration des productions agricoles, animales et halieutiques ainsi que la gestion de l'espace et de l'environnement (protection de l'environnement et gestion durable des ressources.

⇒ Cf point sur la Vision 2025

⇒ L'approche EFI comporte un important volet « utilisation de techniques de conservation des eaux et des sols » (parcellisation, association de cultures compatibles, amendement des terres par la fumure organique, lutte antiérosive, ...).

Au niveau de la **Stratégie Nationale Agricole**, le projet s'intègre tout à fait dans les différents objectifs de cette stratégie

⇒ Accroissement de la productivité et de la production agricole :

- Via l'approche EFI et la diversification des productions agro-sylvo- zootechniques
- Via la restauration de la fertilité des sols dans le cadre de l'approche EFI

⇒ Capacités de gestion :

- Via l'amélioration de la gestion des EFI (compte d'exploitation simplifié)
- Via la collaboration avec les services étatiques décentralisés

Le **Plan National d'Investissement Agricole** prévoit des interventions dans quatre domaines : 1° l'accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire, 2° la professionnalisation des producteurs et la promotion de l'innovation, 3° le développement de filières et de l'agro-business, 3° le renforcement des institutions publique.

⇒ Comme indiqué plus haut, le projet prévoit d'intervenir au niveau de ces différents domaines : via l'approche EFI et la diversification des productions agro-sylvo-zootechniques et la restauration de la fertilité des sols dans le cadre de l'approche EFI et la collaboration avec les services étatiques décentralisés concernés.

2.5.7 Synergie et collaborations possibles avec d'autres acteurs (hors acteurs du présent programme)

Pour assurer la réussite du projet, celui-ci continuera de développer des relations particulières avec des institutions privées et publiques, dont les spécificités et les domaines de compétence seront très utiles aux bénéficiaires du projet. Nous citons ci-après, les principaux acteurs avec lesquels des synergies pourront être développées :

Structures étatiques / publiques :

- DPAAE, Ministère de l'Agriculture et de l'élevage ;
- Département du Génie Rural du Ministère de l'environnement ;
- Autorités provinciales et communales.

Institutions de recherche :

- ISABU (production matériel végétal, introduction de variétés) ;
- Centres de recherche internationaux et autres instituts spécifiques qui peuvent facilement être identifiés grâce à internet.

Structure de création d'information :

- Département Statistiques du MINAGRI, l'ISTEBU.

Institutions financières :

- IMF présentes sur la zone d'intervention

Programmes bilatéraux / ONGs :

Présentation succincte des projets des autres acteurs de la zone d'intervention

Intervenant	Projet	Communes	Secteur d'intervention
I. Projets en cours			
Belgique - CTB	PAIOSA	Gisuru / Kinyinya	Aménagements des marais et bassins-versants, renforcement des OP, renforcement institutionnel et réhabilitation d'infrastructures
Union Européenne	PPCDR	Cendajuru / Kinyinya	Aménagements des marais et bassins-versants, appui à la productivité, renforcement institutionnel et infrastructures rurales
FIDA	PARSE	Gisuru / Kinyinya	Réhabilitation des capacités productives et valorisation des productions, santé animale et renforcement des OP
Multi-bailleurs	PAM	Les 3 communes	Collecte d'information, reboisement
II. Projets en prévision			
Union Européenne	PROSANUT	Les 3 communes	Aménagements des marais et bassins-versants, valorisation des productions, amélioration de la santé nutritionnelle
	OMD – 1c	Cendajuru / Gisuru	Appui institutionnel, appui à la production et à la valorisation des produits riches en nutriment (PRN), promotion des AGR et de l'Hygiène et Nutrition

Plus spécifiquement, le PAIOSA antenne MOSO prévoit pour les communes concernées les axes d'intervention suivant¹² :

- Aménagement complémentaire du marais de NTANGA NYABABUYE (environ 500 hectares) et protection des bassins versants (environ 5.000 hectares). Aménagement du bassin versant de NYABIGOZI (2.500 hectares) et du marais (250 hectares) actuellement exploités pour des cultures vivrières.
- Fonds d'Investissement Filière : aides à l'investissement privé par fonds de subvention d'appui aux initiatives porteuses dans les filière.
- Réalisation de hangars, pistes et autres d'infrastructures publiques à caractère socio-économique (Investissements publics).
- Accompagnement technique, organisationnel et gestion des associations d'usagers d'eau, des organisations paysannes et des acteurs des filières.
- Appui aux DPAE et Communes visant à renforcer leurs capacités à exercer leurs mandats.
- Partenariats avec organisations paysannes et acteurs financiers pour développer les services offerts.

A noter aussi que les filières prioritaires du PAIOSA sont le riz, le maïs, le lait et la banane.

Il existe donc de nombreuses interactions entre le PAIOSA et ce présent programme FBSA Moso. Au-delà même d'une bonne collaboration, il sera donc nécessaire de promouvoir de réelles complémentarités afin de maximiser nos impacts respectifs.

¹² Information issue du mémo interne de l'UAC PAIOSA du 23/10/12 à destination des partenaires du FBSA Moso

Ainsi, dans le cadre de la composante gérée par CI.be et SOPRAD, des pistes de synergies sur les thématiques suivantes devront être explorées :

- Activités de lutte antiérosive et de gestion de l'eau sur les collines
- EFI/techniques agricoles – liens entre familles exploitants les collines et les marais
- Elevage : production et valorisation des matières organiques

2.6 Analyse des risques

Pour ne pas compromettre la réussite du projet, des mesures seront prises afin de réduire les possibles effets négatifs des risques identifiés :

Risques	Mesures prises pour en réduire l'impact
Sanitaires et cryptogamiques	Non seulement, le projet prévoit de promouvoir l'accès aux intrants de qualité, qui seront diffusés par LCD/UCODE, y compris aux produits phytosanitaires, mais, de plus, le projet facilitera quand c'est possible la diffusion de semences de variétés résistantes aux maladies (cas du manioc résistant à la mosaïque ou à la striure brune par exemple). De plus, afin d'éviter la destruction totale des productions agricoles, le projet fera la promotion de la diversification des cultures (prévention des risques liés à la spécialisation).
Climatiques	Sans toutefois être en mesure d'éliminer totalement les risques climatiques (sécheresse de longue durée, pluies dévastatrices etc.), le projet poursuivra la formation et la sensibilisation des producteurs à l'amélioration de la gestion conservatoire de l'eau sur leurs exploitations. Lorsque c'est possible, les variétés de semences diffusées par le projet seront des variétés plus résistantes au stress hydrique que les variétés traditionnelles.
Environnementaux	Au-delà de la protection des sols contre l'érosion via l'incitation et l'aide à la mise en place de micro-boisements, de courbes de niveau et au paillage, le projet s'assurera que les actions d'augmentation de la productivité s'inscrivent dans une préoccupation de non dégradation des sols. Le projet prévoit aussi la vulgarisation de foyers améliorés qui permettent une diminution de près de 50% de la consommation de bois de chauffage d'un ménage.
Sécuritaires	Les mesures que le projet peut prendre en cas de dégradation du contexte sécuritaire sont très limitées. Toutefois, le choix des horaires et des lieux d'activités et de vie du personnel seront faits dans un souci de sécurité des employés du projet et des participants aux activités.

Risques	Mesures prises pour en réduire l'impact
<p>Résistance au changement</p>	<p>La résistance au changement, d'une part en ce qui concerne certaines thématiques comme celles liées aux habitudes de production, à l'égalité hommes-femmes etc. (c'est-à-dire au comportement individuel) et d'autres part en ce qui concerne certains individus (en fonction de leur niveau d'éducation, de leur âge ou encore des traumatismes subis suite à la guerre civile ou à la précarité extrême de leurs conditions de vie pour les plus vulnérables) peut limiter ou même faire obstacle à l'atteinte des résultats escomptés. Néanmoins, la confiance déjà acquise par le partenaire SOPRAD auprès de la population, la présence quotidienne non seulement de son personnel sur le terrain aux côtés de ses bénéficiaires mais aussi du réseau Caritas devraient permettre de réduire ce risque.</p>
<p>Absence d'IMF crédibles à proximité des producteurs</p>	<p>L'amélioration de l'accès des ménages au crédit, aspect important pour leur développement, est conditionnée par l'existence d'IMF ou de structures bancaires de proximité, adaptées au secteur agricole, fournissant suffisamment de garanties en matière de durabilité et de protection de l'épargne. Et, bien que quelques IMF reconnues soient présentes dans la zone d'intervention du projet, non seulement, elles restent fort éloignées d'un grand nombre de producteurs mais, de plus, n'offrent pas de services de crédit réellement adaptés au secteur agricole. A travers ses agents et en lien avec les autres acteurs du programme, le projet facilitera les relations entre les producteurs et les institutions financières.</p>
<p>Accaparement des bénéficiaires</p>	<p>Comme relevé par l'étude de SHER, un des risques du programme, et donc aussi du présent projet PADDAM, est que le temps des bénéficiaires soit accaparé par les différents acteurs ; risque multiplié par la présence d'autres projets et programmes dans la même zone d'action ; alors même que les ménages doivent disposer d'assez de temps de travail sur leur exploitation de façon à pouvoir les développer et les rentabiliser. Ce risque devrait cependant être limité grâce à une bonne coordination et une communication transparente non seulement entre acteurs du programme mais aussi avec les autres intervenants.</p>
<p>Dépendance aux autres acteurs du programme</p>	<p>L'un des risques inhérents à ce type de programme multi-acteurs est la dépendance des projets qui le composent les uns vis-à-vis des autres. Ainsi, spécifiquement dans le cas du projet PADDAM et en ce qui concerne la disponibilité locale des intrants de qualité, et plus spécifiquement des semences sélectionnées, les bénéficiaires de CI.be et de ses partenaires seront donc dépendants de la réussite du projet développé par Louvain Coopération au Développement et son partenaire UCODE. Logiquement, les critères de sélection des intervenants par le FBSA, basés sur les expertises spécifiques de chacun des acteurs, sont censés prévenir ce type de difficultés potentielles.</p>

Risques	Mesures prises pour en réduire l'impact
<p align="center">Gestion du personnel : turnover important et déséquilibre en genre</p>	<p>Suivant l'expérience de CI.be au Burundi, la mise en œuvre d'un projet dans une zone géographique particulièrement enclavée et difficile d'accès a tendance à augmenter les départs volontaires des personnels, dès que ceux-ci trouvent un travail basé dans des centres urbains plus importants. De même, le nombre de candidatures féminines pour des postes offrant ce type de conditions (déplacements en moto, logement collectif éloigné des chefs lieu de province etc.) est généralement très faible voire nul. Néanmoins, outre les efforts consentis par les partenaires pour offrir des conditions salariales intéressantes et motivantes pour son personnel, la réputation du réseau Caritas au Burundi permet d'attirer des jeunes diplômés dont la faiblesse de l'expérience est souvent compensée par un dynamisme et une envie d'apprendre et de bien faire encore intacts.</p>
<p align="center">Absence de coordination</p>	<p>Outre les risques de doublons ou de message contradictoire entre les acteurs, il est nécessaire d'éviter que chacun des partenaires d'exécution ne développe des mécanismes isolés, parallèles et non coordonnés, de collaboration avec les institutions étatiques locales ou avec les bénéficiaires. La réussite d'un tel programme est donc bien évidemment conditionnée par la capacité des acteurs à bien se coordonner. D'où les moyens mis à disposition par le FBSA pour financer un acteur (la FAO) dont le mandat exclusif sera la coordination.</p>

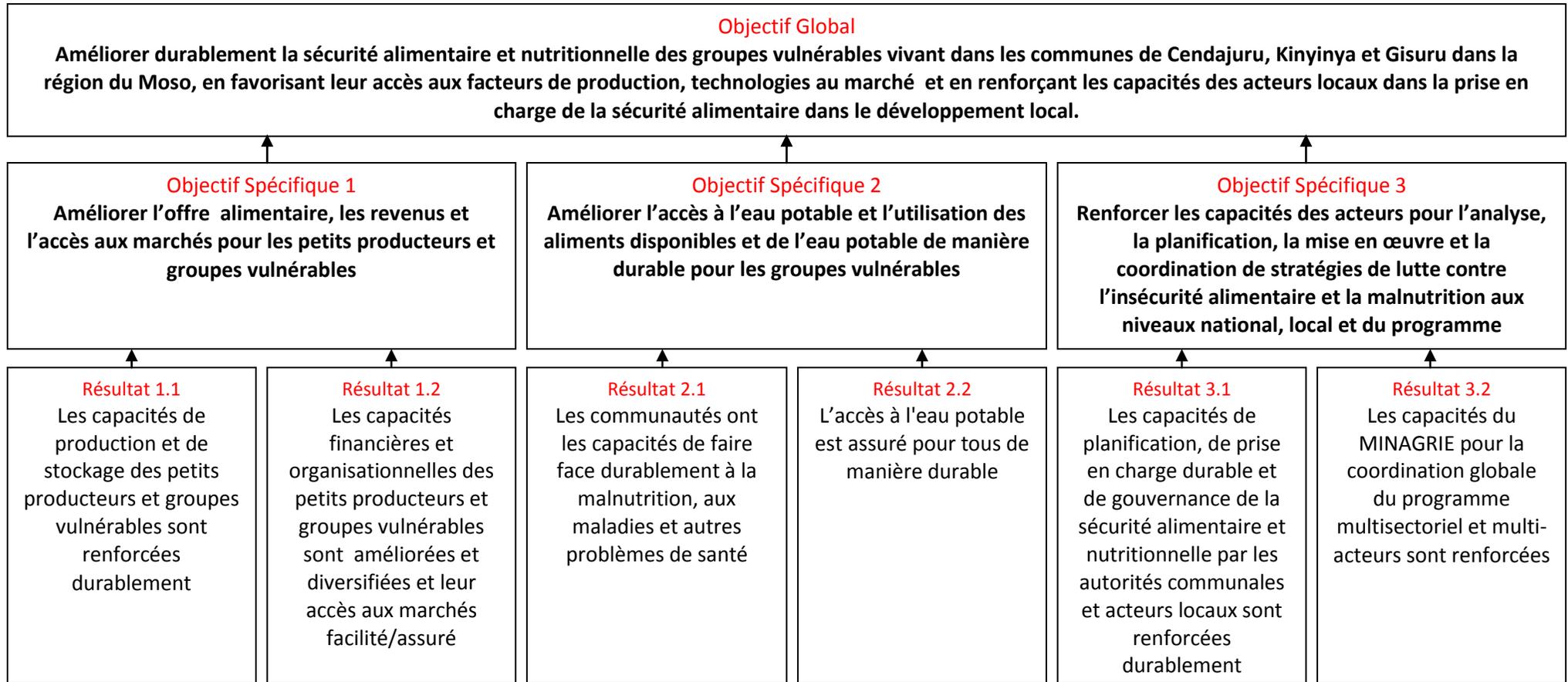
2.7 Stratégie opérationnelle et chronogramme

2.7.1 Logique d'intervention

La logique d'intervention illustrée dans les 2 pages suivante est la réponse consensuelle donnée par les partenaires de l'action, suite aux différentes étapes de formulation de ce DTF, afin d'apporter les solutions les plus efficaces et les mieux adaptées en fonction des moyens disponibles aux problèmes préalablement identifiés.

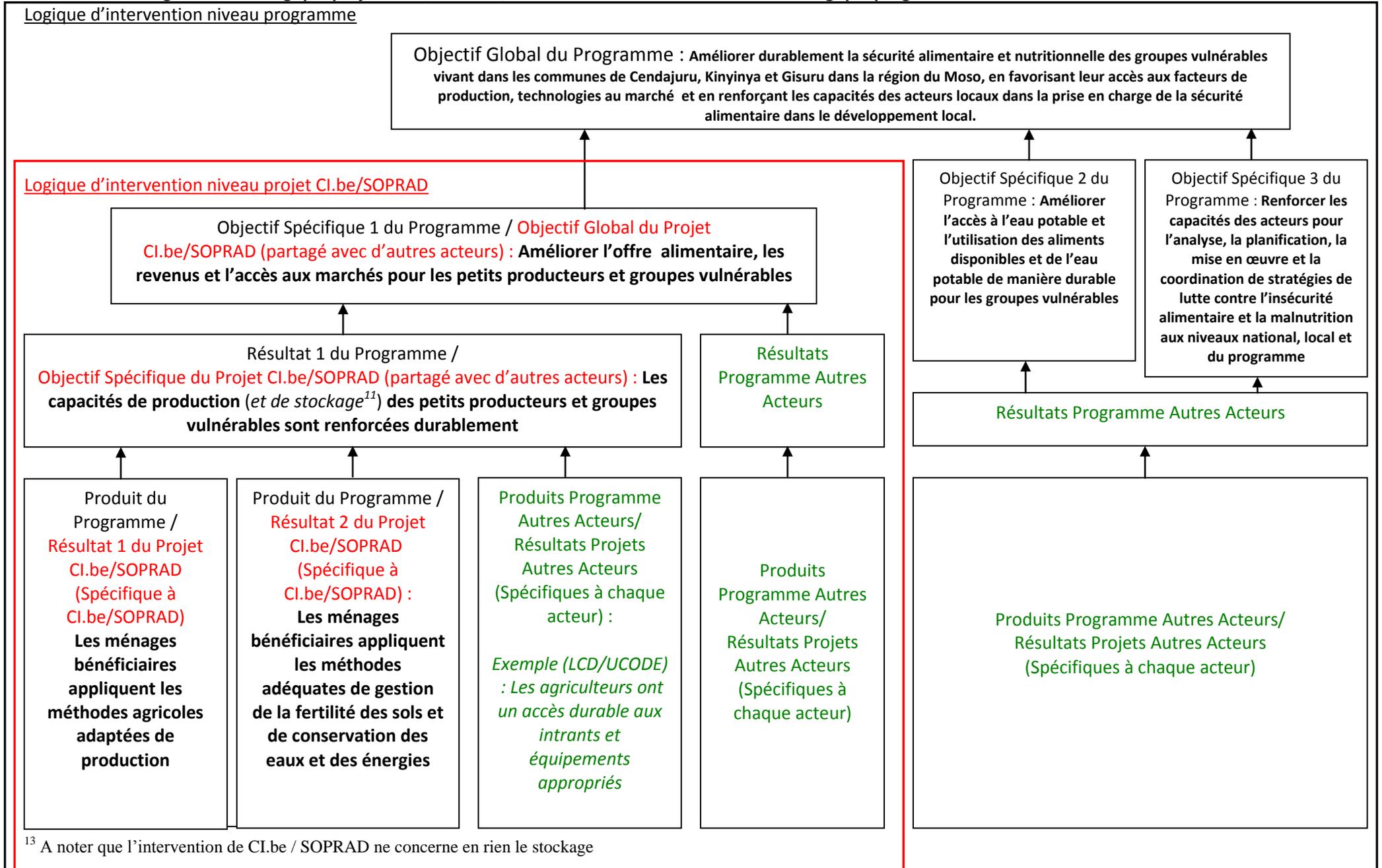
Outre la logique propre à ce DTF Projet, on y découvre son intégration au sein de la logique d'intervention, plus vaste, du Programme.

Logique d'intervention globale du Programme Multi-Acteurs (voir le DTF Programme de la FAO)



<p>3 groupes d'acteurs et 4 sous résultats : CI.be/SOPRAD : augmentation des productions agricoles et intégration environnementale LCD/UCODE : accès aux semences et autres intrants de qualité CSA/CAPAD : Accès aux services agricoles adéquats et organisation des producteurs</p>	<p>2 groupes d'acteurs et 3 sous résultats : CSA/CAPAD : Valorisation de la production (amélioration des revenus des producteurs et de l'approvisionnement des marchés), accès des plus vulnérables aux moyens financiers WSM/AGAKURA : Amélioration des opportunités d'emplois et de revenus non agricoles</p>	<p>1 groupe d'acteurs et 3 sous résultats : CRB/CRB : Capacité des plus vulnérables à se nourrir convenablement, augmentation des comportements adéquats dans la prévention des maladies, dépistage et prise en charge durable des cas de malnutrition</p>	<p>1 groupe d'acteurs et 2 sous résultats : UNCDF : Amélioration de l'approvisionnement en eau potable, gestion durable des infrastructures d'eau</p>	<p>1 groupe d'acteurs et 4 sous résultats : UNCDF : La SA&N devient un domaine prioritaire pour les communes, ces dernières ont un accès à des ressources de financement, le circuit des dépenses publiques est amélioré et des investissements améliorant la SA&N sont réalisés et exploités durablement</p>	<p>1 groupe d'acteurs et 3 sous résultats : FAO : Amélioration des capacités institutionnelles du MINAGRIE, renforcement de la communication autour du programme et capitalisation des bonnes pratiques</p>
--	--	---	--	--	--

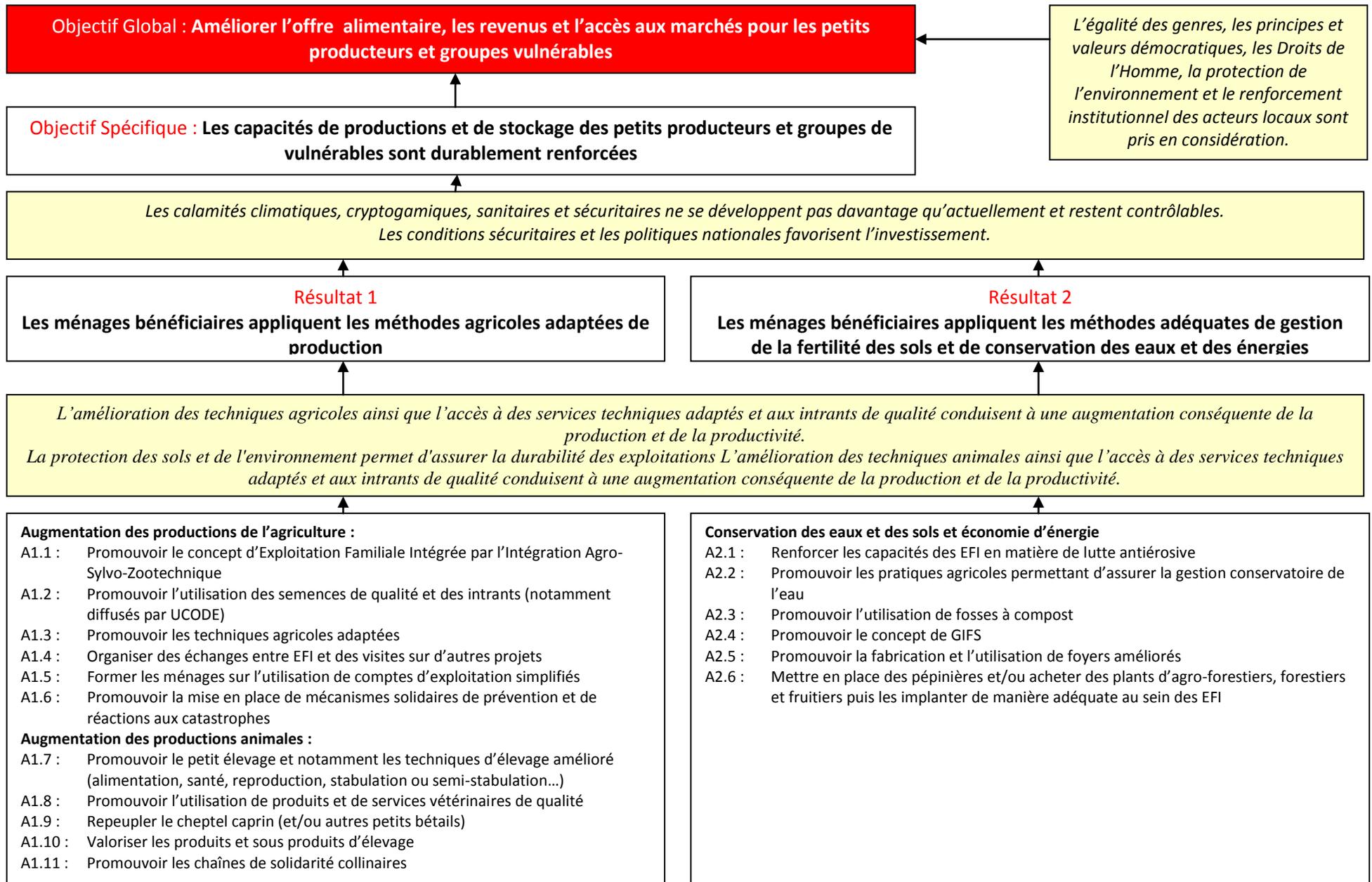
Intégration de la logique projet CI.be/SOPRAD/ CED-CARITAS BURUNDI au sein de la logique programme FBSA Moso Multi-acteurs



¹³ A noter que l'intervention de CI.be / SOPRAD ne concerne en rien le stockage

Logique d'intervention détaillée du projet CI.be/SOPRAD/CED-CARITAS BURUNDI

 Hypothèses



2.7.2 Présentation détaillée des résultats et des actions

L'objectif spécifique du projet est : « **Les capacités de productions des petits producteurs et groupes de vulnérables sont durablement renforcées** ».

Cependant, Caritas International Belgique et ses partenaires sont appelés à travailler uniquement sur les résultats 1 et 2, à savoir : « **Les ménages paysans appliquent les méthodes agricoles adaptées de production** » et « **Les ménages paysans appliquent les méthodes adéquates de gestion de la fertilité des sols et de conservation des eaux et des énergies** ».

Au terme de ce projet, les bénéficiaires et participants, et notamment les individus composants les EFI devront avoir acquis suffisamment de compétences et d'expérience pour « mieux produire », « mieux consommer » et « mieux vendre ». L'amélioration de la productivité de leur exploitation leur permettra de réduire leurs charges d'exploitation et la meilleure maîtrise du marché (grâce aux interventions des autres acteurs du programme) devrait leur permettre d'améliorer leur chiffre d'affaire. Ces revenus supplémentaires générés seront utilisés pour l'amélioration de leurs conditions de vie, que ce soit en termes de sécurité alimentaire, de santé, d'éducation des enfants, d'accès à l'habitat décent ou pour le réinvestissement dans leur exploitation.

Pour chacun des deux résultats, les actions sont décrites ci-dessous par type d'activité. Ainsi, par exemple, les activités de type formation donneront lieu à toute une gamme d'activités d'apprentissage, agissant non seulement sur les connaissances mais aussi sur le comportement et le savoir-faire des bénéficiaires. Concrètement, chacune de ces séances de formation sera conçue au fur et à mesure de l'avancement du projet en fonction des besoins spécifiques des apprenants et de l'évolution de leurs acquis.

Cette nécessaire flexibilité et cette capacité d'adaptation au niveau des activités sont l'une des forces principales de ce programme pour lequel les partenaires de mise en œuvre sont engagés sur les résultats.

Enfin, il est aussi nécessaire de préciser que les 2 résultats, dont les types d'activités sont décrits ci-dessous, ne peuvent pas être isolés l'un de l'autre. Ils sont en effet interdépendants comme par exemple lorsque nous mettons en avant l'augmentation de la production et de la productivité (Résultat 1) en améliorant la conservation des eaux (Résultat 2) ou encore en valorisant le sous produit d'élevage que peut être la fumure organique (Résultat 1) pour améliorer la fertilité des terres (Résultat 2).

Résultat 1 : Les ménages paysans appliquent les méthodes agricoles adaptées de production

Augmentation des productions de l'agriculture :

A1.1 : Promouvoir le concept d'Exploitation Familiale Intégrée par l'Intégration Agro-Sylvo-Zootechnique

Il s'agit du cœur même de l'approche et de l'intervention proposée et développée ici par CI.be.

Les activités qui seront menées afin de promouvoir le concept d'EFI par l'intégration ASZ au sein des exploitations appuyées regrouperont toute une série d'outils allant du suivi de proximité, via les Moniteurs Agricoles et les paysans relais, aux échanges d'expérience en passant par des formations plus formelles basées sur des techniques d'apprentissage pour adultes avec, par exemple, la mise en place de champs de démonstration. Les thèmes seront adaptés aux situations et aux intérêts particuliers des ménages, en tenant compte de leurs acquis et de l'évolution de la gestion de leur exploitation, sachant par exemple que la plupart des 1.500 EFI appuyées dès la première année seront plus avancées que les autres (les plus dynamiques d'entre elles devenant les paysans relais servant d'appui de proximité pour les autres bénéficiaires). Grâce à l'expérience acquise sur d'autres actions menées par les partenaires d'exécution, ces formations ou autres appuis seront donc conçus et adaptés tout au long de ce programme. Sans être exhaustif, les thématiques abordées feront la promotion des bonnes pratiques agricoles : parcellisation et rotation des cultures, plantation en ligne pour le haricot par exemple ou encore sur billons continus pour le

manioc, paillis, taille, choix d'une culture noyau, association de cultures compatibles (non concurrentielles), réactions face aux maladies etc.

De plus, suivant la taille de l'exploitation, les EFI bénéficiaires seront incitées à développer une culture de rente, c'est-à-dire une culture spéculative, sur environ 1/3 de leur exploitation (seuil au-delà duquel on peut considérer une exploitation agricole burundaise de taille moyenne comme spécialisée). En parallèle, les dangers de la spécialisation eu égard à la sécurité alimentaire des ménages (danger réel constaté dans le cadre d'autres projets de CI.be) feront l'objet de sensibilisation auprès des bénéficiaires.

A noter que les Moniteurs Agricoles (agents de la DPAAE) et les Paysans Relais, qui jouent un rôle central dans le suivi et l'accompagnement de proximité des EFI, seront encouragés par une petite prime trimestrielle (15.000 Francs Burundais, soit environ 9 € par trimestre pour les MA et 10.000 Francs Burundais, soit environ 6 € par trimestre pour les PR).

Pour plus d'information sur ce sujet¹⁴, voir en annexe 1 le guide du technicien développé par CI.be dans le cadre de son projet PIADSA, lui-aussi financé par le FBSA.

A1.2 : Promouvoir l'utilisation des semences de qualité et des intrants (notamment diffusés par UCODE)

L'amélioration de la qualité des intrants agricoles utilisés par les paysans, et encore plus spécifiquement à propos des semences, est la base sur laquelle se construit l'augmentation de la production des bénéficiaires dans un contexte où, actuellement, ces semences sont quasi-inaccessibles aux paysans de la zone d'intervention (d'où la partie du programme développée par UCODE et Louvain Coopération au Développement pour promouvoir la production de semences au niveau local). Dans un premier temps, et dans l'attente de leur disponibilité locale, CI.be et ses partenaires prévoient la distribution des semences indiquées dans le tableau ci-après.

Type de semences	Année 1		Année 2	
	Nombre de bénéficiaires	Quantité par bénéficiaire	Nombre de bénéficiaires	Quantité par bénéficiaire
Maïs	375	5 Kg	1125	5 Kg
Manioc	1500	300 boutures	4500	300 boutures
Arachide	375	5 Kg	1125	5 Kg
Haricot	750	10 Kg	2250	10 Kg
Bananier	1500	10 rejets	1500	10 rejets

Ainsi, pour les 6.000 ménages bénéficiaires, chacun d'entre eux recevra 300 boutures de manioc, 10 rejets de bananier et, au choix, soit 10 Kg de haricot, soit 5Kg d'arachide ou de maïs.

Ces cultures ont été sélectionnées par les partenaires d'exécution du programme en fonction, non seulement de leur expérience de la zone d'action (adaptation des cultures à la situation agro-climatique, habitudes alimentaires des ménages etc.) mais aussi en fonction de critères nutritionnels ou encore du fait de la résistance de certaines d'entre ces cultures à de petites périodes de sécheresse.

Comme on peut le constater dans le tableau précédent, ces distributions ne sont prévues que pour les deux premières années de l'action, et qu'une année par bénéficiaire. En effet, il ne s'agit pas d'une distribution de type « humanitaire » mais d'une action dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation de semences de bonne

¹⁴ Voir aussi le hors série publié en janvier 2013 de « La voix des collines », trimestriel d'information, de formation et d'action du monde rural, développé par l'ADISCO (Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines) et dont le titre est : « L'agriculture familiale paysanne peut-elle développer notre pays ? ». A consulter sur : www.adisco.org

qualité. Il sera donc particulièrement important de mettre en place, de façon bien répartie sur la zone d'action, de petites parcelles de démonstration où seront effectués des calculs de rentabilité permettant de comparer la productivité entre semences sélectionnées et celles habituellement utilisées par les bénéficiaires et ceci afin de convaincre ces derniers du bien fondé de l'utilisation de semences de qualité, permettant une meilleure rentabilité des cultures malgré le surcout engendré par l'achat de ces semences.

Par la suite, CI.be et la SOPRAD renforceront les capacités des EFI à se procurer par elles-mêmes les semences et autres intrants dont elles ont besoin. La collaboration avec les organisations soutenues par UCODE et CAPAD (autres acteurs du programme) sera à ce stade particulièrement importante du fait que la première appuiera la production locale de semences et que la seconde appuiera l'émergence d'Organisations de Producteurs (OP), qui faciliteront l'accès de leurs membres aux intrants.

A1.3 : Promouvoir les techniques agricoles adaptées

Bien évidemment, les cultures ayant fait l'objet de distribution (maïs, haricot, manioc, banane et arachide) seront prioritairement considérées dans le cadre de cette action de renforcement des capacités des EFI. Néanmoins, les ménages qui le souhaitent pourront trouver conseil auprès des personnels de projet pour d'autres cultures. Les EFI qui bénéficieront des actions de la croix rouge en faveur des jardins potagers seront aussi soutenus pour leurs cultures maraîchères. Des formations sur terrain, en champs, seront ainsi organisées en fonction du calendrier agricole. De plus, les EFI bénéficiaires seront accompagnées par le suivi de proximité promu par le projet.

Outres les techniques culturelles spécifiques à chaque culture (intégrant entre autres la lutte contre les maladies et ravageurs ou encore l'application d'engrais organiques et chimiques etc.), les notions de parcellisation, d'association et de rotation des cultures seront abordées.

Les EFI seront aussi sensibilisées sur les méfaits de l'écobuage (encore fortement pratiqué dans la région du Moso) et sur les dangers des feux de brousse.

A1.4 : Organiser des échanges entre EFI et des visites sur d'autres projets

Comme indiqué dans le chapitre consacré aux leçons apprises, les échanges d'expérience entre paysans et l'apprentissage par les pairs – en se déplaçant pour constater de visu les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre de telle ou telle technique, de tel ou tel aménagement etc. – est de loin la méthodologie la plus efficace pour, non seulement renforcer les capacités des EFI, mais surtout les faire adhérer à de nouvelles pratiques qui, pour la plupart, demandent des efforts et du travail supplémentaires. Ces actions permettent donc d'accélérer l'appropriation des bénéficiaires et le changement de comportement de ces derniers eu égard aux thématiques visées.

Ainsi, ces échanges pourront s'organiser, en fonction des besoins des bénéficiaires (mais aussi et surtout en fonction de l'identification des points de blocage par l'équipe de projet), aussi bien sur des thématiques relatives à la lutte contre l'érosion, aux techniques agricoles mais aussi au petit élevage.

En fonction des thématiques ainsi identifiées, CI.be et SOPRAD identifieront, grâce à leurs réseaux, des exemples de réussite à promouvoir puis organiseront ces visites d'échange.

A1.5 : Former les ménages sur l'utilisation de comptes d'exploitation simplifiés

Etre capable d'élaborer et de faire le suivi d'un compte d'exploitation simplifié permet aux producteurs agricoles de passer d'un statut de paysan pratiquant une agriculture de subsistance à celui de petit entrepreneur rural, sans pour autant être spécialisé, ouvert à une agriculture de marché. Le producteur apprend ainsi à calculer la rentabilité de ses cultures – constatant ainsi l'intérêt d'investir dans des intrants

de qualité. Cela permet donc aux paysans de prendre des décisions informées comme par exemple concernant le prix de vente de leurs productions s'ils veulent en dégager des revenus, ou encore sur les cultures ou les variétés de semences qu'ils doivent privilégier en fonction des différents facteurs de production dont ils disposent.

Mais il faut être réaliste et pragmatique, l'acquisition par les bénéficiaires des capacités et compétences nécessaires à l'élaboration de ces comptes d'exploitation, même simplifiés, demandent de leur part un minimum de pré-requis éducatifs que le projet ne sera pas en mesure de leur apporter. Seuls les paysans alphabétisés pourront avoir accès à cette série de formation, associée au soutien de proximité que donneront les 3 animateurs socio-économiques de SOPRAD.

A1.6 : Promouvoir la mise en place de mécanismes solidaires de prévention et de réactions aux catastrophes

CI.be et SOPRAD faciliteront la mise en place de mécanismes de prévention et de réactions aux calamités, chocs et autres catastrophes tels que certaines maladies animales ou végétales contagieuses (voir l'exemple du BXW ci-joint). Ces mécanismes pourront aussi être élargis à d'autres thématiques.

Ainsi, il s'agira d'organiser, en collaboration non seulement avec d'autres acteurs du programme, entre autres ceux du domaine agricole, mais aussi les autorités locales (provinces, communes, DPAE etc.) des activités de concertation (ateliers, tables rondes etc.) pour étudier de façon anticipative la mise en place d'actions collectives pour la gestion et la prévention des risques afin de protéger la zone d'intervention contre divers chocs potentiels et, du moins en partie, prévisibles. Certains événements, cités ci-dessous, feront l'objet d'actions de formation et de sensibilisation afin d'éviter à avoir à y réagir précipitamment et de façon improvisée :

Exemple du BXW :

Depuis 2010, le flétrissement bactérien du bananier (BXW) s'est répandu dans 11 des 16 provinces du Burundi. Suivant l'enquête réalisée par l'ISABU et la FAO en septembre 2011, les communes Cendajuru (Cankuzo) et Gisuru (Ruyigi) font parties de celles où des foyers d'infection ont été identifiés, avec des taux d'attaque estimés respectivement à 50% et 80%, alors même que non seulement cette maladie reste peu connue des agriculteurs (comment en identifier les symptômes ?) et surtout, les méthodes de lutte contre sa propagation, ou de contrôle du BXW, restent souvent ignorées (comme les bonnes pratiques d'enlèvement du bourgeon mâle par exemple). De plus, pour l'éradication du BXW, il est impératif de dessoucher les plants malades, de les découper et de les enfouir puis d'attendre au moins 6 mois avant de reprendre la culture de la banane sur la même parcelle.

Néanmoins, jusqu'à ce jour, les paysans restent très réticents à détruire leur bananeraie, même si cela met en danger celles de leur entourage ; ce qui peut sembler compréhensible du fait de l'incidence énorme que cela peut avoir sur les conditions de vie d'un ménage dont cette culture serait la principale source de revenus. D'où le besoin d'une réponse solidaire face à cette calamité afin que les pertes soient communautaires, c'est-à-dire 'diluées' sur un plus grand nombre, et donc 'acceptables', au profit de tous et pour la sauvegarde de cette culture dans la zone où le BXW s'est déclaré.

- La limitation de la propagation du flétrissement bactérien de la banane ;
- La limitation de la propagation de la mosaïque et de la striure brune du manioc ;
- La lutte contre les maladies des chèvres ;
- La lutte contre les maladies aviaires etc.

L'objectif de cette action est de prévoir et de programmer les réactions qu'il serait / sera nécessaire d'avoir pour pouvoir lutter efficacement, c'est-à-dire de façon solidaire en apportant une réponse communautaire, contre ce type de fléau.

Augmentation des productions animales :

A1.7 : Promouvoir le petit élevage et notamment les techniques d'élevage amélioré (alimentation, santé, reproduction, stabulation ou semi-stabulation...)

Pour les chèvres et boucs, cette action comprendra les activités suivantes :

- Former les EFI bénéficiaires sur l'alimentation, la santé et la reproduction des caprins : au total sur la totalité de la durée du projet, ce sont plus de 5.500 ménages qui bénéficieront de caprins, dont plus de 1.000 par achat par le projet (300 boucs améliorés et 3030 chèvres) et plus de 4.400 par transfert dans le cadre de la chaîne de solidarité (voir A3.3) ;
- Suivre les saillis par les boucs améliorés (compléter régulièrement les cahiers de suivi sur chaque colline) ;
- Acheter et diffuser un lot de 300 boucs améliorés et de 3.030 chèvres locales, soit cent boucs par commune d'intervention ;
- Effectuer le recensement des naissances mâles ayant des potentialités de devenir de futurs boucs géniteurs (actualiser notamment leurs caractéristiques pour identification) ;
- Promouvoir la diversification des herbes fourragères ainsi que leur multiplication et diffusion dans la zone d'action (achat et diffusion chez les bénéficiaires de boucs) ;
- Accompagner les EFI dans la conduite d'élevage en stabulation en sensibilisant les éleveurs qui ont de l'espace à augmenter les superficies allouées aux cultures fourragères ou encore en organisant des visites d'échange d'expérience locale.

A propos de l'élevage des poules, dont la promotion sera faite auprès des ménages les plus vulnérables dont les terres sont insuffisantes pour produire le fourrage nécessaire à l'alimentation d'un petit cheptel de chèvres élevées en stabulation, cette action comprend par exemple :

- Identifier les sources d'approvisionnement des poussins vaccinés ;
- Identifier les ménages vulnérables à accompagner, sachant que la priorité sera donnée à ceux dont la superficie de l'exploitation est faible comparativement aux autres et qui n'ont néanmoins que l'agriculture et l'élevage comme source de revenus ;
- Former ces nouveaux éleveurs de volaille et les moniteurs agricoles sur la conduite de l'aviiculture (en mettant l'accent sur l'amélioration génétique des poules locales par les coqs de bonne race) ;
- Acheter un lot de poules pour les ménages identifiés (environ 300 ménages au total avec 10 poules pondeuses un coq chacun) ;
- Appuyer les bénéficiaires dans l'alimentation de leurs volailles jusqu'aux premières pontes, c'est-à-dire pour une période d'environ deux mois. Pour la suite, les éleveurs seront organisés pour se les procurer par eux-mêmes ;
- Accompagner les ménages dans la conduite de l'élevage de la volaille (appui-conseil).

A1.8 : Promouvoir l'utilisation de produits et de services vétérinaires de qualité

Dans un premier temps, CI.be et SOPRAD prévoient de travailler avec les services locaux de la DPAE et des communes et renforceront les capacités des Moniteurs Agricoles et des Infirmiers Vétérinaires des zones d'action retenues et qui interviennent dans les soins préventifs et curatifs des animaux et dans l'accompagnement des ménages pour la conduite de leur élevage. Les formations qui seront organisées à leur intention et auxquelles pourront être associés certains Paysans Relais porteront sur :

- L'alimentation (caprins et volailles) ;
- L'hygiène, la prévention et le traitement curatif des maladies (caprins et volailles) ;
- La conduite d'un élevage en stabulation pour les caprins et l'élevage de poules à petite échelle ;

En collaboration avec la DPAE, les prestations de ces apprenants seront régulièrement évaluées et des séances de renforcement des capacités seront par la suite réorganisées en fonction des lacunes constatées.

Enfin, pour promouvoir l'utilisation de produits vétérinaires de qualité, CI.be et SOPRAD commenceront par identifier les magasins d'intrants existants dans les localités concernées, qu'ils soient gérés par des OP ou par les privés. Tout en faisant jouer la concurrence, CI.be et SOPRAD chercheront à s'approvisionner chez eux de façon à augmenter / pérenniser la disponibilité locale de ce type de produits. Les chaînes de solidarité seront-elles-aussi impliquées dans ses actions (voir activité suivante).

A1.9 : Repeupler le cheptel caprin (et/ou autres petits bétails)

En fin de première année du projet, sur les 1.500 premiers bénéficiaires, 1.110 d'entre eux recevront soit 1 bouc de race améliorée et 2 chèvres locales, soit 3 chèvres locales. Au total, 300 boucs de race améliorée et 3.030 chèvres seront ainsi distribués. Les bénéficiaires, au-delà d'être les plus dynamiques, seront aussi ceux qui auront construit une petite étable et se seront engagés dans l'élevage en stabulation, ou du moins en semi-stabulation (l'élevage des caprins étant peu propice à la stabulation permanente).

En considérant que pour chaque caprin reçu, les bénéficiaires remettront, au sein de la chaîne de solidarité (voir l'activité 2.1.11), 1 chevreau ou chevrette au cours de l'année qui suit leur réception, alors on peut estimer qu'à la fin de l'action, ce sont 5.550 ménages qui auront bénéficié de 3 bêtes chacun, soit un repeuplement de cheptel de 16.650 caprins. Et ceci sans considérer le nombre de naissance dont bénéficieront les ménages après remboursement des caprins reçus à la chaîne de solidarité – on peut toutefois estimer ce nombre à près de 20.000 naissances.

En commençant avant même les premières distributions de ces animaux d'élevage, les actions suivantes devront être entreprises :

- Sensibiliser les bénéficiaires quant à l'élevage en stabulation et quant à l'intérêt et au fonctionnement d'une chaîne de solidarité ;
- Sélectionner les premiers bénéficiaires ;
- Mettre en place des comités collinaires de gestion des chaînes de solidarité (voir l'activité 2.1.11) ;
- Distribuer les chèvres et boucs achetés par le projet.

A1.10 : Valoriser les produits et sous produits d'élevage

Par produits d'élevage, nous entendons les œufs ainsi, bien sûr, que la viande, aussi bien pour les caprins que pour les poules.

Les sous-produits de l'élevage comprennent quant à eux le fumier mais aussi la peau (pour les chèvres uniquement).

Du point de vue d'une EFI, tous ces produits ont leur importance, que ce soit pour :

- l'amélioration des revenus du ménage : vente des œufs, de la viande et de la peau des chèvres ;
- la capacité des EFI à résister aux chocs : mieux vaut vendre une chèvre pour faire face à un imprévu plutôt que d'hypothéquer sa terre auprès d'un usurier ;
- l'amélioration de la qualité nutritive de l'alimentation du ménage : à titre d'exemple, les œufs sont une source importante de graisse, de protéine et aussi de vitamines – A, D et même B ;
- l'augmentation de la production agricole du ménage grâce au fumier permettant l'augmentation quantitative et qualitative de l'engrais organique produit sur l'exploitation. A noter que dans certains pays, les excréments de poules, une fois séchés, sont donnés à manger aux chèvres et aux vaches, mélangés à des céréales ou à de la mélasse, et ceci afin d'améliorer leur alimentation, ce fumier étant notamment riche en calcium et en potassium.

Cl.be et SOPRAD renforceront les capacités des bénéficiaires à valoriser ces productions : comment les stocker, les conserver et les commercialiser. Les paysans seront soutenus pour intégrer les filières qui les concernent (voir le lien avec les actions de CAPAD auprès des OP).

A1.11 : Promouvoir les chaînes de solidarité collinaires

Intérêt des chaînes de solidarité :

Les chaînes de solidarité collinaires sont un outil efficace pour reconstituer / augmenter le cheptel des collines où elles se mettent en place. Elles permettent entre autres d'impliquer et de responsabiliser les participants dans l'ensemble du processus, depuis le ciblage en passant par la distribution jusqu'au suivi des remboursements et des rediffusions aux bénéficiaires de 2^{ème} génération. Elles permettent aussi d'améliorer le suivi de la conduite de l'élevage de chacun de ses membres.

De plus, limiter la couverture géographique, et donc l'ampleur, de chaque chaîne de solidarité à une seule colline, permet de favoriser les interrelations de proximité entre paysans, de limiter la complexité de leur gestion ainsi que de diminuer les risques de rupture de la chaîne.

Les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette action consisteront à :

- Mettre en place les comités de gestion des chaînes de solidarité, à raison d'un comité par colline de façon à favoriser les liens de proximité entre les bénéficiaires ; outre les Moniteurs Agricoles des DPAE et les Paysans Relais du projet, des représentants des premiers bénéficiaires seront élus par leurs pairs afin de constituer ces comités, au sein desquels la parité en genre sera recherchée ;
- Accompagner les comités pour mieux organiser le transfert du bétail, l'aspect le plus complexe étant l'identification des nouveaux bénéficiaires. A la fin de la troisième année de l'action, les comités devraient être à même d'organiser le transfert sans l'appui des animateurs du projet ;

- Renforcer les capacités des comités à identifier les potentiels géniteurs locaux et à simuler les chaleurs, en lien avec les Aides Infirmiers Vétérinaires ;
- Organiser des visites d'échanges d'expérience entre les collines où les comités fonctionnent bien et celles où ils rencontrent des difficultés.

A propos de l'élevage des poules, aucune chaîne de solidarité ne sera mise en place et seuls 300 EFI, sélectionnées parmi les plus vulnérables, recevront chacune 1 coq et 10 poules pondeuses.

Résultat 2 : Les ménages paysans appliquent les méthodes adéquates de gestion de la fertilité des sols et de conservation des eaux et des énergies

Conservation des eaux et des sols et économie d'énergie

A2.1 : Renforcer les capacités des EFI en matière de lutte antiérosive

Le renforcement des capacités des ménages bénéficiaires en matière de gestion conservatoire des eaux et des sols, ainsi que la gestion intégrée de la fertilité de ces derniers (voir A2.4), est la base de l'approche développée par CI.be et ses partenaires. L'action commencera par une sensibilisation des populations des zones d'action ciblées en matière de lutte antiérosive. L'engagement des ménages en ce sens sera l'un des critères de sélection des premiers bénéficiaires (1.500 ménages lors de la première année). Ceux-ci seront soutenus pour la mise en place de Courbes de Niveaux (CN) au sein de leur exploitation, puis pour la stabilisation de ces CN par le repiquage d'herbes fixatrices fourragères ainsi que par la plantation d'arbres agro-forestiers et fruitiers. En fonction des spécificités de chaque exploitation, d'autres aménagements antiérosifs seront envisagés, tels que pour le contrôle et la stabilisation d'éventuels ravins, d'où l'importance de l'accompagnement individualisé proposé ici. De plus, certaines techniques culturales qui seront transmises aux bénéficiaires participent elles-aussi à la prévention de l'érosion des terres. C'est le cas notamment pour le paillage ou encore lorsque l'on cultive le manioc sur billons continus par exemple.

Le projet fournira des triangles à pente aux Moniteurs Agricoles qui, en collaboration avec les agents du projet, accompagneront les 1.500 premiers bénéficiaires dans l'implantation de leurs aménagements, les formant par la même occasion aux différents outils de lutte contre l'érosion. Les plus dynamiques et les plus compétents parmi ces bénéficiaires deviendront des paysans relais auxquels le projet fournira aussi des triangles à pentes de façon à ce qu'ils puissent à leur tour accompagner les 4.500 ménages bénéficiaires sélectionnés dès la 2^{ème} année du projet. Le projet pourra aussi fournir aux EFI elles-mêmes, en fonction de leur implication, de la superficie et de la configuration spécifique de leur exploitation et de l'état d'avancement de leurs aménagements, les éclats de souche d'herbes fixatrices ainsi que les plants d'agro-forestiers et de fruitiers dont elles ont besoin.

Enfin, sur base des résultats obtenus auprès de ces 6.000 ménages bénéficiaires, le projet sollicitera les pouvoirs publics concernés et plus spécifiquement les communes et les DPAE afin de mener conjointement une campagne de sensibilisation des populations de façon à promouvoir la continuité de ces aménagements antiérosifs, de parcelles en parcelles, au-delà des exploitations individuelles. Ainsi, outre la protection de ces terres en bassins-versants, cette action contribuera grandement à la protection du marais en contrebas. D'où l'intérêt de sélectionner une zone d'action autour d'un marais déjà aménagé, ou en cours d'aménagement, et qui nécessite d'être protégé.

A2.2 : Promouvoir les pratiques agricoles permettant d'assurer la gestion conservatoire de l'eau

Pour CI.be et SOPRAD, cette thématique de gestion durable de l'eau comprend 2 aspects quelque peu distincts :

- la conservation des eaux pluviales sur l'exploitation et de l'humidité dans les sols : il s'agit de l'aspect le plus lié à la lutte contre l'érosion ainsi qu'au renforcement des capacités des ménages en matière de techniques agricoles. En effet, les Courbes de Niveaux décrites à l'action précédente, en drainant les eaux pluviales, en facilitent l'infiltration dans les terres de l'exploitation plutôt que le ruissellement. De même pour le paillage qui ralentit l'évaporation de l'humidité des terres en protégeant celles-ci du soleil. Enfin, l'utilisation de certaines cultures associées avec d'autres peut aussi jouer ce même rôle de conservation de l'humidité : les courges en association à la conduite d'une bananeraie par exemple – ce qui a de plus l'avantage d'éviter d'avoir à se procurer de la paille (produit de plus en plus rare et onéreux).
- la collecte et le stockage des eaux pluviales pour deux raisons principales : l'usage domestique permettant une amélioration de l'hygiène au sein des ménages et la micro-irrigation, adaptée à de petits potagers, permettant de produire des légumes sur une majeure partie de l'année. Sur cet aspect, CI.be prévoit de travailler avec un nombre limité de bénéficiaires en ciblant plus spécifiquement ceux qui auront aménagé un jardin potager à côté de leur maison d'habitation (voir les actions de Croix Rouge au sein de ce programme et sa promotion des « kitchen garden »). A ce stade, cette action sera plus d'ordre expérimental que de grande ampleur. CI.be et la SOPRAD chercheront, en étroite collaboration avec les bénéficiaires, à développer des outils simples, peu onéreux et sécurisés (qui ne favorisent pas la prolifération des moustiques par exemple) de collecte et de stockage des eaux pluviales.

A2.3 : Promouvoir l'utilisation de fosses à compost

L'intérêt et les avantages du compostage ne sont plus à démontrer. Il permet de fournir aux plantes des substances nutritives immédiatement disponibles. Il améliore la structure du sol et sa capacité de rétention de l'eau (lien avec l'activité précédente). Il est en cela nettement préférable aux engrais chimiques bien que ceux-ci soient malgré tout souvent indispensables à la restauration de la fertilité de sols très pauvres, ce qui est le cas de la zone d'action du programme (voir la promotion de la GIFS en A.2.4).

Mais le compostage n'est pas aussi simple que l'on pourrait le penser et demande une certaine technicité. Dans un premier temps, le projet renforcera donc les capacités des bénéficiaires en la matière : type de déchet végétal à composter, temps nécessaire à une bonne décomposition des matières organiques, taux d'humidité permettant une bonne décomposition en évitant le pourrissement etc. De plus, différentes méthodes de compostage (compostière à 2 ou 3 fosses ombragées – tas de compost selon la méthode dite « Indore » etc.) pourront être abordées de façon à sélectionner, avec les bénéficiaires eux-mêmes, celle qui convient le mieux à leur situation spécifique. Enfin, l'utilisation de cet engrais organique fera aussi l'objet de formation : quand et comment le répandre dans les champs, et ceci en fonction des différents type de culture. Chaque transfert de compétence sera organisé sur le terrain, chez plusieurs bénéficiaires en fonction d'un maillage équitable des zones d'intervention, sous forme de modules d'apprentissage ne dépassant pas 4 heures de façon à être adaptés à la formation d'adultes qui doivent, en parallèle, poursuivre leurs travaux champêtres. Enfin, le projet organisera ces activités en suivant le calendrier agricole : compostage des résidus des récoltes après celles-ci, utilisation au moment des semailles etc.

Le niveau et la qualité de mise en œuvre de ces conseils par les premiers ménages bénéficiaires seront aussi des critères de sélection des paysans relais dès la fin de la première année du projet.

A2.4 : Promouvoir le concept de GIFS

Les Moniteurs Agricoles (MA) et les Paysans Relais (PR) seront aussi formés sur les techniques de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS), c'est-à-dire sur la l'utilisation raisonnée des engrais minéraux – à la bonne dose au bon moment - associés obligatoirement à la fumure organique. Des champs de démonstration seront mis en place chez les MA ou PR volontaires ; ce qui permettra aussi de comparer la rentabilité des cultures en fonction des intrants utilisés, y compris en ce qui concerne les variétés de semences.

A propos de la GIFS (comme mécanisme complémentaires aux concepts d'EFI et d'IASZ), CI.be et la SOPRAD approcheront l'organisation IFDC (International Fertilizer Development Centre), qui a conçu une série de 9 fiches techniques pour la vulgariser, afin de former leur propre personnel de terrain en la matière.

Objectifs de la GIFS :

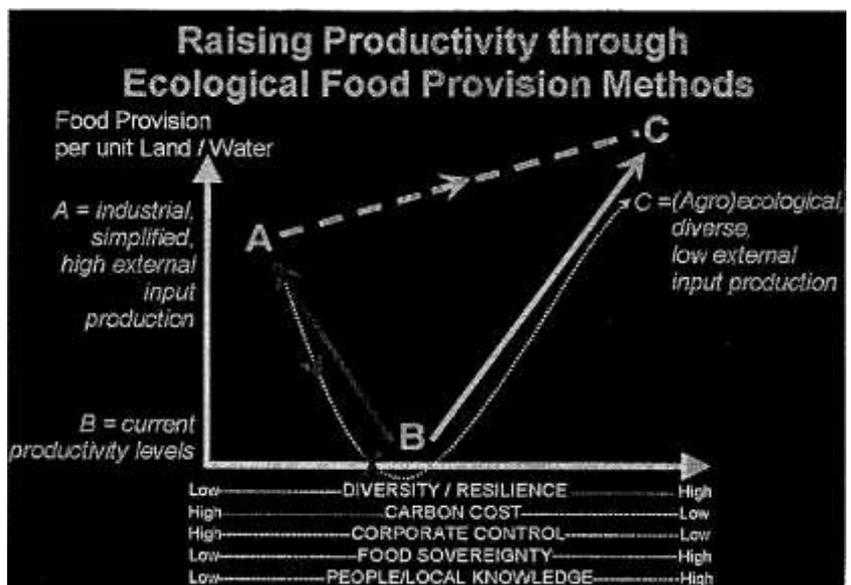
Suivant le projet **IFDC – CATALIST** (Catalyser l'Intensification Agricole Accélérée pour la Stabilité Sociale et Environnementale), la GIFS a pour objectif : « d'améliorer la productivité des sols par le maintien et l'amélioration de la qualité des sols, permettant ainsi d'augmenter la disponibilité des éléments nutritifs par une utilisation intégrée des engrais et des amendements (organiques et minéraux) ».

Ainsi, la GIFS vise à :

- Réduire les pertes en nutriments ;
- Apporter des nutriments et améliorer leur accessibilité ;
- Améliorer l'efficacité des apports de ces nutriments.

Il est ici primordial de souligner que CI.be soutient un modèle d'agriculture multifonctionnel, tel que proposé par l'IAASTD¹⁵ qui inclut des bonnes pratiques de l'agro-écologie, de l'agriculture biologique, de l'agriculture conservatoire et/ou de l'agroforesterie.

Pour le petit agriculteur, le modèle agricole d'industrialisation semble l'aider à augmenter sa production mais le "prix à payer" est élevé sur différents plans. Effectivement, les petits paysans doivent utiliser plus d'intrants, les pratiques employées sont nocives pour l'environnement (ex : l'agriculture industrielle est *carbon-intensive* - augmentent le contenu de carbone dans l'environnement) et pour la santé, le système de production est simplifié et réduit la résilience des personnes et la diversité des produits agricoles. En plus, ce modèle fermier d'industrialisation augmente la dépendance aux technologies industrielles (semences et animaux modifiés génétiquement, pesticides, engrais, etc.) sujettes à la propriété intellectuelle et contrôlés par les compagnies agroalimentaires. Le petit paysan est, ainsi, "prisonnier" d'un système et de connaissances et pratiques et de plus, cela ne lui permet pas de produire autant par unité de superficie et/ou d'eau qu'il pourrait avec un système de production agro-écologique complexe et résilient, selon l'IAASTD.



¹⁵ IAASTD, Raising Productivity through Ecological Food Provision Methods, in FATE FORUM (Food Agriculture Trade Environment). 2010, CONCORD: Brussels.

Dans la figure ci-dessus, le point A représente la productivité agricole et le prix à payer (en termes environnemental, économique, de diversité des produits & la résilience, d'indépendance, de souveraineté alimentaire et d'utilisation de connaissance locale) du modèle fermier d'industrialisation. Le modèle multifonctionnel proposé par l'IAASTD permet d'augmenter la productivité, tout en améliorant les conditions de vie des petits paysans. Le modèle d'agriculture familiale durable promeut des technologies non sujettes à la propriété intellectuelle, qui permettent d'incorporer plus de diversité et avec un *carbon-cost* inférieur, nul ou négatif.

De même, CI.be s'inscrit dans la lignée du rapport du Rapporteur Spécial des Nations-Unies sur le droit à l'alimentation (Olivier De Schutter, décembre 2010) qui « *présente l'agro-écologie comme un mode de développement agricole qui n'entretient pas seulement des liens conceptuels solides avec le droit à l'alimentation mais qui a aussi produit des résultats avérés, permettant d'accomplir des progrès rapides dans la concrétisation de ce droit fondamental pour de nombreux groupes vulnérables dans différents pays et environnements* ».

Ainsi, « *une vaste panoplie de techniques s'inspirant de l'agro-écologie ont été mises au point et testées avec succès dans plusieurs régions. Il s'agit de maintenir ou d'introduire la biodiversité agricole (diversité des cultures, bétail, agroforesterie, poisson, pollinisateurs, insectes, organismes du sol et autres éléments à l'intérieur ou autour des systèmes de production) en vue d'obtenir les résultats souhaités en matière de production et de durabilité* ».

De plus, ce rapport évoque aussi le cas particulièrement intéressant du Malawi : « *L'agro-écologie gagne également du terrain au Malawi (...). À la suite de la dramatique crise alimentaire provoquée par la sécheresse en 2004-2005, le Malawi a lancé avec succès un programme de subventions pour les engrais. Aujourd'hui, il met en place des systèmes d'agroforesterie utilisant des arbres qui fixent l'azote, ce qui lui permet d'obtenir une augmentation durable de la production de maïs afin de se préparer à ce qui l'attend à moyen terme, lorsque les subventions en question devront être réduites ou supprimées. À la mi-2009, plus de 120 000 agriculteurs malawites avaient reçu une formation et de quoi faire pousser des arbres (...). Les recherches montrent que les rendements augmentent de 1 t/ha à 2 à 3 t/ha, même lorsque les agriculteurs n'ont pas les moyens d'acheter des engrais azotés. En utilisant un quart de dose d'engrais minéral, les rendements du maïs peuvent dépasser les 4 t/ha. Cela montre que s'il faut accorder la priorité à l'investissement dans les techniques de fertilisation organique, il ne faut pas pour autant exclure le recours à d'autres fertilisants. Une solution optimale, qui pourrait permettre d'abandonner les programmes de subvention d'engrais, pourrait être de subordonner directement ces subventions à des investissements d'agroforesterie sur le terrain afin d'assurer la disponibilité de nutriments à long terme et de restaurer la santé des sols pour accroître les rendements et améliorer la réaction aux fertilisants* ».

Ainsi, et bien que l'agro-écologie soit le modèle d'agriculture durable soutenu et promu par CI.be, le pragmatisme qui guide les partenaires d'exécution de ce projet PADDAM – du fait aussi du contexte spécifique du Burundi eu égard à l'exiguïté des terres, à la pauvreté actuelle des sols et aux difficultés y consécutives de production d'engrais verts en quantité suffisante – les a conduit à concevoir cette action de sensibilisation et de formation des bénéficiaires à l'utilisation raisonnée et parcimonieuse des engrais minéraux à travers ce concept de GIFS.

A2.5 : Promouvoir la fabrication et l'utilisation de foyers améliorés

L'utilisation de foyers améliorés permet la réduction d'environ 50% de la consommation de bois de chauffage, ce qui participe de façon importante à la protection de l'environnement par la diminution de la déforestation, voire son arrêt si l'on considère qu'en fonction de la taille de son exploitation, une EFI peut produire elle-même son bois de chauffage (voir les activités de promotion de l'agroforesterie). A noter que

ces foyers permettent aussi de diminuer de moitié le travail de collecte du bois, tâche quasi-systématiquement à la charge des femmes.

Dans un premier temps, CI.be et ses partenaires mèneront une petite enquête pour identifier les types de foyers améliorés (économiques en bois de chauffage) fabriqués et/ou utilisés localement. Ceux-ci pourront alors être testés par un échantillon de bénéficiaires. Un atelier de concertation sera alors organisé de façon à comparer les avantages et les inconvénients de chacun d'entre eux. Au final, le modèle sélectionné sera promu au sein des ménages bénéficiaires.

A noter que sur cette action, CI.be et SOPRAD chercheront à collaborer avec la Croix Rouge de Belgique et la Croix Rouge du Burundi pour que leurs bénéficiaires des FARN (qui utilisent aussi ce type de foyers améliorés) et les bénéficiaires des actions de CI.be et de ses partenaires, puissent sélectionner ensemble le modèle qui leur convient le mieux.

Exemple de foyers améliorés choisis par les bénéficiaires du projet AREF *: les étapes de leur fabrication.

La première étape consiste à extraire la terre puis à la malaxer avec de la paille et de l'eau.



La 2^{ème} étape est celle du façonnage.



La 3^{ème} est celle du dimensionnement des foyers en fonction des différentes tailles des casseroles utilisées par le ménage.



Les foyers sont ensuite creusés, sur le dessus et par le côté où sera enfourné le bois. Quelques trous d'aération sont aussi percés de façon à faciliter la combustion. Enfin, le tout est lissé pour obtenir une bonne finition.



Une fois la fabrication de ces foyers terminés, il est nécessaire de les laisser sécher quelques jours avant de les utiliser pour éviter leur fissuration. L'expérience acquise par les bénéficiaires montrent une économie de bois de près de 50%



Il s'agit ici d'un exemple de foyers améliorés qui ne nécessite aucun investissement financier de la part des bénéficiaires et qui a connu un grand succès au sein du projet AREF. Les bénéficiaires du présent programme pourraient néanmoins faire un autre choix.

*** : AREF : Appui à l'autonomisation et à la rentabilisation des EFI dans 5 communes des provinces Kayanza et Muramvya ; projet réalisé par CI.be, CED-CARITAS BURUNDI et les ODD couvrant les deux provinces considérées**

A2.6 : Mettre en place des pépinières et/ou acheter des plants d'agro-forestiers, forestiers et fruitiers puis les implanter de manière adéquate au sein des EFI

Cette action aussi recouvre plusieurs dimensions. Les EFI seront incitées à intégrer l'arboriculture au sein de leur exploitation, aussi bien l'agroforesterie que l'horticulture. Ainsi, en fonction de la configuration de chaque exploitation, ces arbres pourront être plantés de façon dispersée, le long des limites de l'exploitation

ou des parcelles qui la composent par exemple, ou encore le long des courbes de niveaux – participant ainsi à la stabilisation des terres de l'exploitation sans accaparer de terres cultivables – ou bien de petits boisements et vergers pourront être constitués sur certaines parcelles difficilement ou même non cultivables (pente trop forte, sommet de colline etc.).

Plusieurs types et variétés d'arbres à promouvoir seront envisagés et finalement sélectionnés en concertation avec les bénéficiaires, ceux-ci pouvant faire des choix différents en fonction des zones d'actions spécifiques du projet. Sans être exhaustifs, ces types et variétés d'arbres et d'arbustes pourront être :

Foresterie : Eucalyptus (très bon bois d'œuvre à croissance rapide qui, de plus, a une forte valeur monétaire – attention tout de même à l'acidification des sols ; cet arbre n'étant pas compatible avec l'agriculture, il sera plutôt destiné aux micro-boisements dans des parcelles impropres à l'agriculture).

Agroforesterie : grévilléas, ainsi que des arbres et arbustes fourragers : calliandra calothyrsus (qui a en plus la propriété de bien s'adapter dans des sols acides), leucaena leucocephala etc.

Horticulture : agrumes, manguiers, avocatiers etc.

Pour ce faire, CI.be et SOPRAD soutiendront les bénéficiaires pour la mise en place de pépinières en leur fournissant, au-delà des conseils techniques, les semences ainsi que les sachets plastiques. En fin de production, les plants seront rachetés, à un prix préférentiel convenu d'avance, par le projet (comme paiement de la main d'œuvre des pépiniéristes) et distribués à l'ensemble des bénéficiaires en fonction des besoins en aménagement de leur exploitation.

A terme, l'intérêt de cette action de mise en place de ces boisements et vergers est donc multiple :

- la protection de l'environnement : stabilisation des terres et lutte contre la déforestation par la production du bois de chauffage par le ménage lui-même,
- l'augmentation des revenus par la vente de bois d'œuvre et de fruits,
- l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation des ménages et plus particulièrement des enfants grâce à la consommation des fruits,
- l'amélioration de la qualité de l'alimentation du bétail par la production de fourrage et donc l'augmentation quantitative et qualitative des sous-produits d'élevage,
- l'augmentation de la fertilité des sols grâce à la fixation de l'azote dans les sols grâce aux arbres ainsi qu'à l'augmentation de la production de matières vertes contribuant à la fabrication d'engrais organiques.

A noter ici, bien qu'il ne s'agisse pas d'arbres, que le projet pourra aussi envisager de promouvoir la mise en place de fruitiers comme les maracujas par exemple. Ceux-ci sont en effet intéressants car pouvant servir d'ombrières aux fosses à compost.

Enfin, certains plants (essentiellement fruitiers) demandent, lors de leur production en pépinière, une grande technicité de la part des pépiniéristes, notamment lorsqu'il s'agit d'effectuer une opération de greffage. Dans ce cas, et du fait que l'objectif n'est pas de transformer les paysans bénéficiaires en pépiniéristes professionnels, certains plants pourront être directement achetés.

2.8 Choix et description des partenaires

2.8.1 Stratégie de partenariat

Caritas International a choisi de mettre en œuvre ce projet en s'appuyant sur ses partenaires prioritaires que sont les membres du réseau Caritas Internationalis. La force de ce réseau se base sur :

- une présence permanente sur le terrain, et donc une connaissance des situations locales et des populations. Cette présence se manifeste tant au niveau national, que régional ou local ; la proximité des Caritas avec les communautés locales constitue donc un atout du réseau ;
- une analyse des besoins réels, une mobilisation rapide des ressources nécessaires, un contrôle permanent des projets en cours et un échange régulier d'informations ;
- une formation permanente des équipes locales ;
- la complémentarité, la subsidiarité et les synergies permettant de mettre en œuvre des actions avec plus de pertinence, de cohérence, d'efficacité et d'efficacités.

Dans le cadre de ce projet, Caritas International signera une convention de partenariat tripartite avec CED-CARITAS BURUNDI, qui assure le rôle d'organe central du réseau des Caritas burundaises et la SOPRAD, dont le diocèse couvre la zone d'intervention concernée par le projet.

2.8.2 Présentation détaillée de Caritas International

2.8.2.1 Description de Caritas International

Caritas International a été créée en 1945 par la Conférence Episcopale de Belgique. Fin 1948, Caritas International devient une ASBL indépendante dont les statuts paraissent au Moniteur belge le 15 janvier 1949.

Caritas International est une organisation fédérale et fait partie du réseau international de Caritas Internationalis, réseau qui comprend 162 organisations et qui est présent dans 200 pays du monde.

Vision

Nous œuvrons pour un monde de paix, de solidarité et de justice dans lequel il n'y aurait plus de victimes de conflits, de catastrophes et de pauvreté. Chaque personne, quel que soit son pays, a droit à une vie conforme à la dignité humaine et doit pouvoir jouir de ses droits fondamentaux. L'accès à une nourriture saine, à l'eau potable, aux soins médicaux, à l'enseignement, à l'emploi et à un logement décent doit être garanti.

La solidarité et la subsidiarité sont indispensables à notre travail. Aucun pays ou aucune organisation n'est à même de résoudre tous les problèmes. Seule l'union des forces peut conduire à des solutions durables.

Mission

Caritas International soutient les victimes de guerres, de catastrophes et de la pauvreté et aide les demandeurs d'asile et ce, en collaboration avec les réseaux nationaux et internationaux dont elle est membre.

Nous accomplissons notre mission sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe ou de convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

Conformément au message évangélique, Caritas International aide les personnes les plus vulnérables afin qu'elles deviennent les sujets de leur propre développement.

Lors d'une intervention suite à une crise, nous apportons une aide d'urgence efficace et rapide. Ensuite, nous restons sur place avec des projets de réhabilitation et de développement. Nous créons ainsi des nouvelles possibilités pour les bénéficiaires afin qu'ils puissent devenir autosuffisants.

En Belgique, Caritas International organise l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et défend les droits des réfugiés. Nous offrons une aide sociale et juridique individuelle. A partir de notre expérience, nous adoptons des points de vue qui sont susceptibles d'améliorer la politique en matière d'accueil, d'asile et de migration.

Valeurs

Nos activités sont guidées par des valeurs qui fondent notre identité et nous animent :

- la dignité inviolable de la personne humaine
- l'égalité
- l'amour du prochain gratuit
- la solidarité
- le respect des Droits de l'homme
- la subsidiarité
- le respect de la diversité
- l'ownership
- la neutralité, l'objectivité
- l'empowerment
- l'écoute
- la durabilité
- la paix / réconciliation
- l'efficacité / l'efficience

Nos principes

- Nous prenons en considération tous les hommes et l'homme dans sa totalité.
- Notre priorité va vers la population la plus pauvre et la plus vulnérable (une vie digne pour chaque personne).
- Dans chacune de nos actions, c'est la personne en détresse dans son environnement spécifique et en relation aux autres qui occupe la place centrale, sans distinction d'origine/ de nationalité, de religion, ou de conviction (neutralité, impartialité).
- Nous respectons la culture et les valeurs de l'autre et sommes convaincus que cette diversité apporte un enrichissement / une plus-value (respect).
- Nous nous appuyons sur le sens de l'initiative et le savoir-faire des populations cibles et respectons les dynamiques locales (l'écoute).
- Dans nos projets, la participation active et la coresponsabilité du partenaire et des groupes cibles sont essentielles. Ce n'est qu'ainsi que la population pourra se sentir concernée (ownership / appropriation).
- Nous visons des actions durables (en ce qui concerne la continuité des projets et le respect de l'environnement (la durabilité (écologique)).
- Nous travaillons en partenariat avec les organisations Caritas locales et les bénéficiaires. (Des valeurs comme le respect mutuel, la confiance, l'égalité, la solidarité, la subsidiarité et l'écoute étant très importantes).
- Le renforcement des capacités des organisations Caritas et l'empowerment des bénéficiaires sont des volets importants de notre travail.
- Les moyens disponibles sont utilisés le plus efficacement possible (efficacité/efficience).

2.8.2.2 Activités de Caritas International

Les activités de Caritas International s'articulent autour de plusieurs axes.

Coopération Internationale

L'*aide d'urgence et la réhabilitation*, constituent un volet important des activités de Caritas International. Dans un premier temps, celui de l'urgence, Caritas International fournit divers produits de première nécessité, tels que l'alimentation, des médicaments et des abris, et apporte aussi une aide psychologique aux victimes. La deuxième étape de l'intervention de Caritas International est celle de la reconstruction où il ne s'agit pas seulement de reconstruire et d'améliorer les infrastructures, mais aussi de reconstituer le tissu social de manière à ce que les gens puissent retrouver du travail, que les enfants puissent fréquenter l'école, et que les soins médicaux puissent être assurés. Partout où c'est possible, Caritas International prend des mesures de prévention pour diminuer l'impact des catastrophes.

Les *programmes de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté* sont une des réponses que développe Caritas International en vue d'accéder aux besoins et aux demandes de nos partenaires. Ces programmes incluent tant un appui à la production alimentaire que l'éducation, la formation, la commercialisation, la diversification ou encore la fourniture d'outils. Ici aussi, les bénéficiaires de cet appui sont les acteurs de leur propre développement.

Les *microprojets* soutenus par Caritas International sont des projets initiés par les communautés locales dans le but d'améliorer leurs conditions générales d'existence. Ces initiatives locales recouvrent divers domaines d'action : petits équipements et infrastructures, agriculture, stockage, encadrement scolaire, services de santé, puits, formations professionnelles, centres nutritionnels, activités économiques, ... Ces appuis ponctuels de Caritas International sont dirigés vers des populations vulnérables et /ou marginalisées et s'inscrivent, si possible, aussi dans une vision durable du développement.

Asile et migration

L'*aide aux réfugiés et migrants* en difficulté, originaires des pays en voie de développement ou d'Europe orientale.

Des travailleurs sociaux accompagnent ces personnes tant sur le plan psychologique qu'administratif et matériel tout en accordant une attention particulière à la promotion de l'autonomie des personnes. Caritas International recherche des logements décentes et forme des groupes d'accueil qui encadrent les immigrés. Caritas International aide aussi les étrangers qui veulent retourner dans leur pays et met tout en œuvre pour que ce rapatriement puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

2.8.2.3 Structure interne de Caritas International

Caritas International compte actuellement :

- 99 personnes en son siège central à Bruxelles,
- 16 personnes en mission sur le terrain.

2.8.2.4 Réseau Caritas Internationalis

Caritas International agit de par le monde à travers un réseau de 162 Caritas (Confédération Caritas) présentes dans 200 pays ou territoires.

La force de ce réseau se base sur :

- Une présence permanente sur le terrain, avant, pendant et après une éventuelle crise, et donc une connaissance des situations locales et des populations. Cette présence se manifeste tant au niveau national, que régional ou local; la proximité des Caritas avec les communautés locales constitue donc un atout du réseau.
- Une analyse des besoins réels, une mobilisation rapide des ressources nécessaires, un contrôle permanent des projets en cours et un échange régulier d'informations.
- Les structures locales existantes peuvent être renforcées par l'envoi de personnel expatrié qui s'intègre au sein de ces structures.
- Une formation permanente des équipes locales et expatriées.
- La complémentarité, la subsidiarité et les synergies permettent de mettre en œuvre des actions avec plus de pertinence, de cohérence, d'efficacité et d'efficacé.

2.8.2.5 Gestion de la qualité

Une amélioration de la qualité dans notre travail est poursuivie à deux niveaux : au niveau opérationnel et au niveau organisationnel.

Au niveau opérationnel

Des interventions durables et efficaces

Les différents services de l'organisation font des efforts pour améliorer en permanence la qualité de leurs actions. Le Département Coopération Internationale s'appuie notamment sur un certain nombre d'outils ou de principes tels que : SPHERE, PCM, l'approche participative, le principe « do not harm » (ou conflict sensitive approach), baseline survey, des comités de lecture au siège, des visites de terrain, des comités de pilotage, des conventions avec les partenaires, des évaluations des projets/programmes, des manuels de procédures financières et logistiques, des formations ciblées des collaborateurs au siège et sur le terrain, une meilleure coordination avec les autres acteurs, etc.

Au niveau organisationnel

A l'issue d'une analyse approfondie des groupes cibles, des résultats fondamentaux, des processus et des flux d'informations, un plan d'action signalant un certain nombre de points à améliorer fut rédigé début janvier 2011. Cinq groupes de travail s'occupent de son implémentation. Concrètement, 2011 a été l'année où le règlement intérieur et les procédures ont fait l'objet d'un examen critique. L'organisation a aussi mieux compris comment gérer les connaissances. Le réseau international de Caritas accorde également une grande importance à la qualité. Caritas Europa tente de renforcer le fonctionnement de ses différents membres en utilisant des normes minimales et en lançant des initiatives liées au développement des aptitudes. Elle est en cela soutenue par des échanges réciproques intensifs entre deux organisations de Caritas. En 2011, Caritas International a ainsi rencontré à plusieurs reprises Caritas France et échangé des expériences et des documents relatifs à la gestion du personnel et des finances, ainsi qu'à la coopération internationale.

2.8.2.6 Activités du Département Coopération Internationale

La fusion des services urgence et développement

Vue l'ampleur des opérations d'urgences mises en œuvre suite à la crise du Rwanda en 1994, le service étranger de Caritas International fut scindé en deux services : le service Urgence et le service Projets (appelé plus tard le service Développement).

En 2002, il a été décidé, dans une perspective de continuum-contiguum¹⁶, de rédiger une nouvelle logique d'intervention afin de rapprocher les activités des deux services. L'objectif de la nouvelle logique d'intervention était de rendre les perspectives à court et moyen terme du service Urgence complémentaires aux perspectives à long terme du service Développement et vice versa.

Fin 2005, il a été décidé d'intégrer ces deux services. Un nouveau service Etranger était né. La fusion des deux services nous permet d'appliquer plus efficacement le concept « LRRD¹⁷ ».

En 2012, le Service Etranger a changé de nom et est devenu le Département Coopération Internationale.

Un cadre stratégique pour le Service Etranger

En 2007, le service étranger a commencé un travail de réflexion sur un nouveau cadre stratégique pour les 6 années à venir (2009 – 2014). Le service a voulu examiner son fonctionnement actuel, les choix stratégiques existants et ses méthodes de travail afin de les adapter aux nouvelles évolutions et aux attentes des acteurs et partenaires concernés.

Le processus stratégique (accompagné par South Research¹⁸) a été mené de manière participative. En effet, deux ateliers ont été organisés entre octobre et décembre 2007, le premier à Bujumbura au Burundi, rassemblant les Caritas nationales du Burundi et du Rwanda ainsi que les Caritas de 4 diocèses partenaires, le second à Kinshasa en RDC, rassemblant la Caritas nationale du Congo ainsi que les Caritas de 6 diocèses partenaires. Ces ateliers ont vu également la participation de l'ensemble des expatriés de CI.be provenant d'Afrique (Burundi, RDC, Ethiopie) mais aussi d'ailleurs (Balkans, Asie) ainsi que d'une grande partie de l'équipe du siège.

En 2008, cet exercice a conduit à la rédaction d'un cadre stratégique pour le service étranger et un plan d'action pour les 6 prochaines années (2009 – 2014). En juin 2011, un séminaire rassemblant le personnel de Bruxelles et les expatriés a été organisé pour évaluer la mise en œuvre de la stratégie et l'étendre à 2015 – 2019.

2.8.2.7 Groupes cibles

Le groupe cible final de Caritas International est la population la plus pauvre et la plus vulnérable.

Dans les projets d'urgence et de réhabilitation, les groupes cibles sont les personnes qui sont les plus touchées par une catastrophe ou une crise. Dans les projets en faveur des réfugiés ou des personnes déplacées, nous tentons aussi, dans la mesure du possible, d'intégrer de manière adéquate les populations non-victimes (familles d'accueil par exemple).

Pour ce qui concerne les projets de sécurité alimentaire, les groupes cibles sont plus particulièrement les petits paysans pauvres et les groupes vulnérables ou marginalisés en zone rurale. Souvent ces petits paysans possèdent déjà un minimum de moyens de production.

A l'avenir, le renforcement de nos partenaires du Sud étant une priorité de notre action, nous pouvons les considérer également comme des bénéficiaires directs.

¹⁶ Continuum : suite chronologique des 3 phases : relief, réhabilitation, développement. Contiguum : combinaison des 3 phases en même temps.

¹⁷ LRRD : Linking Relief Rehabilitation and Development

¹⁸ South Research est un bureau de consultance belge qui propose des services de formation, d'accompagnement et de soutien à des groupes, organisations et institutions qui oeuvrent en faveur de rapports sociaux plus équitables, tant dans le Nord que dans le Sud.

2.8.2.8 Partenariat

Caritas International vise à développer un partenariat structurel de longue durée avec un certain nombre de partenaires du Sud. Cette relation de partenariat doit aboutir au renforcement mutuel afin que les partenaires puissent accomplir pleinement leur mission d'amélioration structurelle des conditions de vie des groupes cibles.

Afin de pouvoir parler d'une vraie relation de partenariat, CI.be considère que les éléments suivants doivent être présents :

- **Objectifs** : les partenaires développent et décident ensemble des objectifs des projets et actions. Quand il faut changer la course, ils entament de nouveau des discussions et ils prennent une décision conjointe. Il n'y a pas de décisions unilatérales ; un partenaire ne domine pas l'autre. Les objectifs du partenariat vont aussi au-delà du niveau de projet. Il existe une vision conjointe sur le long terme, qui se traduit en projets communs au fil du temps. Les partenaires partagent également la responsabilité des actions communes d'une façon équilibrée.
- **Moyens** : les partenaires sont tous responsables pour la recherche et la bonne gestion des moyens, par la qualité de leur fonctionnement et des résultats. Cela veut dire que même quand un partenaire reçoit des fonds d'un bailleur, c'est la qualité du projet et de sa gestion qui fait que des fonds seront encore disponibles au futur. Il ne faut pas nier le fait qu'il existe très souvent un certain déséquilibre au niveau des moyens financiers entre Caritas International et ses partenaires au sud. Mais de l'autre côté, il faut aussi valider les connaissances et compétences spécifiques de ces derniers, notamment en relation avec le contexte spécifique, la culture locale, le savoir-faire local, etc. Chaque partenaire apporte au projet ses moyens, ses connaissances, son savoir-faire, ses contacts... selon ces capacités.
- **Activités** : les partenaires développent ensemble les activités. Ils partagent la responsabilité d'un bon suivi et de la bonne exécution des activités. Les tâches et devoirs sont divisés entre les partenaires par accord commun et selon les capacités de chacun. Les résultats des activités appartiennent à tous les partenaires – contrairement par exemple au cas où un consultant fait une évaluation pour l'organisation. Dans ce cas les résultats de l'évaluation appartiennent à celui qui l'a commandé, pas au consultant. Il ne peut pas communiquer ces résultats à d'autres personnes ou structures.
- Il faut qu'il existe entre les partenaires des valeurs partagés et qu'il se développe un historique commun. Dans le cas des partenaires Caritas, le fait qu'il existe une identité commune avec des valeurs communes est vraiment une force.

Les valeurs qui gouvernent les relations de CI.be avec d'autres acteurs de développement sont une application des valeurs de base identifiées par Caritas Internationalis en 2003 :

- **La dignité de la personne humaine** : le développement est fondé sur une appréhension holistique et chrétienne de ce qu'est l'être humain, et comporte par conséquent des éléments humains, spirituels et économiques. Nous nous efforçons de développer la personne tout entière, et de transformer les systèmes sociaux injustes ;
- **L'égalité des sexes** : nous nous engageons à assurer la pleine participation des femmes ;
- **La justice sociale** : le renforcement de l'autonomie des pauvres, et la transformation de la société en une civilisation de l'amour ;
- **L'option préférentielle pour les pauvres** : pour la libération des opprimés et pour la division équitable des biens de la terre ;
- **La solidarité** : les fruits de la solidarité sont la paix, la justice et le développement humain ;
- **La subsidiarité** : La promotion et le renforcement des Caritas nationales, diocésaines et paroissiales, ainsi que le fait de restituer la véritable propriété des projets et des processus de développement aux communautés locales.

Ces valeurs de base ont des implications sur notre vision et notre façon de travailler :

- Approche holistique et chrétienne basé sur la dignité de la personne humaine ;
- Participation active et inclusion, ce qui implique un partage de responsabilité ;
- Chercher la viabilité et autosuffisance ;
- Coopération en vue d'un impact : En outre, à travers la coopération avec des organisations basées dans des communautés locales, ou venant d'une autre tradition religieuse, nous créons des liens en partageant des valeurs et en œuvrant dans le sens d'une société juste et inclusive ;
- Emancipation : le but de CI.be est d'aider les gens à développer et à réaliser leur plein potentiel de manière à contrôler et à utiliser effectivement leurs ressources locales pour satisfaire leurs propres besoins ;
- Appropriation locale et responsabilité conjointe.

Elles ont également des implications au niveau de l'organisation :

- Développer une culture fondée sur l'apprentissage : CI.be est bien conscient qu'il faut constamment accroître nos aptitudes et celles des pauvres, de manière à apprendre au contact de la vie et à répondre aux nouveaux défis,
- Gestion et professionnalisme : CI.be s'engageons à lutter contre la corruption, le népotisme, l'inefficacité et toute autre forme de mauvaise utilisation des ressources, de manière ouverte et transparente,
- Respect, égalité et réciprocité : CI.be établit ses relations de travail sur la bonne volonté et le dialogue. CI.be s'efforce de mieux connaître les contextes et les milieux socioculturels, l'histoire, la base, les relations et les liens des uns et des autres,
- Transparence, ouverture d'esprit, honnêteté, responsabilité et confiance.

Ces valeurs, qui mènent nos relations de partenariat, sont fondées sur les valeurs de base de Caritas Internationalis, en vue de notre travail spécifique d'assistance humanitaire, de réhabilitation et de développement structurel :

- Avec les pauvres, pour les pauvres : les pauvres et les plus vulnérables sont le groupe cible principal de CI.be. Afin de renforcer leur autonomie et d'atteindre une société équitable (justice sociale), leur participation au développement des projets et aux activités est absolument nécessaire.
- Inclusion et non discrimination : CI.be ne fait pas de distinction par conviction religieuse ou politique, par race, par sexe, par âge, par classe sociale ou autre critères dans son travail avec les pauvres et les plus vulnérables, ainsi que dans son fonctionnement comme organisation et ses relations avec d'autres structures.
- Le choix préférentiel pour les organismes Caritas, Caritas Développement ou autres acteurs catholiques d'assistance humanitaire et de développement. Caritas International s'engage également à respecter le principe de subsidiarité et de chercher la collaboration avec la Caritas nationale, les Caritas diocésaines et les Caritas paroissiales concernées pour le développement, l'exécution, la gestion et le suivi de ses activités (au Sud)
- Respect de l'être, des sensibilités, du rôle et du mandat de chaque partenaire et de chaque parti concerné. Ceci demande une sensibilité pour les traditions, l'histoire et la culture des autres. Par rapport à des partenaires moins forts, il faut que CI.be se rende compte de son pouvoir relatif et qu'elle cherche une relation équilibrée et équitable
- Empowerment (renforcement du pouvoir et des capacités) des partenaires et des bénéficiaires, par un engagement clair pour l'émancipation des bénéficiaires et en offrant un appui pour le développement organisationnel et institutionnel de ses partenaires. CI.be voit le partenariat comme une relation dynamique qui évolue et qui se développe grâce au renforcement.
- Développement d'une relation de confiance : par une communication ouverte ; par le partage des informations et des connaissances ; par une bonne et transparente gestion des moyens ; en assumant chacun sa responsabilité ; par des activités, expériences, réussites et échecs partagées dans le temps.

- Solidarité et fraternité : appui aux partenaires qui en ont besoin, non seulement en fonction des projets commun mais également pour lui permettre de se développer comme organisation et de réaliser ses objectifs propres.

L'objectif de CI.be est de stimuler, par le renforcement organisationnel et institutionnel, le développement des organismes (acteurs) d'assistance humanitaire et de développement structurel (lutte contre la pauvreté), qui sont à même de porter une dynamique locale de développement et de participer à la dynamique nationale de leur pays (+ équivalent pour aide humanitaire).

Ainsi :

- CI.be parle de renforcement des capacités (capacity development plutôt que de capacity building) parce qu'elle veut apprécier les capacités existantes de ses partenaires et les renforcer, plutôt que de les remplacer par des connaissances et pratiques soient disant 'supérieures' et extérieures au partenaire et son contexte. CI.be souhaite valider et apprécier les connaissances existantes, entre autre en stimulant le renforcement du Sud par le Sud.
- Pour valider les capacités existants, la participation active de toutes les personnes travaillant pour ou membre de l'organisation est important. CI.be cherche à renforcer toute l'organisation, en évitant que les connaissances et expériences partagées soient monopolisés par certains.
- CI.be estime qu'il est important d'avoir une vision holistique de l'organisation et de la renforcer dans tous les aspects de ses activités et de son fonctionnement, car tout ces éléments sont interconnectés et s'influencent. CI.be évite également de ne renforcer que les éléments qui lui sembleraient importants pour la gestion et l'exécution du projet réalisé en collaboration avec le partenaire.
- CI.be se rend compte du fait que le travail de renforcement est un travail de longue haleine. Elle souhaite donc développer une collaboration qui persiste, même quand des difficultés se présentent et que les résultats se font attendre, à condition que le partenaire montre sa volonté et sa motivation de continuer le travail.
- Comme structures Caritas, CI.be fait partie d'une grande famille de Caritas nationales et diocésaines ; d'organismes et d'organisations de l'église ; de comité paroissiales ; etc. En termes de renforcement institutionnel, il est alors important d'avoir une vision qui va au-delà de la structure propre et de renforcer sa collaboration avec et son intégration au sein des structures diocésaines et paroissiales et au sein du réseau Caritas nationale.
- Le respect du partenaire, de son autonomie et de son identité : il faut que les personnes qui accompagnent les partenaires dans leur renforcement organisationnel et institutionnel soient sensibles à l'équilibre des pouvoirs entre les organisations. Le partenaire qui possède plus de moyens, plus d'informations, plus de connaissances, plus de contacts etc. ne pourra pas dominer l'autre. L'approche de CI.be est la facilitation ou l'accompagnement, sans dominer le partenaire et sans le prendre par la main.
- Comme accompagnateurs, il faut que CI.be sache se mettre dans la situation de ses partenaires et être à l'écoute de ces derniers pour prendre le temps de les connaître et de voir leurs perspectives.
- CI.be voit donc le renforcement comme un échange, qui apporte des nouvelles idées, techniques, connaissances et expériences à toutes les parties concernées. L'objectif de la démarche de renforcement est d'apprendre ensemble.

2.8.2.9 Stratégie de sécurité alimentaire

Alors que les projets d'aide d'urgence et de réhabilitation incluent de nombreux domaines d'action, Caritas International Belgique a opté dans ses programmes structurels exécutés en partenariat pour une approche plus ciblée : la sécurité alimentaire, et ce, afin de pouvoir offrir une plus-value, tout en tenant compte des ressources limitées.

Cette stratégie se rattache au premier objectif du millénaire qui consiste à réduire l'extrême pauvreté et la faim. De plus, Caritas International Belgique considère la sécurité alimentaire comme un droit de l'homme (le droit à l'alimentation, le droit à la vie). Par ailleurs, elle est importante pour la paix et la stabilité dans la société.

Caritas International Belgique insiste sur l'importance d'une nourriture saine et de qualité pour tout le monde. Au sein des projets de sécurité alimentaire, outre l'augmentation de la production, Caritas International Belgique vise donc aussi à améliorer le niveau nutritionnel de l'alimentation, surtout celui des femmes et des enfants.

La faim / la malnutrition / l'insécurité alimentaire sont des problèmes complexes, dynamiques et multidimensionnels qui peuvent être aussi bien la cause que le résultat de la pauvreté. Le problème alimentaire mondial peut et doit donc être attaqué selon différents points de vue. La sécurité alimentaire exige aussi une approche diversifiée, car le groupe cible – bien que composé de personnes vulnérables – est toujours relativement diversifié et les causes de l'insécurité alimentaire sont également diverses dans la majorité des cas.

Dans les programmes que nos partenaires mettent en œuvre avec un appui de Caritas International Belgique, nous visons à améliorer la sécurité alimentaire en intervenant au niveau de :

- La disponibilité des vivres (à travers une augmentation de la production locale agricole, pastorale, piscicole, etc.,)
- L'accessibilité financière aux vivres (ex. un accroissement du pouvoir d'achat par des activités génératrices de revenus ou de livelihood)
- La stabilité de la disponibilité et de l'accessibilité (ex. prévention de crises alimentaires en période de soudure par un stockage amélioré et un système d'alerte précoce).
- L'utilisation de la nourriture et des ressources liées (eau potable, assainissement et soins de santé).
- L'amélioration de l'accès à des services de base (accès à l'eau potable, infrastructures sanitaires, santé de base, une alimentation saine [rations alimentaires équilibrées], formation, etc.)
- Le renforcement institutionnel des organisations communautaires de base / organisations paysannes (*empowerment, ownership* institutionnel)

En octobre 2010, Caritas International a finalisé sa première Note Stratégique Sécurité Alimentaire. Cette note a comme base :

- L'Enseignement Social Catholique : la sécurité alimentaire n'est pas vue comme un objectif en soi mais comme un moyen qui favorise l'épanouissement de l'homme appréhendé dans ses dimensions physique, intellectuelle, sociale, culturelle et spirituelle.
- Une vision holistique : dans ses projets à l'étranger Caritas International Belgique promeut une conception holistique de l'agriculture en utilisant le *sustainable livelihood strategy* de manière plus ou moins explicite.
- La dignité – L'empowerment – La solidarité :
 - La dignité des bénéficiaires des projets Caritas International Belgique est mise en valeur en leur donnant la place pour s'exprimer et être sujets et non seulement "bénéficiaires" de leur développement. Caritas International Belgique donne les outils pour que les bénéficiaires fassent leurs choix de vie.
 - L'empowerment des populations vulnérables est essentiel car il permet à la personne d'avoir le pouvoir de se développer avec les moyens qu'elle estime les meilleurs.

- La valeur de solidarité avec les bénéficiaires est importante dans cette vision, jusqu'à les rendre acteurs dans les différentes étapes des projets et en promouvant l'entraide entre les bénéficiaires mêmes et leurs voisins. La participation dans les décisions et la formation par échanges transversaux renforcent la proximité de personnes qui travaillent ensemble pour le bien-être et le développement de leur région.
- Le genre : l'apport du travail des femmes en matière de sécurité alimentaire est considérable. Globalement les femmes produisent la moitié de la production alimentaire agricole et dans les pays en développement elles produisent environ 70% des denrées de consommation alimentaire de base (riz, blé, maïs). Le revenu des femmes est essentiellement utilisé pour les besoins alimentaires des enfants et cela apporte une plus-value souvent indispensable pour le ménage. Le rôle de la femme est important dans la nutrition car elle prépare les repas du ménage. Les politiques et les programmes doivent mettre en valeur et soutenir leur pouvoir de décision dans le ménage et leur éducation et connaissance nutritionnelles pour favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Les 4 piliers de la sécurité alimentaire.

A noter qu'un séminaire spécifique à la SA est prévu au sein de CI.be au cours du mois de juin 2013 et devrait rassembler les gestionnaires de projets SA, des coopérants ainsi que des partenaires. Les objectifs de ce séminaire sont d'aboutir à une vision commune de la SA, de définir les caractéristiques fondamentales d'un modèle durable de développement rural et d'agriculture, de définir dans ses grandes lignes la stratégie de CI.be pour lutter contre l'insécurité alimentaire et, entre autres, défendre et renforcer l'agriculture familiale, de dégager les points de convergence entre les projets de SA, d'identifier des outils pratiques pour mettre en œuvre ces projets en tenant compte de notre vision, de composer un corpus de bonnes pratiques et un réseau de savoir et de savoir-faire entre nous et enfin, de développer nos capacités de gestion d'information et de plaidoyer.

2.8.2.10 Affiliations à d'autres organisations

Caritas International est une organisation fédérale. Elle fait partie de différents réseaux et groupements d'ONGs, tant au niveau national qu'international. Ce partenariat et cette affiliation auprès des organisations dont la liste est reprise ci-dessous, permettent à Caritas International de renforcer sa présence et de réaliser des actions dans les domaines de l'urgence et du développement avec plus d'efficacité et de professionnalisme.

Les programmes d'urgence et ceux à long terme sont réalisés avec les partenaires avec lesquels nous avons déjà plusieurs années de collaboration.

Au niveau international, Caritas International est partenaire de :

- Réseau Caritas Internationalis et Caritas Europa
- C.E.: ECHO, DGDev et FED
- O.N.U. : HCR, PAM, UNICEF, FAO...

Au niveau national, Caritas International est partenaire de :

- Gouvernement fédéral et régional (aux) ;
- DGD, VAIS et WBI
- Consortium 12-12, CCF et Agricongo

Caritas International est affiliée comme membre des organisations suivantes:

- Commission Justice et Paix - Netwerk Rechtvaardigheid en Vrede

- NGO Federatie - Acodev
- 11.be et CNCD
- Voice
- CONCORD

2.8.3 Présentation détaillée de la SOPRAD

Identité de la SOPRAD : La SOPRAD « *Solidarité pour la Promotion de l'Assistance et du Développement* » a été agréée par Ordonnance Ministérielle 530/1146 du 11/08/2003. Elle est l'émanation du Bureau Diocésain de Développement de Ruyigi (BDDR) mis en place en 1973. Ce dernier a évolué et est devenu en 2003 une association sans but lucratif dénommée, *SOPRAD* en sigle, dont l'ambition est de susciter et animer un esprit de solidarité promotrice d'un progrès harmonieux des personnes/individus et des communautés dans une dynamique de promotion d'un développement communautaire durable. SOPRAD s'inscrit dans le contexte de la lutte pour la dignité et l'épanouissement intégral de la personne humaine.

Vision de la SOPRAD :

La SOPRAD rêve :

- D'une société réconciliée, solidaire et prospère où la dignité de la personne humaine est respectée, l'environnement préservé et où les communautés sont promotrices de leur propre développement intégral ;
- D'une organisation autonome et dynamique dont l'action s'intègre harmonieusement dans la pastorale diocésaine d'ensemble et dont les membres s'approprient de sa mission et travaillent pour l'avènement d'une telle société.

Mission de la SOPRAD :

- Secourir les pauvres, les faibles et les vulnérables à travers la promotion de la solidarité communautaire afin de les rendre dignes
- Assurer la durabilité des interventions et préserver le patrimoine naturel à travers la sensibilisation et la mobilisation des communautés ;
- Promouvoir les initiatives des communautés par un accompagnement participatif en vue d'une auto-prise en charge effective ;
- Promouvoir l'autonomie de la SOPRAD et redynamiser ses organes en vue de servir efficacement les populations cibles ;
- Contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à la consolidation de la paix dans le Diocèse de Ruyigi.

Cette mission est partagée en ses trois premiers points avec les autres organisations diocésaines de développement membres du « Réseau Caritas Burundi ».

Valeurs de la SOPRAD :

- Dignité
- Solidarité
- Honnêteté
- Neutralité politique
- Impartialité
- Transparence

Zone d'action de la SOPRAD : C'est le Diocèse de Ruyigi situé à l'Est du BURUNDI, composé de 14 paroisses réparties sur trois régions pastorales : Kumoso, Buyogoma et Buhumuza et qui s'étend sur les provinces

Cankuzo et Ruyigi. La SOPRAD dispose, en outre, d'une antenne régionale à *Cankuzo et nationale à Bujumbura*.

Partenariat : La SOPRAD travaille en partenariat avec d'autres organisations, en fonction des circonstances et au bénéfice des communautés sans considération de leur appartenance idéologique. Les principaux partenaires de la SOPRAD sont : MISEREOR, Caritas International Belgique, le Gouvernement du BURUNDI, CED-CARITAS BURUNDI, Caritas Allemagne, CORDAID, Manos Unidas –Espagne, CRS-Burundi, Caritas France, HIB, Caritas Italie, Coopération Technique Belge, la Coopération Française, Ambassade des Etats Unis d'Amérique, GIZ, PAM, FAO, PNUD, UNICEF, HCR, Action Aid, INADES-Formation, ALBOAN – Espagne, PPCDR, IFDC,

Orientations stratégiques de la SOPRAD :

- Fournir l'assistance pour les besoins fondamentaux associée à l'appui pour l'autopromotion durable
- Assurer une assistance de libération qui promeut l'autonomisation des bénéficiaires et prévient la mise en place de l'assistanat et la culture de la mendicité.
- SOPRAD assiste le nécessiteux mais aussi son entourage pour que ce dernier se prenne en charge et constitue un modèle actif pour le nécessiteux
- L'assistance doctrinale : informer, renforcer les capacités des relais communautaires et les appuyer pour s'auto-développer et pour assister leurs pauvres à cheminer vers l'autopromotion.

Domaines d'intervention : les activités sont réalisées à travers 6 secteurs d'activités (le secteur agropastoral, le secteur infrastructures sociales et habitat, le secteur santé/ nutrition et VIH/SIDA, le secteur assistance et promotion sociale, le secteur justice et paix et le secteur communication

Expérience de la SOPRAD dans le développement : SOPRAD remplit plusieurs missions dans des domaines très diversifiés. Elles sont de l'ordre de l'assistance humanitaire, des valeurs de justice, paix et réconciliation et de développement communautaire.

• **Secteur agropastoral :**

- **Encadrement et formation des bénéficiaires :** Accompagnement des groupements -ménages à travers un Programme d'Agriculture Durable avec différentes thématiques visant une autopromotion des ménages accompagnés. La plupart des thèmes développés se focalisent sur l'augmentation de la fumure organique à travers des composts aériens et l'élevage en stabulation permanente, la multiplication et l'intensification des cultures vivrières et maraichères, les techniques phytosanitaires avec des moyens à la portée des bénéficiaires, la protection de l'environnement à travers la lutte antiérosive, la plantation des arbres agro forestiers, la sensibilisation à la construction et l'utilisation des foyers améliorés, la gestion familiale: (Partage des tâches dans les ménages, gestion des récoltes et du revenu familial, lutte contre l'alcoolisme, la reproduction, lutte contre le VIH/SIDA, hygiène corporelle, art culinaire), le renforcement des capacités des encadreurs, des animateurs et des représentants des ménages encadrés par des missions d'échange d'expériences aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.
- **Multiplication et Diffusion des semences :** En plus de l'encadrement et de la formation, les associations accompagnées par la SOPRAD font la multiplication des semences du riz de marais (FAO), des boutures de manioc résistantes à la mosaïque(CRS),...
- **Promotion des activités génératrices de revenu** au profit des associations en leur octroyant des moulins, des décortiqueuses, et des poules pondeuses, ainsi qu'en construisant des hangars de stockage (appui de la FAO)

- **Repeuplement du cheptel caprin** : Contribution à l'amélioration de la production et de la fertilité du sol par la distribution de caprins à des ménages regroupés en associations, Restitution et redistribution des chèvres en chaîne de solidarité, sensibilisation et encadrement des groupements/ménages sur les techniques d'élevage moderne en vue d'améliorer la production animale et celle du fumier nécessaire pour la fertilisation des champs et ainsi que la formation sur les techniques vétérinaires (Organisation des Journées de traitement thérapeutique des chèvres distribuées), promotion des activités génératrices de revenu au profit des associations en leur octroyant des moulins, des décortiqueuses, et des poules pondeuses et la construction des hangars de stockage. La promotion des chaînes de solidarités entre les bénéficiaires crée une cohésion entre les membres et favorise le retour à la paix

- **Protection de l'environnement** : Tous les projets réalisés par la SOPRAD tiennent compte de la dimension filtrage environnemental. Des méthodes culturelles appropriées et une intégration agro-sylvo-zootechnique au niveau des ménages ont été intériorisées par les groupes cibles, notamment :
 - ✓ Mise en place des courbes de niveau sur des collines exposées à une forte érosion et sur lesquelles sont plantées des herbes fixatrices pouvant à leur tour servir d'aliment pour le bétail
 - ✓ Installation du foyer amélioré dans les ménages
 - ✓ Avec l'appui de Misereor, de CIBe et de Secours Catholique France, une production et plantation de plus de 2.000.000 plants agro forestiers dans les exploitations ou sur le périmètre des exploitations agricoles des bénéficiaires ont été réalisées.
 - ✓ Installation des pépinières de plants forestiers et agro forestiers au sein des groupements
 - ✓ Plus de 250.000 m de courbes de niveau installées dans les plantations des bénéficiaires et des bassins versants
 - ✓ Avec l'appui de CIBe sur financement d'ECHO, clôturé du Parc de la Ruvubu par une haie vive constituée d'euphorbes et '*uruzira*'

- **Infrastructures d'intérêt communautaire**
 Avec l'appui des différents partenaires, les principales réalisations sont les suivantes :
 11 écoles primaires complètes construites, 92 Classes semi durables, 2 EP réhabilitées, 5 homes et 30 logements pour enseignants construits, 1 Hôpital construit, 1 CDS et 1 bloc maternité réhabilité, un suivi et contrôle des activités de construction de 5 écoles, 8944 maisons construites pour les rapatriés avec l'appui de DGCD, Caritas Allemagne, HCR et MISEREOR, 64.8 km de Pistes rurales réhabilitées.

- **Assistance et Promotion sociale**
 Dans le domaine de l'Assistance et de la Promotion sociale les principales activités menées grâce au partenariat avec Handicap International, GIZ, CNDRR, CED-CARITAS et HCR, CIBe concernent la réhabilitation des personnes vivant avec handicap, la formation aux métiers (couture, menuiserie, boulangerie), la réintégration socioéconomiques des ex combattants, réintégration des enfants soldats, la distribution des vivres aux réfugiés Congolais de Bwagiriza en commune BUTEZI, les Cantines scolaires.

- **Santé – nutrition**
 SOPRAD coordonne 6 centres de santé et 2 hôpitaux. Et avec l'appui des différents partenaires de la Santé en l'occurrence le Ministère de la Santé, Cordaid, CED-CARITAS BURUNDI, différentes actions sont menées : consultations curatives, mise en observation, références, laboratoire, réhabilitation nutritionnelle, santé mère-enfant, planification familiale, accouchements-naissances, surveillance de l'enfant en consultation préventive, dépistage de la malnutrition des enfants de 0-5ans à la consultation préventive, vaccination, administration de vitamines et distribution des moustiquaires, activités promotionnelles : éducation pour la santé, participation communautaire, etc.

- **Communication**

- Mise en place d'un bulletin « IHUZA-MUTIMA » qui sert d'animation et d'échange d'expériences entre bénéficiaires des interventions de la SOPRAD et de diffusion des réalisations de la SOPRAD auprès des partenaires.
- Création d'un site Web : <http://www.sopradruyigi.bi>
- Existence d'un centre d'appui au désenclavement numérique « ADEN »

2.8.4 Présentation détaillée de CED-CARITAS BURUNDI

Origine

CARITAS BURUNDI a été fondée en 1962 et agréée par l'Arrêté Ministériel n° 100/59 du 20 juillet 1962. Plus tard, le Centre d'entraide et de Développement (CED) a été introduit au sein de CARITAS BURUNDI mais sous la forme d'une entité autonome faisant face aux problèmes de développement. CED a à son tour été agréée par une Ordonnance Ministérielle n° 560/47 du 8 avril 1974. CED-CARITAS BURUNDI est en fait le fruit de la réunification de CARITAS BURUNDI et CED, intervenue en 1976, afin de mieux répondre, dans une même institution, aux appels pour le développement et l'assistance, et de faciliter la gestion administrative par un même responsable.

Mission

La mission de CED-CARITAS BURUNDI est la suivante :

- étudier tous les problèmes d'ordre culturel, sanitaire, social et humanitaire, en vue d'y apporter des solutions appropriées de nature à promouvoir l'homme dans son intégralité ;
- organiser, susciter, diriger ou soutenir toute action ou tout projet de promotion individuelle ou collective dans tous les domaines du développement économique et social au Burundi ;
- contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations par des services de qualité accessibles pour tout le monde ;
- étudier les problèmes d'entraide et d'assistance matérielle, sociale et morale qui se posent au Burundi en vue d'y réserver des solutions adéquates ;
- organiser, susciter, diriger ou soutenir toute œuvre charitable en faveur des pauvres et des malheureux de toute sorte ;
- secourir les faibles et les personnes particulièrement éprouvées et ce, sans distinction aucune.

Cette mission est entièrement partagée avec les bureaux diocésains de développement qui sont membres du « Réseau Caritas Burundi ».

CED-CARITAS BURUNDI, animateur d'un réseau national

CED-CARITAS BURUNDI se situe au centre d'un réseau national appelé « Réseau Caritas Burundi » composé actuellement des services à vocation sociale (Organisations Diocésaines de Développement et Caritas diocésaines) de chacun des 8 Diocèses du Burundi: le BDD et la Caritas de Bubanza, l'Organisation pour le Développement du Diocèse de Bujumbura (ODDB), Solidarité pour la Promotion de l'assistance et du développement (SOPRAD Ruyigi), le COPED-Bururi, l'Organisation pour le Développement de l'Archidiocèse de Gitega (ODAG) et la Caritas Gitega, l'SOPRAD Muyinga, le BADEC Ngozi et l'ODECO Rutana.

Au sein de ce réseau, chaque entité dispose de sa propre autonomie. CED-CARITAS BURUNDI joue par conséquent un rôle d'animation, d'appui et de renforcement de cet ensemble de partenaires privilégiés, dans l'optique de la coordination et de la complémentarité, en vue de la consolidation des efforts et des moyens.

Cette structure décentralisée, complétée encore par un bon nombre d'institutions permanentes situées au niveau local – Paroisses, Communautés ecclésiales de base, hôpitaux et centre de santé agréés, orphelinats, centres pour handicapés, comités caritatifs paroissiaux, comités de développement, ... – permet de toujours maintenir un contact proche de la population et d'ajuster au mieux les interventions sur le terrain.

Activités et projets

CED-CARITAS BURUNDI tente de mener des interventions dans presque tous les domaines (le secteur de la santé, de l'éducation, de l'habitat, de la réhabilitation sociale, de la réinstallation des réfugiés, du développement communautaire en général, de la sécurité alimentaire etc...). Les programmes sont exécutés de façon décentralisée, grâce au réseau structuré qui permet d'assurer une forte présence dans tout le pays, et ce quelle que soit la situation dans le pays :

- Niveau national : CED-CARITAS BURUNDI
- Niveau régional : Organisations Diocésaines de Développement (ODD) (8)
- Niveau intermédiaire : Caritas paroissiales
Comités d'entraide et de développement
- Niveau périphérique : Centres de santé et hôpitaux (75)
Comités ecclésiaux de base.

Les projets actuellement en cours sont regroupés au sein de quatre programmes (Programme Santé, Programme Urgence et Accompagnement Social, Programme Sécurité Alimentaire et Programme Infrastructures Sociales). Ces projets sont :

- Promotion de la santé
 - Coordination des structures de santé agréées
 - Formation des infirmiers et des aides-soignants
 - Projets de lutte contre le SIDA
 - Projet de lutte contre le paludisme,
 - Projet de vaccination
 - Projet d'approvisionnement des matériels et produits pour les centres de réadaptation professionnelle (centres pour handicapés)
 - Activité d'approvisionnement en médicaments essentiels
- Urgence et Accompagnement social
 - Activités d'assistance aux populations vulnérables
 - Projet d'accueil des rapatriés
 - Projets de réinsertion socio-économique des rapatriés
 - Projet d'accueil des réfugiés congolais
 - Projet cantines scolaires
 - Projet de lutte contre les violences faites aux femmes
 - Projet de lutte contre la malnutrition
 - Projet de réinstallation et réinsertion socio-économique des démobilisés
 - Appui à la facilitation dans le cadre des problématiques foncières dues au rapatriement
- Sécurité Alimentaire
 - Projet de rentabilisation des exploitations familiales
 - Promotion de la fruiticulture (ananas et agrumes) – P3F
 - Projet de réhabilitation agricole et gestion durable des terres
 - Projet de développement des marchés
 - Projet de développement des chaînes de valeurs
 - Projet d'habilitation et de réinsertion socio-économique des femmes à travers les organisations féminines

- Projets Cash for Work
- Activités d'appui et d'encadrement des associations paysannes et d'organisation communautaires de base.
- Activités de gestion d'un fonds de micro-projets
- Programme Infrastructures Sociales
 - Construction d'écoles et home pour enseignants
 - Construction d'ouvrage d'irrigation
 - Réhabilitation de pistes rurales

Les interventions dans le secteur de la sécurité alimentaire se sont considérablement intensifiées ces derniers temps : mise en œuvre de plusieurs programmes de réhabilitation agricole, financé tantôt par le Gouvernement belge ou l'Union Européenne via Caritas International (et avec l'apport financier de Caritas International), tantôt par le Gouvernement Irlandais via Trôcaire, partenariat avec la FAO, la Banque Mondiale via le PRASAB puis le PRODEMA, la Caritas Italiana, l'Ambassade de France, l'Ambassade de Hollande via l'IFDC, l'UNIFEM etc.. Une grande expertise a donc été développée en cette matière, et ce domaine d'intervention est aujourd'hui considéré comme un axe prioritaire pour CED-CARITAS BURUNDI.

2.8.5 Rôle et responsabilité des partenaires

Les rôles et responsabilité de chacun des partenaires sont décrits dans le projet de convention de partenariat consultable en annexe 2. Ils sont résumés ici :

Caritas International Belgique :

- fournit à la SOPRAD et CED-CARITAS BURUNDI les moyens pour la réalisation des opérations,
- verse par tranches le budget prévu pour l'exécution du projet sur un compte bancaire spécifique (en BIF) ouvert par SOPRAD, sous réserve d'une justification régulière des dépenses,
- rembourse les dépenses engagées par CED-CARITAS BURUNDI, sur présentation d'une facture dûment complétée par les pièces justificatives,
- engage contractuellement un assistant technique, selon les conditions spécifiques du poste et selon le budget du projet, en accord avec les autres partenaires du projet,
- assure la supervision opérationnelle et financière du projet,
- participe aux comités de coordination et de pilotage du projet,
- compile les dépenses des partenaires et s'assure que les dépenses imputées au projet par SOPRAD et CED-CARITAS BURUNDI sont effectivement des coûts éligibles,
- transmet mensuellement aux partenaires un suivi budgétaire du projet,
- appuie l'équipe projet et les partenaires dans la mise en place d'outils de suivi opérationnel, financier, logistique etc.
- est responsable d'entretenir les contacts avec le bailleur et de lui transmettre, selon le calendrier prévu, les rapports exigés,
- participe aux contacts et relations avec les autres acteurs pour promouvoir les complémentarités et les synergies ;
- s'engage à défendre les intérêts des partenaires vis-à-vis du bailleur.

CED-CARITAS BURUNDI :

- s'engage à assurer le suivi évaluation du projet, à capitaliser les expériences du projet et à permettre la diffusion des acquis et des leçons apprises au sein du réseau Caritas ou auprès de tout autre acteur de développement,

- veille à ce que tout équipement acheté ou mis à sa disposition dans le cadre du projet soit clairement identifié au moyen d'une référence unique et fasse l'objet d'une mise sous responsabilité de son utilisateur,
- s'engage à assurer le suivi évaluation du projet conformément au dossier approuvé par le bailleur et ce, dans le respect des procédures de ce dernier,
- participe aux comités de coordination et de pilotage du projet,
- remet une facture mensuelle à Caritas International avant le 10 du mois suivant,
- remet un rapport trimestriel de suivi / évaluation au comité de coordination et au coordonnateur du projet,
- facilite toutes les démarches administratives auprès des autorités diverses afin de garantir le bon déroulement du projet,
- s'assure que les stratégies de mise en œuvre du projet s'inscrivent dans le cadre de la vision du réseau Caritas au Burundi, est le garant de la conformité de l'action aussi bien avec les principes généraux de ce même réseau qu'avec ses approches spécifiques en matière de Sécurité Alimentaire,
- en tant qu'organisation d'appui de proximité, CED-CARITAS BURUNDI s'engage à être à l'écoute des bénéficiaires pendant et après le projet.

SOPRAD :

- s'engage à exécuter le projet conformément au dossier approuvé par le bailleur et ce, dans le respect des procédures de ce dernier,
- engage contractuellement le personnel affecté au projet sous leur responsabilité, selon les conditions spécifiques de chaque poste et selon le budget du projet, en accord avec les autres partenaires du projet
- organise les achats et engage les dépenses prévues dans le cadre du projet selon la méthodologie et les procédures validées d'un commun accord avec Caritas International,
- veille, avant de procéder à tout paiement, à ce que le dossier soumis au paiement soit complet et valable,
- veille à ce que tout équipement acheté ou mis à sa disposition dans le cadre du projet soit clairement identifié au moyen d'une référence unique et fasse l'objet d'une mise sous responsabilité de son utilisateur,
- remet un rapport financier mensuel à Caritas International avant le 10 du mois suivant,
- remet un rapport d'activité mensuel, prenant en compte l'ensemble des activités du projet, à Caritas International avant le 10 du mois suivant,
- participe à l'élaboration des différents rapports financiers exigés par le bailleur,
- prépare les différents rapports narratifs exigés par le bailleur et les transmet à Caritas International 30 jours avant l'échéance du bailleur,
- participe aux comités de coordination et de pilotage du projet,
- facilite toutes les démarches administratives auprès des autorités locales afin de garantir le bon déroulement du projet, et notamment est responsable d'introduire les demandes de remboursement de TVA pour les dépenses le concernant,
- en tant qu'organisation d'appui de proximité, SOPRAD s'engage à être à l'écoute des bénéficiaires pendant et après le projet.

2.9 Méthodologie

2.9.1 Responsables du processus décisionnel

CIBe :

CIBe est le partenaire responsable du projet vis-à-vis du FBSA, de la coordination du Programme et des autres acteurs, et a obligation de résultats. Il conduit ensemble avec la SOPRAD le projet et veille à ce que les changements souhaités au niveau du groupe cible soient atteints. Il met à la disposition de la SOPRAD des outils de suivi opérationnel du projet susceptibles de permettre à l'équipe gestionnaire de bien mesurer les effets et l'impact. Il reçoit en plus les rapports narratifs et financiers du projet élaborés par la SOPRAD et après analyse, il les transmet au bailleur dans le respect des échéances de reporting.

SOPRAD :

SOPRAD, partenaire local de CIBe, est responsable de l'exécution du projet. Elle rendra compte à CIBe de toutes les activités y relatives et participera ensemble avec lui à toutes les réunions de suivi, d'évaluation et de partage des résultats. Après la collecte des différents éléments de rapports auprès des personnes responsables concernés, les rapports circonstanciels, mensuels, périodiques et finaux du projet seront compilés et rédigés par le Coordinateur du projet, puis, transmis au Coordinateur des programmes de la SOPRAD qui, après analyse et amendements éventuels, les transmettra au Secrétaire Exécutif de la SOPRAD pour finalisation, signature et transmission au Représentant de CIBe.

CED- CARITAS :

Suivant un calendrier établi, CED CARITAS BURUNDI effectuera des missions d'enquête auprès des ménages et de suivi des activités en vue d'en mesurer l'impact d'une part ; il assurera d'autre part le renforcement des capacités des ressources humaines. Il partagera en outre les résultats avec les autres partenaires du projet.

2.9.2 Canaux des opérations financières

Suivant les prévisions et les besoins établis par le Coordinateur du projet et validés par la Direction de la SOPRAD, CIBe transférera chaque fois que de besoin des montants validés par les parties contractantes sur un compte spécifique que la SOPRAD aura ouvert à cet effet.

Le rapport financier établi par le Comptable du projet et validé par le Coordinateur dudit projet sera transmis au Responsable Administratif et Financier (RAF) qui, après analyse le transmettra à son tour au Secrétaire Exécutif pour signature et transmission au Représentant de CIBe.

Tout décaissement des fonds sur le compte du projet se fera sur base d'une demande établi par le Comptable du projet, signée par le Coordinateur, le RAF de la SOPRAD et le Secrétaire Exécutif de la SOPRAD.

Le RAF de la SOPRAD établira un contrôle de caisse de façon hebdomadaire.

- **RAF CIBe :**

Le plan de la gestion comptable sera établi par la RAF de la CIBe et c'est cette dernière qui se chargera du suivi comptable du projet au niveau de CIBe et de la fourniture des formulaires nécessaires à la gestion comptable.

- **RAF SOPRAD :**
Il est chargé du suivi comptable du projet au niveau de la SOPRAD. Pour ce faire, il autorisera les décaissements des fonds, fera le contrôle de caisse, analysera et validera les rapports financiers établis par le comptable du projet
- **Le Coordinateur du projet**
Il contresignera avec le comptable du projet sur toutes les fiches de demande de décaissement.
- **Le Comptable du projet :**
Il rend compte au Coordinateur du projet et au RAF de la SOPRAD. De même, il collabore avec la RAF de la CIBe pour des questions de fond et de forme en rapport avec la gestion de la comptabilité du projet.

2.9.3 Gestion quotidienne, bureaux de coordination, gestion des coopérants

- **Gestion quotidienne des activités :**

La SOPRAD via l'équipe gestionnaire du programme s'investit dans la mise en œuvre du programme depuis la mise en place de l'équipe du projet, de l'identification des ménages cibles jusqu'à la mise en œuvre effective du programme. Elle réalise les activités, en assure le suivi toujours en s'assurant que les indicateurs et les résultats sont atteints dans l'esprit de la logique d'intervention décrits dans le DTF.

Sur terrain, SOPRAD collabore et se concerta avec les autres acteurs intervenants dans le même programme surtout ceux du pôle agricole pour des questions ponctuelles ayant trait à la mise en œuvre du programme FBSA.

CIBe met à la disposition de la SOPRAD tous les moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du projet

CIBe et SOPRAD échangent régulièrement sur la conduite du projet et gèrent ensemble les leçons apprises et font des réorientations concertées.

- **Le bureau de coordination régionale :**

La SOPRAD d'une part, CAPAD et UCODE d'autre part analysent la possibilité de louer un bureau commun au milieu de la zone d'intervention par exemple à NYABITARE et partager les coûts de location. Cela non seulement minimiserait les coûts mais permettrait à tous ces intervenants de se consulter et concerter de plus près.

2.9.4 Synergie et complémentarité

En premier lieu, CI.be et ses partenaires ont pris en compte dans leur budget le coût d'une étude externe qui devra être mise en œuvre avant le démarrage des activités du programme et dont l'objectif sera d'identifier les Bassins Versants à aménager de façon prioritaire et donc les zones d'actions spécifiques du programme. Il va sans dire que la totalité des acteurs du programme seront pleinement associés à l'ensemble des étapes de gestion et suivi de cette étude, de l'élaboration des TdR à la relecture et à l'acceptation du rapport provisoire en passant par la définition des critères de choix etc.

Ensuite, une fois les activités commencées, il est évident que certains ménages auront été identifiés comme bénéficiaires par plusieurs acteurs. Une bonne coordination de terrain, pilotée par la FAO, sera donc

nécessaire afin de les connaître et d'éviter d'une part le télescopage de plusieurs activités les concernant et d'autre part d'accaparer tout leur temps au détriment de celui nécessaire au développement et à l'amélioration des conditions de vie de leur ménage.

De plus, de nombreuses actions prévues dans la présente proposition sont directement connectées à celles des autres acteurs et pas seulement ceux de la composante agricole. Il sera donc primordial, au-delà d'une bonne communication et d'une bonne collaboration entre acteurs, d'être en recherche permanente de complémentarité. Plusieurs pistes de synergie sont donc d'ores-et-déjà envisagées, comme par exemple :

- Les volontaires CRB/CRB seront sollicités afin de prodiguer des conseils en nutrition, notamment en termes de diversification alimentaire, aux EFI appuyées par CI.be et SOPRAD,
- Lorsque des enfants souffrant de malnutrition aigüe seront identifiés au sein des EFI, ces dernières seront référées aux FARN et CDS mises en place par CRB/CRB,
- Le processus de promotion des foyers améliorés sera concerté avec CRB/CRB de façon à ce que les EFI, les mamans lumières et les FARN en soient dotés,
- Les ménages appuyés par CRB/CRB et ayant installés des 'Kitchen Garden' seront soutenus, en ce qui concerne les techniques de maraîchage par les agronomes de la SOPRAD,
- A prix et qualité égal, les semences produites et vendues par les semenciers soutenus par LCD/UCODE seront achetées par CI.be et SOPRAD pour être distribuées aux EFI,
- La mise en œuvre de mécanismes solidaires de prévention / réaction aux catastrophes, vu sa complexité, nécessitera la participation de plusieurs acteurs du programme, notamment ceux intervenant dans le domaine agricole.

2.9.5 Procédures des marchés publics

Ces procédures sont décrites dans l'annexe 3 à ce DTF, à savoir le Manuel des Procédures internes au projet entre partenaire.

2.9.6 Système de suivi et de gestion axée sur les résultats

Caritas International et ses partenaires prendront part aux différents comités qui pourront être mis en place dans le cadre du programme.

Un comité de coordination sera mis en place pour assurer la coordination et le suivi du projet. Il regroupera les représentants des 3 partenaires engagés dans le projet, à savoir, la SOPRAD, CED-CARITAS BURUNDI et Caritas International, ainsi que le coordinateur national, l'assistant technique du projet, le responsable du suivi / évaluation et le secrétaire comptable.

Lors de réunions mensuelles, le comité de coordination se chargera des points suivants :

- Engagement des cadres du projet,
- Suivi des réalisations du projet,
- Validation des programmations d'activités,
- Suivi des dépenses du projet et approbation des dépenses prévisionnelles,
- Suivi général de l'administration, des ressources humaines et des finances du projet
- Appréciation de l'état d'avancement du projet et l'atteinte des résultats,

- Proposition de réorientations rendues nécessaires par l'évolution du contexte, tout en respectant les objectifs et les résultats du projet.

Par ailleurs, en concertation avec l'assistant technique et le coordinateur, le responsable du suivi/ évaluation mettra sur pied des outils de suivi et d'évaluation des activités et du personnel du projet :

- *Réunions fréquentes* de l'ensemble de l'équipe (au moins une réunion chaque deux semaines). Ces réunions sont très importantes pour d'une part pour rester informé de l'évolution de l'exécution des activités du projet, et d'autre part pour maintenir une cohésion et un « esprit d'équipe » au sein du personnel.
- *Fréquentes visites* sur le terrain des responsables du projet afin de juger de l'évolution des activités.
- *Evaluation du personnel*. Un bilan régulier des activités de l'ensemble des membres de l'équipe du projet (à l'exception de l'assistant technique) sera réalisé par le coordinateur national du projet, via des entretiens individualisés, des fiches de suivi remplies en toute transparence avec l'intéressé. Les évaluations du coordinateur national et de l'assistant technique seront à la charge du comité de coordination du projet.

Une évaluation externe sera réalisée à mi-parcours, c'est-à-dire en troisième année, pour évaluer l'efficacité et l'efficacités des activités du projet eu égard aux conditions de vie des ménages bénéficiaires. L'enquête auprès des ménages, prévue au cours de cette même 3^{ième} année, devra être menée au préalable. Les résultats de cette évaluation permettront aux partenaires d'exécution de prendre des décisions informées quant à l'évolution des méthodes, des stratégies et même des actions mises en place afin d'en améliorer l'impact.

L'évaluation externe finale, que cherchera à mesurer l'impact du programme dans son ensemble, sera quant à elle commanditée et gérée par le FBSA.

2.9.7 Procédures de rapportage administratif et comptable

Les responsables des différents pôles d'actions rédigeront un rapport de leurs activités, à un rythme mensuel, qu'ils remettront au coordinateur et au responsable du suivi / évaluation. Un canevas de rapport sera préparé et remis à chacun. Le coordinateur national compilera ces données techniques, y ajoutera les points relatifs aux activités spécifiques de suivi qui lui seront fournis par le responsable y relatif, des éléments de gestion administrative et financière, et remettra un rapport mensuel d'activités aux membres du comité de coordination (partenaires du projet).

Les détails de ces procédures sont décrits dans l'annexe 3 de ce DTF.

2.9.8 Ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre de ce projet reposera sur une équipe pluridisciplinaire, préalablement formée à la philosophie et à l'approche innovante de cette action et régulièrement recyclée sur tous les thèmes abordés par le projet. Une attention vraiment particulière sera apportée au recrutement et au suivi de cette équipe sur laquelle repose, encore plus que pour d'autres projets, la réussite de l'action, étant donné que celle-ci consiste en grande partie à accompagner les bénéficiaires, via du transfert de connaissances, du renforcement de compétences et de capacités, ou encore la promotion de changements de comportements (notamment vis-à-vis de l'environnement, du genre, ...), pour leur permettre d'être les moteurs de leur propre développement. L'importance de ces ressources humaines explique la part budgétaire qui leur est réservée, à savoir environ 50% des coûts totaux directs.

Les ressources humaines nécessaires pour la bonne exécution du projet sont indiquées ci-dessous.

2.9.8.1 Ressources Humaines directement affectées à l'action

1 Coordinateur (SOPRAD) : responsable de la coordination de l'ensemble des actions du projet, il veillera tout particulièrement à la cohérence des interventions entre le projet et les autres acteurs du programme. Il s'assurera que l'ensemble de l'équipe du projet, et spécifiquement les responsables communaux, travaille en synergie et en totale collaboration. Il sera en outre en charge des orientations stratégiques du projet, du suivi des équipes techniques (gestion opérationnelle des Ressources Humaines), du développement des partenariats avec les autres intervenants de la même zone d'action, de superviser l'élaboration des rapports financiers (pour les dépenses de la SOPRAD et en lien avec le Responsable Administratif et Financier) et techniques mensuels (y/compris la compilation des rapports des responsables de volet), de l'élaboration des modalités d'exécution et des interventions sur le terrain (planification), de l'élaboration des demandes de trésorerie de la SOPRAD etc. Il sera aussi en charge, en collaboration avec l'Assistant Technique, des rapports narratifs prévus pour le bailleur et sera le garant des mécanismes de suivi / évaluation mis en œuvre.

1 Assistant Technique (Caritas International) : en charge de l'accompagnement du coordinateur national et des responsables communaux sur tous les aspects de la stratégie d'intervention du projet pour laquelle il sera force de proposition, il représente Caritas International au sein du projet. Il travaillera plus particulièrement en étroite collaboration avec le Responsable « Suivi / Evaluation / Capitalisation » pour s'assurer du bon fonctionnement de l'apprentissage, par l'expérience du projet, non seulement des personnels mais aussi des institutions. Ainsi, il aura la charge de la formation continue de l'équipe technique du projet. Enfin, il sera le bras droit du Coordinateur pour tout ce qui concerne la gestion des ressources du projet, qu'elles soient humaines, financières ou matérielles.

1 Comptable de projet (SOPRAD) : sous la supervision du RAF permanent de la SOPRAD, il sera chargé de la tenue de la comptabilité du projet : encodage, classement des pièces, vérification, préparation des paiements, gestion de la caisse, du compte bancaire, du stock de matériel de bureau, de la préparation du rapport financier mensuel etc. Il sera aussi en charge du secrétariat : courriers, préparation des ordres de mission, élaboration des PV de réunions et classements divers. Enfin, il aura pour tâche de s'assurer du respect des procédures administratives (pour les achats notamment mais aussi pour le suivi du carburant) et des dispositions légales (pour le paiement des salaires par exemple).

3 Responsables communaux : tous trois employés de la SOPRAD, ils seront en charge non seulement de l'ensemble des activités mises en œuvre dans leur zone de supervision, mais aussi, ils seront directement responsables de l'atteinte de leurs résultats. En charge de la supervision opérationnelle des personnels œuvrant dans leur commune, ils auront aussi pour tâche d'élaborer mensuellement un rapport d'activité ainsi que la planification du mois suivant avant de les soumettre pour validation à leur Coordinateur. Ils collaboreront étroitement avec le responsable « Suivi / Evaluation / Capitalisation » et interviendront directement dans la mise en œuvre des activités sur le terrain.

6 Techniciens agronomes (SOPRAD) : Ils seront en charge de la mise en œuvre de l'ensemble des activités de renforcement des capacités techniques de type agronomique, aussi bien auprès des Moniteurs Agricoles, des Paysans Relais que des EFI bénéficiaires elles-mêmes.

3 Techniciens Vétérinaires (SOPRAD) : ils seront chargés de la mise en œuvre de toutes les activités de redynamisation de l'élevage et notamment du bon fonctionnement des chaînes de solidarité pour la recapitalisation des cheptels caprins. Ils travailleront au renforcement des capacités des Aides Infirmiers Vétérinaires et appuieront la mise en place de petits élevages de volaille (poules pondeuses ou autres) entre autres auprès des personnes les plus vulnérables. Etant donné que les actions dont ils auront la charge ne

débuteront pas dès le démarrage du projet, ces postes ne seront pourvus que 6 mois après le démarrage du projet.

1 Technicien Socio-économiste (SOPRAD) : il sera en charge de la mise en œuvre de l'ensemble des activités de renforcement des capacités techniques de type socio-économique auprès des EFI (compte d'exploitation simplifié, calcul de rentabilité...). Ce poste ne sera pourvu, en fonction du chronogramme d'exécution, que sur les 4 dernières années de mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, 1 chauffeur et 6 gardiens pour les bureaux communaux seront également recrutés.

2.9.8.2 Ressources Humaines institutionnelles de suivi et d'appui

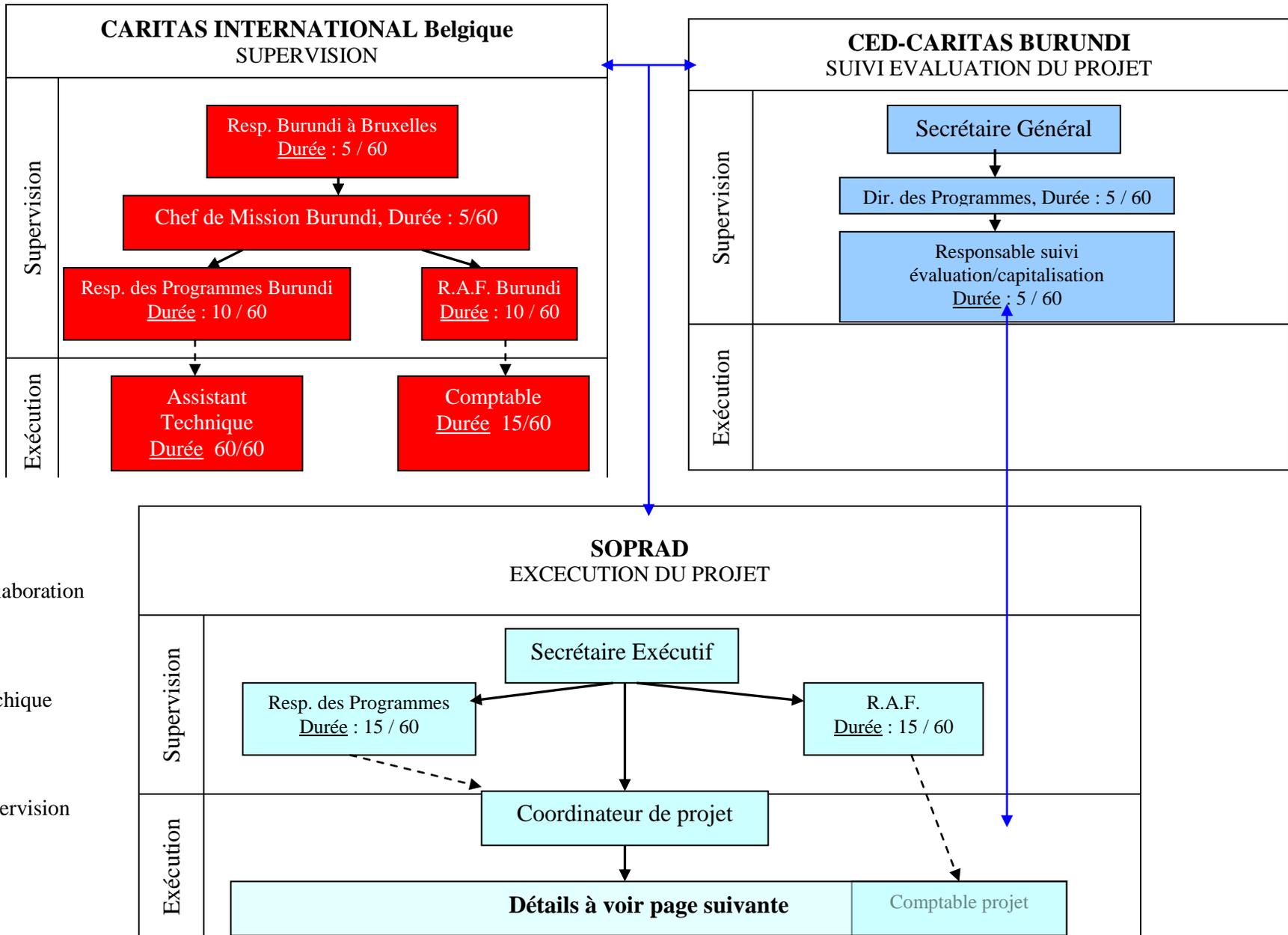
Quelques personnels permanents de la SOPRAD, de CED-CARITAS BURUNDI et de Caritas International seront eux aussi affectés, à temps partiel, sur ce projet afin de renforcer les capacités de l'équipe d'exécution du projet, de garantir les principes d'intervention, les approches et les stratégies institutionnelles des partenaires, ainsi que d'assurer le suivi de l'action et de la mise en œuvre des moyens humains, logistiques et financiers. Ces personnels, en dehors du personnel expatrié de Caritas International qui est budgétisé dans les coûts de gestion, sont :

- le Responsable Administratif et Financier de la SOPRAD (25% de son temps, soit 15 mois sur 60) et le comptable de Caritas International (25% de son temps) ;
- les Responsables des Programmes de la SOPRAD (25% de son temps, soit 15 mois sur 60), de CED-CARITAS BURUNDI (8,33% de temps, soit 1 mois par an) et de CI.be (16,66% de son temps, soit 10 mois sur 60) ainsi que le responsable du suivi évaluation de CED-CARITAS BURUNDI (8,33% de son temps, soit 5 mois sur 60).

Ces personnes, salariées permanents des partenaires, assureront aussi le suivi du projet après la clôture de celui-ci.

Enfin, des personnels non budgétisés seront eux-aussi impliqués sur le projet : il s'agit des Secrétaires Exécutifs de SOPRAD et du Secrétaire Général de CED-CARITAS BURUNDI.

2.9.9 Organigramme



Equipe de projet :

